



SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 773 245 988 euros
Siège social : 16, Boulevard des Italiens, 75009 PARIS
R.C.S. : PARIS 662 042 449

DOCUMENT DE REFERENCE

Le présent document de référence a été déposé, conformément au règlement n°98-01, sous le numéro D 02-145, auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 21 mars 2002. Une première actualisation a été réalisée le 12 avril 2002 sous le numéro D 02-145/A1. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.

LE DOCUMENT DE REFERENCE

1 – HISTORIQUE ET PRESENTATION DU GROUPE

2 - BNP PARIBAS ET SES ACTIONNAIRES

3 - LA DEONTOLOGIE

4 - RAPPORT DE GESTION

I. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMITES

II. RAPPORT D'ACTIVITE

ANNEXES :

LES RESULTATS DE BNP PARIBAS SA

LA REPARTITION DES BENEFICES EN 2001

L'EVOLUTION DU CAPITAL

LES RATIOS PRUDENTIELS

LES REMUNERATIONS

LE CONTROLE INTERNE

LA GESTION DES RISQUES

LA GESTION DE BILAN

5 - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

6 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

7 - COMPTES SOCIAUX

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT + NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

8 - TABLEAU DES RESULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

9 - INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA

10 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA

11 - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

12 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

13 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DES COMPTES

14 - ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

15 - TABLE DE CONCORDANCE COB

16 - RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

1 – HISTORIQUE ET PRESENTATION DU GROUPE

HISTORIQUE

2001 : Des résultats qui traduisent le succès de la fusion et le positionnement compétitif de BNP Paribas

BNP Paribas est aujourd'hui le premier groupe financier français et la première banque de la zone euro par le niveau de ses bénéfices. Le groupe dispose d'un portefeuille d'activité équilibré et performant, d'un haut potentiel de synergies par ventes croisées, d'un bon contrôle des coûts et des risques, d'une forte dynamique de croissance interne et externe et d'innovation au service de ses clients. Ses résultats sont la conséquence d'une remarquable mobilisation des équipes.

2000 : Création de BNP PARIBAS

FUSION DE LA BNP ET DE PARIBAS LE 23 MAI 2000

A la veille du XXI^e siècle, un nouveau groupe naît, BNP Paribas, premier groupe financier français et deuxième banque de la zone euro par le niveau de ses bénéfices. Il tire sa force des deux grandes lignes bancaires et financières dont il procède avec une double ambition : se développer au service de ses actionnaires, de ses clients et de ses salariés et construire la banque de demain en devenant un acteur de référence à l'échelle mondiale.

1999 :

L'année 1999 a été une année historique pour le groupe. À l'issue d'une double offre publique d'échange sans précédent et d'une bataille boursière de six mois, la Banque Nationale de Paris et Paribas réalisent un rapprochement entre égaux. Pour chacun des deux groupes, cet événement est le plus important depuis leur privatisation. Il crée une entreprise d'une dimension nouvelle et lui ouvre de larges perspectives. À l'ère de la globalisation de l'économie, il permet la constitution d'un leader européen de l'industrie bancaire, armé pour la compétition à l'échelle du monde.

1998 : Naissance de Paribas

Le 12 mai, l'Assemblée Générale des actionnaires de Paribas ratifie la fusion de la Compagnie Financière de Paribas, de la Banque Paribas et de la Compagnie Bancaire.

1993 : Privatisation de la BNP

La BNP, privatisée, prend un nouveau départ. Les années 90 sont marquées par un changement du niveau de la rentabilité de la banque qui dégage le retour sur fonds propres le plus élevé des grands établissements français en 1998, le lancement de nouveaux produits et services bancaires, l'expansion nationale et internationale et la préparation pour tirer le meilleur parti de l'avènement de l'euro.

1987 : Privatisation de la compagnie financière de Paribas

Avec 3,8 millions d'actionnaires individuels, la compagnie financière de Paribas représente alors la société comptant le plus d'actionnaires au monde. La Compagnie Financière de Paribas est actionnaire à 48 % de la Compagnie Bancaire.

1982 : Nationalisation de la BNP et de la Compagnie Financière de Paris et des Pays Bas

à l'occasion de la nationalisation générale des banques françaises.

Le " big-bang " financier, la déréglementation du secteur bancaire et la désintermédiation du crédit modifient tout au long des années 1980 le métier de la banque et ses conditions d'activité, en France et dans le monde.

1968 : Naissance de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-bas

1966 : Naissance de la BNP

La fusion de la BNCI et du CNEP est la plus grande opération de restructuration bancaire depuis la libération.

Les origines de la BNP remontent à 1848 lors de la création du Comptoir National d'Escompte de Paris et du Comptoir National d'Escompte de Mulhouse et celles de Paribas à 1872 lors de la création de la Banque de Paris et des Pays-Bas par la fusion de la Banque de Paris, fondée en 1869, et de la Banque de Crédit et de Dépôt des Pays-Bas, fondée en 1863 à Amsterdam.

PRESENTATION DU GROUPE

Les trois grands domaines d'activité qui contribuent au résultat brut d'exploitation du groupe sont :

- La banque de financement et d'investissement (39%)
- La banque de détail (46%)
- La banque privée - gestion d'actif – assurance et titres (15%)

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Elle comprend les activités de conseil et marchés de capitaux, de financements spécialisés et de banque commerciale.

1 - CONSEIL ET MARCHES DE CAPITAUX

CORPORATE FINANCE

Le métier Corporate Finance est en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions (mandats de conseil à l'achat ou à la vente, conseil financier stratégique, conseil en privatisation,...) et des activités de marché primaire actions (introduction en bourse, augmentation de capital, placement secondaire, émission d'obligations convertibles, échangeables,...).

Le Corporate Finance a mis en place une organisation matricielle mettant à la disposition de ses clients la meilleure combinaison possible des compétences de ses divers spécialistes sectoriels, géographiques et produits, tout en optimisant la gestion de ses ressources.

Le Corporate Finance qui regroupe près de 400 professionnels dans le monde, dispose d'un réseau mondial, avec une approche ciblée prioritairement sur l'Europe, complétée par un dispositif puissant en Asie, avec BNP Paribas Peregrine, et une présence en Amérique du Nord et du Sud

ACTIONS

Le métier Actions couvre les activités de recherche, de trading et de vente sur actions et dérivés actions. Présentes mondialement, ses équipes agissent tant sur les marchés secondaires que sur les marchés primaires, en prenant le relais du Corporate Finance. Le portefeuille client englobe institutions financières, entreprises et particuliers.

Le métier Actions a privilégié une organisation par produits; chacune de ses deux divisions, Courtage Actions et Dérivés Actions, intégrant l'ensemble des services offerts à la clientèle.

Afin de couvrir ses marchés, le métier Actions a développé une large infrastructure à travers le monde:

- 1600 professionnels en front-office
- des "hubs" dans les grands centres financiers, une présence physique dans 26 villes, des clients dans 35 pays
- un statut de membre de 48 bourses actions et dérivés
- une connexion systématique avec les infrastructures et services délivrés par le métier Titres (BNP Paribas Securities Services)
- une spécialisation sur l'Europe continentale et la zone Asie-Pacifique

TAUX ET CHANGE

La mission du métier Taux et Change est d'intervenir pour le compte des clients sur les marchés des changes, des taux et du crédit.

Le métier Taux et Change intervient sur l'ensemble des principales places financières du monde, qu'il s'agisse du marché des changes, du marché monétaire ou obligataire ou de celui des bons du Trésor. Il est présent depuis de nombreuses années sur le marché primaire dans la plupart des pays du G11, dont les Etats-Unis, le Japon, la France, l'Allemagne et l'Italie, ainsi que sur les marchés obligataires et ceux de la titrisation, notamment dans la zone euro.

Fort de sa longue expérience de la recherche quantitative et de sa grande maîtrise des instruments sous-jacents, le métier Taux et Change a développé une clientèle très importante dans le domaine des options et des autres instruments dérivés de taux et de change et, plus récemment, dans celui des dérivés de crédit.

Le métier assure également une importante couverture géographique, avec plus de 1 100 professionnels répartis sur tous les continents, dans 30 pays, afin de garantir aux clients un accès permanent aux marchés financiers, 24 heures par jour, 6 jours sur 7.

2 - FINANCEMENTS SPECIALISES

FINANCEMENTS STRUCTURES

Au confluent des activités de crédit et de marché, ce métier propose, au niveau mondial, le montage, la structuration et la distribution de financements complexes et innovants: crédits syndiqués, financements d'acquisitions, financements de LBO, financements de projets, financements d'optimisation et d'actifs, financements medias et télécommunications.

COMMERCE INTERNATIONAL

Avec un effectif total d'environ 300 personnes, la ligne de métier Commerce International apporte des solutions globales aux groupes industriels dans le monde dans les domaines suivants

- Financements des exportations : 15 bureaux export couvrent 28 assureurs crédit publics ; des correspondants export existent dans une trentaine de pays émergents ; une équipe est dédiée aux produits spéciaux (assurance privée, conversion de dettes, agences multilatérales)
- Global Trade Services : cette équipe est en charge de l'animation du réseau des Trade Centers ainsi que du montage d'opérations structurées de crédit documentaire ou de garanties
- Aéronautique : bureaux à New York et Singapour
- Shipping : antennes à Athènes, Oslo, Genève et Hong-Kong

MATIERES PREMIERES ET ENERGIE

Le Métier Matières Premières et Energie compte aujourd'hui plus de 500 collaborateurs, auxquels s'ajoutent quelque 250 personnes dans les centres opérationnels. Il assure la couverture sectorielle du secteur "énergie, métaux et « soft » commodities" en étant organisé de la façon suivante:

- 5 centres d'affaires (Paris, Genève, New York, Hong Kong et Singapour) et leurs satellites (dont Londres, Houston et Sao Paolo), chaque centre assure la couverture géographique de sa zone pour l'ensemble du métier et apporte à sa clientèle les produits de financement de négoce, de financements structurés dans les pays émergents, essentiellement producteurs, et de financement « corporate » du secteur, incluant les prêts sur réserves.
- des activités « transversales » : produits de déconsolidation, le courtage de contrats à terme sur matières premières et opérations de dérivés sur matières premières.

Une direction centrale et une équipe de marketing et de développement coiffent l'ensemble à Paris

3 - BANQUE COMMERCIALE

Avec près de 1400 collaborateurs répartis dans 40 pays en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique Latine et en Asie, la banque commerciale remplit deux missions:

- **ligne de clientèle** : il valorise le portefeuille des entreprises clientes ou prospects en liaison avec toutes les lignes de métier de la Banque de Financement et d'Investissement et des autres pôles. Il recherche systématiquement à proposer les solutions et les produits de la palette les plus adaptés aux besoins de chaque client.
- **ligne de métier** : il gère activement les opérations qu'il loge sur ses livres: flux, moyens de paiement, financements import/export court terme et activités traditionnelles d'intermédiation. Il s'est fixé de maîtriser la charge du risque, de réduire sa consommation de fonds propres alloués et d'accroître leur rentabilité.



BANQUE DE DETAIL

Elle comprend 3 pôles d'activité :

1- BANQUE DE DETAIL EN FRANCE

BNP PARIBAS est une grande banque de détail en France (BDDF) offrant ses services à l'ensemble des acteurs économiques du pays. Elle déploie 2 200 agences sur le territoire à disposition de 6 millions de clients particuliers et professionnels et de 50 000 entreprises, dont les 100 premières entreprises françaises.

BDDF comprend le réseau d'agences de BNP Paribas en France, la Banque de Bretagne et BNP Paribas Développement, société de capital risque destinée à soutenir la croissance des PME. Elle rassemble 30 000 collaborateurs répartis principalement au sein des agences, des centres Banque Privée s'occupant de la clientèle haut de gamme et des groupes supports en charge du traitement des opérations de l'après-vente.

La vocation de BDDF est d'offrir une haute qualité de services bancaires à l'ensemble de ses clientèles, en utilisant les technologies les plus modernes et en faisant constamment preuve d'innovation. Une très large gamme de produits et de services est ainsi offerte, allant de la simple tenue du compte courant jusqu'aux montages les plus complexes en matière de financement des entreprises ou de la gestion du patrimoine de la clientèle privée fortunée.

18 000 commerciaux sont au service de la clientèle. BDDF s'appuie en outre sur les techniques les plus modernes dans le domaine de la banque à distance avec bien entendu le téléphone et le minitel mais aussi Internet dans lequel elle est banque leader sur le territoire français.

Depuis juillet 2001, elle dispose de deux plates-formes multimédia nationales dont les prestations et les capacités s'inscrivent dans le cadre du déploiement du très important projet de banque multicanal, domaine dans lequel BNP Paribas est dans une position de pionnier en Europe occidentale.

Le déploiement de la banque multicanal renforcera encore le rôle des agences dans la relation de proximité qu'attend la clientèle, les commerciaux présents dans ces agences se consacrant dorénavant exclusivement à l'accueil et au conseil, l'exécution des opérations matérielles pouvant se faire de manière automatisée et à distance, notamment à partir du domicile ou du lieu de travail.

Afin de permettre une adaptation constante des produits et services aux attentes de nos clients et de pouvoir leur proposer des prestations et des produits innovants, la banque de détail en France dispose d'un centre de recherche et développement, où plus de 500 ingénieurs, professionnels de la banque commerciale et équipes marketing de haut niveau travaillent en permanence à perfectionner les produits existants et à en préparer de nouveaux.

2- SERVICES FINANCIERS SPECIALISES

Ce pôle regroupe plusieurs sociétés spécialisées de banque de détail, distribuant des produits et des services financiers complémentaires à l'offre bancaire traditionnelle.

CETELEM

Cetelem est leader du crédit à la consommation en France et en Europe avec 24,6 milliards d'encours gérés au 31 décembre 2001 (gestion complète ou gestion technique) et plus de 7000 collaborateurs dans le monde.

Depuis 1953, l'entreprise contribue à faire du crédit à la consommation un outil moderne et maîtrisé au service de la consommation et de la gestion du budget des ménages.

Cetelem est devenu un acteur de référence pour sa capacité d'innovation - dont la carte Aurore détenue par 13 millions de porteurs dans le monde est un des symboles -, pour la qualité de son offre répondant à l'essentiel des besoins de financement des ménages (prêts personnels, ventes à tempérament, crédits renouvelables), et pour son expertise technique.

Cetelem est le partenaire privilégié et historique du commerce et accompagne le développement des grandes enseignes de la distribution en France et à l'étranger.

Cetelem est aussi un partenaire de référence pour les établissements bancaires et les compagnies d'assurance auxquels il apporte son savoir faire en matière de crédit.

Présent dans 21 pays, Cetelem fait du développement international un axe de stratégie majeur.

BNP PARIBAS LEASE GROUP

Filiale à 100% de BNP Paribas, BNP Paribas Lease Group est né de la fusion en 2000 de BNP LEASE et UFB LOCABAIL.

BNP Paribas Lease Group est spécialisé dans le financement locatif mobilier aux entreprises et aux professionnels: il est leader en France dans cette activité avec 21% de part de marché. Il est également présent dans le financement immobilier aux professionnels et l'affacturage avec sa filiale BNP Paribas Factor.

La spécificité de BNP Paribas Lease Group est de financer les ventes de ses prescripteurs constructeurs, vendeurs, importateurs/distributeurs d'équipements. BNP Paribas Lease Group bâtit avec eux des partenariats qui vont du simple accord de préconisation à la création de joints-ventures, en passant par des contrats d'exclusivité.

En France, son offre est commercialisée par le réseau BNP Paribas, ainsi que par son propre réseau de prescripteurs animé par une soixantaine d'agences sur tout le territoire. BNP Paribas Lease Group intervient également hors de France grâce à ses dix entités (filiales ou succursales) et en synergie avec le réseau BNP Paribas.

LOCATION AVEC SERVICES

Le Métier Location avec Services comprend trois groupes de sociétés qui proposent aux entreprises des solutions modulaires pour externaliser la gestion et le financement de leurs équipements logistiques :

- Véhicules légers : ARVAL PHH
- Véhicules industriels : ARTEGY
- Infrastructures informatiques : ARIUS

Souples et évolutifs, les produits et services proposés ont en commun de répondre aux souhaits de déconsolidation financière des entreprises et surtout de leur permettre d'optimiser la gestion de leurs parcs d'équipements logistiques. Ces offres s'appuient sur le savoir-faire et la maîtrise technique des équipes spécialisées du Métier, sur une puissance d'achats reconnue et sur un ensemble d'outils interactifs indispensables à un dialogue efficace avec les entreprises clientes.

UCB

L'UCB est spécialisée dans le financement de l'acquisition de logement par les particuliers, destinée à la résidence de l'emprunteur ou à l'investissement. Elle intervient en France et, à travers ses filiales, en Espagne, en Italie et au Portugal.

La stratégie commerciale de l'UCB consiste à animer un réseau d'apporteurs d'affaires, professionnels de l'immobilier (agents immobiliers, constructeurs ...) qui la met en contact avec des prospects en situation d'achat. Ses atouts: spécialisation, innovation, maîtrise des risques, forte part de marché en France auprès des fonctionnaires, en font un acteur reconnu du financement du logement. D'importantes synergies avec le réseau de banque de détail de BNP Paribas, au travers de l'apport réciproque de clientèle, renforcent ce dispositif.

Par ailleurs, l'UCB met ses savoir-faire, ses outils et ses plates-formes de traitement à disposition de partenaires, dans le cadre de son activité deservicing.

CORTAL

Cortal propose aux particuliers une large gamme de produits et de services pour gérer leur épargne placements à court terme, sicav, actions en direct, produits d'assurance-vie. Cinq canaux de distribution permettent l'accès aux services de Cortal: le téléphone, Internet, le face-à-face avec les Villages de l'Epargne ou des conseillers financiers indépendants, des partenaires institutionnels. Cortal gère 630 000 clients fin 2001, dont 391 000 clients directs, et est présent localement dans cinq pays européens : France, Belgique depuis 1992, Luxembourg depuis 1993, Italie et Espagne depuis 2001. Cortal est le 1^{er} courtier en ligne en France par le nombre de comptes¹ et se place au 4^{ème} rang des courtiers européens par le nombre de ses clients directs.

BANQUE DIRECTE

Lancée en septembre 1994 comme banque par téléphone, minitel, fax et courrier, avec des conseillers disponibles 24h/24 du lundi au samedi, Banque Directe a introduit en France une nouvelle relation bancaire, fondée sur la disponibilité du service à distance. Dès 1997, elle a élargi ses canaux de communication avec la mise en ligne d'un site Internet transactionnel, qu'elle n'a cessé d'enrichir. Ses conseillers sont aujourd'hui également accessibles 24h/24 du lundi au samedi par courrier électronique.

Banque destinée aux particuliers, elle leur propose une offre complète et innovante, composée d'une cinquantaine de produits et services: compte courant et services associés, épargne et placements, bourse en ligne, crédits.

¹ Source : « Asset Gathering in Europe », JP Morgan, novembre 2001.

3 - BANQUE DE DETAIL A L'INTERNATIONAL

Le pôle Banque de Détail à l'International (BDDI) a pour mission de développer, sur des zones ciblées, un réseau de banques de proximité qui s'appuie sur les forces de BNP Paribas. Sa contribution aux résultats du Groupe doit être récurrente et croissante; il doit favoriser le développement des synergies entre les différents métiers de BNP Paribas.

BDDI se base ainsi sur un réseau de succursales et de filiales multi-marques, présentes sur plus de 30 territoires (ainsi que les DOM TOM), dans lequel le Groupe possède des participations variables. L'organisation géographique du pôle s'appuie d'une part sur son réseau américain et, d'autre part, sur l'ensemble "Marchés Emergents et Outre Mer".

Aux **Etats-Unis**, l'activité de BDDI s'exerce au travers de BancWest Corporation, sa filiale présente dans six états de l'ouest américain (Californie, Oregon, Washington, Idaho, Nouveau-Mexique et Nevada), ainsi qu'à Hawaï. Son réseau de 252 agences est exploité sous deux marques Bank of the West sur le continent et First Hawaiian Bank à Hawaï.

Le développement de BancWest est soutenu. En témoignent en 2001 l'acquisition par Bank of the West auprès de First Security de 30 agences au Nouveau Mexique et dans le Nevada ainsi que le rachat par First Hawaiian Bank du réseau de Union Bank of California à Guam et Saïpan.

Le 20 décembre 2001, BNP Paribas a par ailleurs pris le contrôle à 100 % de BancWest, dont elle détenait 45 % jusqu'alors.

Enfin, le groupe a signé le 8 décembre 2001 un accord en vue d'acquies United California Bank (UCB) auprès du groupe japonais UFJ Holdings Inc (UFJ). Après approbation par les autorités compétentes, cette acquisition a été réalisée par BancWest le 15 mars 2002.

L'ensemble **Marchés Emergents et Outre Mer**, est constitué de quatre zones géographiques **Afrique - Océan Indien, DOM TOM, Maghreb - Méditerranée et Moyen-Orient**.

Le réseau des BICI, Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie, est au cœur du dispositif de BNP Paribas en **Afrique**. Avec 90 agences réparties dans sept pays (Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Mali, Sénégal et Togo), BDDI gère le 1^{er} réseau bancaire d'Afrique francophone.

Le périmètre de BDDI dans les **DOM TOM** n'a pas été modifié en 2001. Au travers de 48 agences, le groupe y maintient une forte présence auprès de quelque 200 000 clients.

En ce qui concerne la zone **Maghreb - Méditerranée**, au Maroc, la BMCI (Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie) a absorbé en novembre 2001 le réseau de 20 agences de la filiale marocaine du Groupe ABN Amro qu'elle avait acquise en septembre. L'UBCI a engagé en 2001 la première phase d'un programme ambitieux d'ouverture d'agences.

En Algérie, conformément à la décision prise en l'an 2000, BDDI a travaillé activement en 2001 à l'ouverture de sa nouvelle filiale, opérationnelle depuis le début de l'année 2002.

Enfin, au **Moyen-Orient**, BDDI a restructuré son dispositif dans la région du Golfe, se dotant d'une Direction régionale qui assure l'animation depuis Bahreïn de quatre territoires (Bahreïn, Abu Dhabi, Dubaï, Qatar).

Dans cette zone, la banque s'est également désengagée de sa position dans la Bank Dhofar Al Omani Al Fransi.



BANQUE PRIVEE, GESTION D'ACTIFS, ASSURANCE ET TITRES

1 - GESTION D'ACTIFS ET BANQUE PRIVEE

BANQUE PRIVEE

BNP Paribas Banque Privée propose une offre large de produits et de services adaptés aux problématiques financières et patrimoniales d'une clientèle privée exigeante. Elle se caractérise par une approche qui privilégie le conseil et la gestion personnalisée.

Intervenant de premier plan dans le domaine du private banking, BNP Paribas Banque Privée a en charge plus de 104 MMEUR d'actifs financiers pour le compte de sa clientèle à travers le monde. En France, elle occupe une position de leader, avec plus de 42 MMEUR d'actifs clientèle et un réseau dense d'implantations couvrant l'ensemble du territoire. En dehors de France, elle développe rapidement sa présence sur les marchés domestiques européens et dispose d'ores et déjà de positions significatives sur les grands centres de la gestion privée internationale d'Europe et d'Asie.

GESTION D'ACTIFS

BNP Paribas Asset Management exerce le métier de gestion d'actifs pour compte de tiers, l'un des axes stratégiques majeurs de développement du Groupe. C'est l'un des principaux intervenants européens (162 MMEUR d'actifs gérés au 31 décembre 2001).

BNP Paribas Asset Management :

- gère sous mandat les fonds d'une clientèle internationale d'institutionnels : compagnies d'assurances, fonds de pension ou caisses de retraite, banques centrales, organismes internationaux, grandes entreprises...;
- et diffuse à travers le monde ses fonds collectifs (Sicav, FCP...) à la fois par le biais de distributeurs externes (banques, établissements financiers...), et de distributeurs internes du Groupe (Banque de Détail, Banque Privée...).

Ses produits couvrent toutes les classes d'actifs : monétaires, obligations, actions, gestion diversifiée, produits garantis et structurés.

Son expertise internationale repose sur des méthodes de gestion éprouvées. Celles-ci intègrent en amont les visions confrontées des économistes et des analystes des marchés, et en aval, des processus d'investissement rigoureux, différenciés en fonction de la nature des actifs.

2 - ASSURANCE

Le métier assurance regroupe Natio Vie, Natio Assurances et les sociétés du groupe Cardif. Il développe une stratégie multi-marques, multi-partenariats et multi-pays.

Natio vie et Natio Assurances (société dommages dont le capital est partagé avec Axa) distribuent leurs produits par le réseau d'agences de BNP Paribas et par la Banque Privée en France. Les contrats couvrent toute la gamme des produits d'assurances de personnes, épargne et prévoyance, ainsi que des contrats auto et multirisques habitation.

Le groupe Cardif commercialise en France des produits d'assurance des personnes et des services de gestion d'actifs, pour les particuliers et les entreprises, par l'intermédiaire des filiales du pôle SFS, de banques partenaires, de courtiers, de conseillers financiers indépendants, et par approche directe des clients.

En France, les compagnies adhèrent à un G.I.E leur permettant de bénéficier d'économies d'échelle et de regrouper toutes les fonctions non spécifiques à une marque.

Hors de France, Cardif est présent dans 26 pays. La commercialisation est effectuée par des accords de partenariat avec des banques, des sociétés de crédit, des grands distributeurs et dans certains pays d'Europe par des réseaux de conseillers financiers indépendants.

3 – TITRES : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

BNP Paribas Securities Services est la filiale bancaire du groupe spécialisée dans les services titres destinés aux entreprises et institutions financières, notamment les banques, sociétés de bourses, fonds de pension, OPCVM et compagnies d'assurance. Au-delà des services de compensation et de conservation, de nombreux services complémentaires sont proposés tels que le financement des positions titres et espèces, la gestion de collatéral, la sous-traitance de *middle* et *back-office*, l'administration et la comptabilité des fonds, la mesure et attribution de performance, les services de support *e-banking*, l'agent de transfert et les services aux émetteurs.

En complément de son siège basé à Paris, BNP Paribas Securities Services dispose de succursales, sociétés filiales et bureaux implantés à Amsterdam, Athènes, Bruxelles, Dublin, Francfort, Lisbonne, Londres, Luxembourg, Madrid, Milan, New York et Zurich. Des services sont également proposés en Turquie dans le cadre d'un accord de coopération avec la GarantiBank.



BNP PARIBAS CAPITAL

BNP Paribas Capital regroupe l'ensemble des activités de Private Equity du groupe BNP Paribas issues de Paribas Affaires Industrielles d'une part et de laBanexi d'autre part. On entend par Private Equity l'investissement au capital de sociétés en général non cotées, en vue de dégager à moyen terme un gain financier, sous forme de plus value.

Les équipes de BNP Paribas Capital travaillent au sein de sociétés de gestions indépendantes, avec une double mission :

- conseiller le groupe BNP Paribas sur son portefeuille direct;
- gérer ou conseiller des fonds associant le groupe et des investisseurs tiers.

BNP Paribas Capital exerce tous les aspects du métier dePrivate Equity.

Les LBO de grande taille en Europe sont réalisés par P.A.I. management.

Les LBO de taille moyenne et le capital risque en France ainsi que les investissements dans le secteur média/télécom sont réalisés au travers de fonds dédiés gérés ou conseillés par BNPPrivate Equity et ses filiales.

La stratégie du groupe BNP Paribas vise à développer activement la gestion de fonds comportant une majorité de capitaux tiers tout en cédant progressivement le portefeuille détenu directement.



L'IMMOBILIER

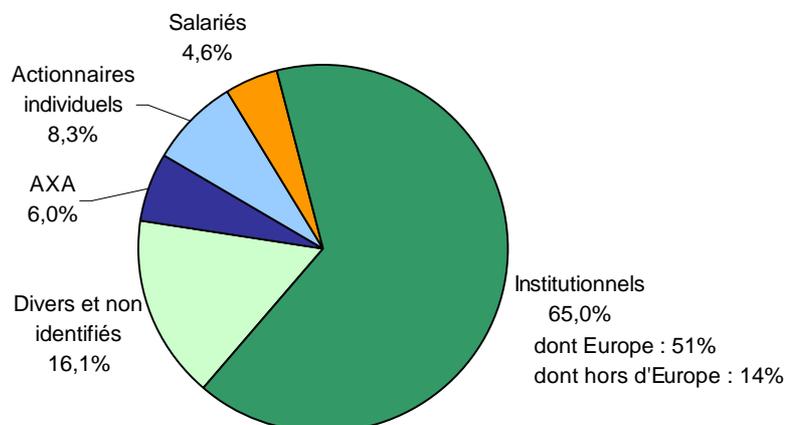
Au travers de ses filiales immobilières, – BNP Paribas Immobilier, Meunier, Comadim, Astrim, Gérer, Coextim, Klépierre, Ségécé, Antin Vendôme, Sinvim –, BNP Paribas offre à l'ensemble de sa clientèle une gamme complète de services et de produits dont la valeur ajoutée des prestations repose sur la complémentarité et une approche globale des besoins d'une clientèle exigeante.

BNP Paribas s'appuie sur un métier présent sur les trois classes d'actifs que sont l'immobilier d'entreprise, le logement et l'immobilier commercial, et qui, d'une part intègre les acteurs les plus importants du marché, et d'autre part fédère des activités spécialisées: Financement d'investissement, Transaction, Conseil, Gestion d'Actifs, Conception et Promotion, Expertise Immobilière.

Au-delà de l'île de France, les filiales de BNP Paribas sont également actives en régions Rhône Alpes et Côte d'Azur. Klépierre, avec plus de 250 centres commerciaux gérés, est implantée en France, Espagne, Italie, Belgique, Grèce et Slovaquie.

2 - BNP PARIBAS ET SES ACTIONNAIRES

Composition de l'actionnariat de BNP Paribas au 31 décembre 2001



LE CAPITAL SOCIAL

Le capital de BNP Paribas SA s'élevait au 31 décembre 2000 à 1 792 258 860 euros et se composait de 448 064 715 actions.

Depuis, le nombre d'actions composant le capital social a été affecté par les quatre séries d'opérations suivantes :

- création de 884 861 actions nouvelles à la suite des souscriptions dans le cadre des plans d'options,
- annulation de 9 millions de titres préalablement acquis par la Banque dans le cadre des programmes de rachat d'actions,
- souscription de 3 361 921 actions à la suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés,
- division par deux du nominal, pour l'établir à deux euros.

Ainsi, au 20 février 2002, date effective de la division par deux du nominal de l'action, le capital de BNP Paribas s'élevait à 1 773 245 988 euros composé de 886 622 994 actions. Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. **Il n'existe aucun droit de vote double attaché à ces valeurs mobilières.**

LE MARCHE DE L'ACTION

Depuis l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2000 au cours de laquelle les actionnaires ont décidé la fusion entre la BNP et Paribas, le titre BNP est devenu BNP Paribas; le code Euroclear-France (ex Sicovam) est resté inchangé (13110).

Les actions BNP ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Paris sur le Règlement Immédiat, le 18 octobre 1993, première date de cotation après la privatisation, puis le 25 octobre sur le Règlement Mensuel; depuis la généralisation du comptant le 25 septembre 2000, l'action BNP Paribas est éligible au SRD (Service de Règlement Différé). Le titre est également négocié à Londres sur le SEAQ international et à la Bourse de Francfort. De plus, un programme ADR (American Depositary Receipt) 144A est actif aux Etats-Unis depuis la privatisation, Bank of New-York agissant en tant que banque dépositaire. Ce programme d'ADR a été élargi en «Level I » le 17 mars 2000, lui donnant un accès plus étendu au marché des investisseurs américains à cette occasion, la quotité a été réduite afin d'obtenir une plus grande liquidité, 1 action BNP Paribas étant alors représentée par 4 ADR. Enfin, depuis le 13 mars 2000, l'action BNP Paribas est cotée à la bourse de Tokyo.

La BNP fait partie des sociétés constituant l'indice CAC 40 depuis le 17 novembre 1993. Elle a par ailleurs intégré l'indice EuroStoxx 50 le 1^{er} novembre 1999. Le titre BNP Paribas figure dans la composition du Dow Jones Stoxx 50 depuis le 18 septembre 2000. Ces différents facteurs sont favorables à la liquidité et à l'appréciation du titre puisque celui-ci entre alors dans tous les portefeuilles et fonds indexés sur ces indicateurs.

Enfin, pour maintenir une grande accessibilité du titre aux actionnaires individuels, et conformément à la pratique observée sur les grandes places financières mondiales, le Conseil d'administration de BNP Paribas, dans le cadre de l'autorisation que lui avait donnée l'Assemblée des actionnaires le 15 mai 2001, **a décidé de diviser par deux le nominal de l'action, pour le fixer à deux euros ; Cette division est effective sur les marchés depuis le 20 février 2002.**

Cette opération renforcera encore la liquidité du titre et s'inscrit dans l'historique de croissance dans la rentabilité qui caractérise l'entreprise.

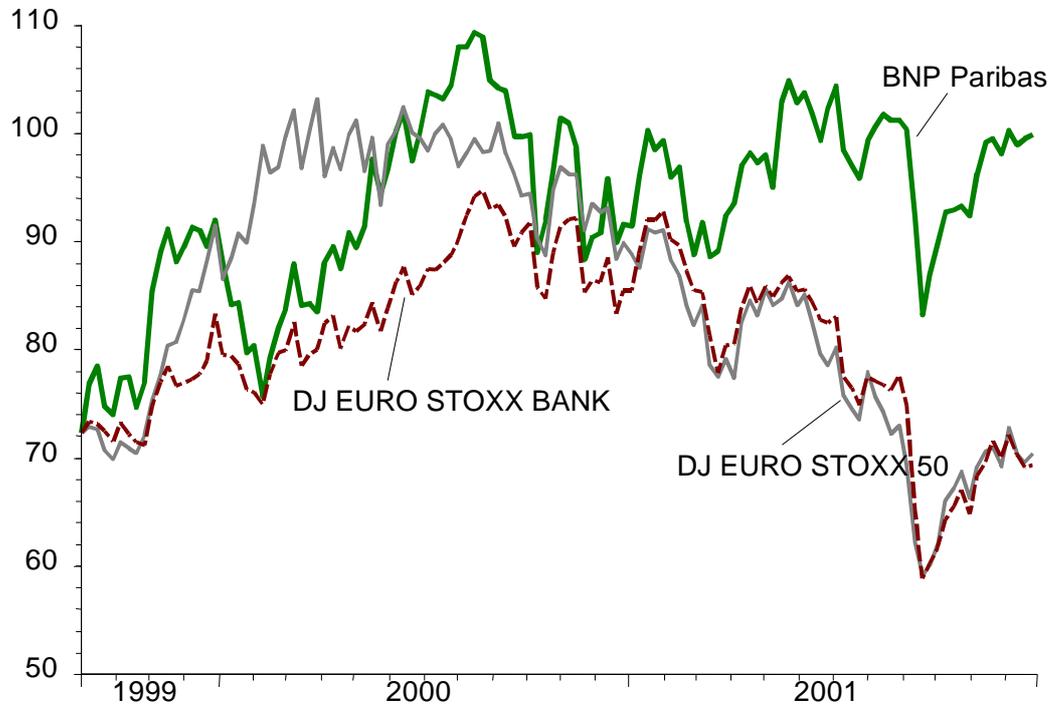
Le cours du titre BNP puis BNP Paribas avait en effet augmenté de 36 euros environ au moment de la privatisation de la BNP en octobre 1993, à plus de 100 euros début 2002.

Le programme ADR a en conséquence été adapté; l'action BNP Paribas est désormais représentée par 2 ADR.

Graphique 1 : Cours de l'action depuis le 1/9/1999

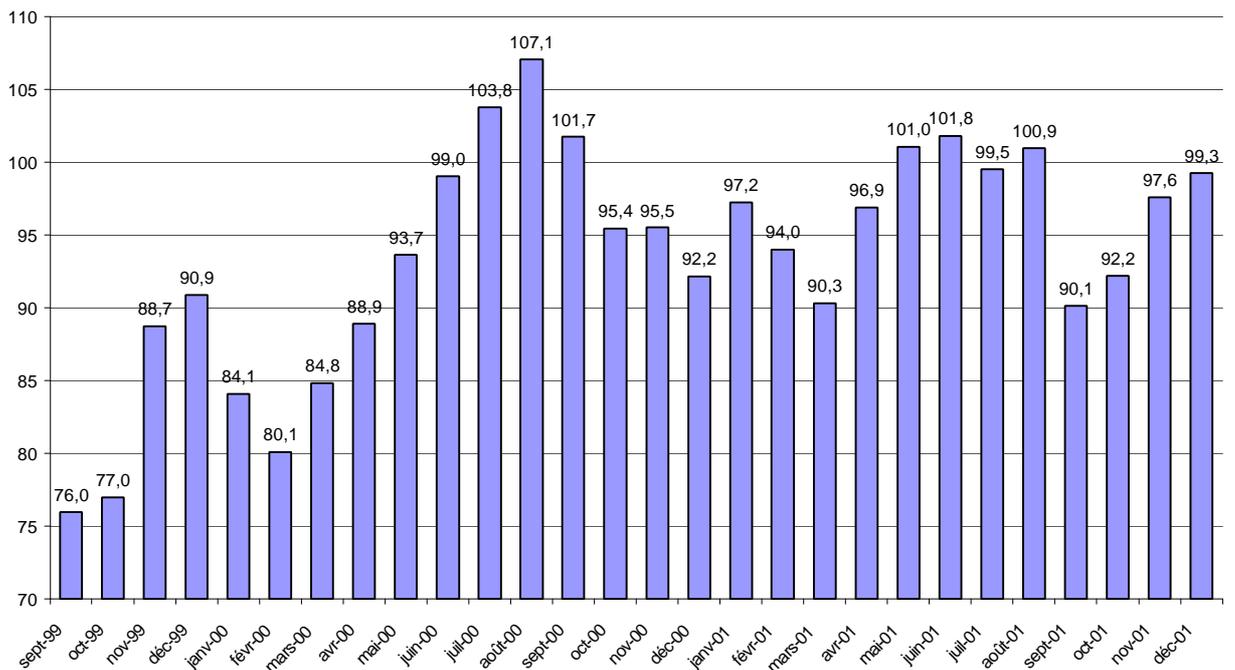
❖ Comparaison avec les indices DJ EURO STOXX 50 et DJ EURO STOXX BANK

(indices rebasés sur le cours de l'action)



Source: DATASTREAM

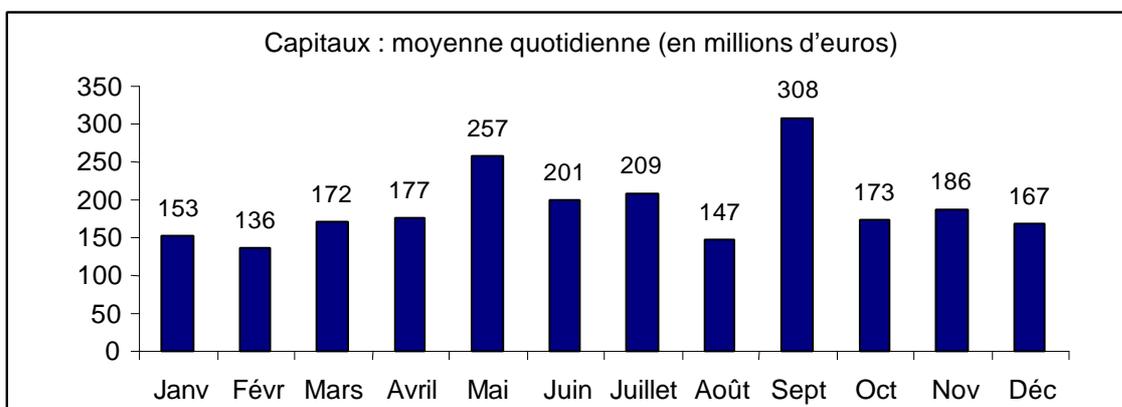
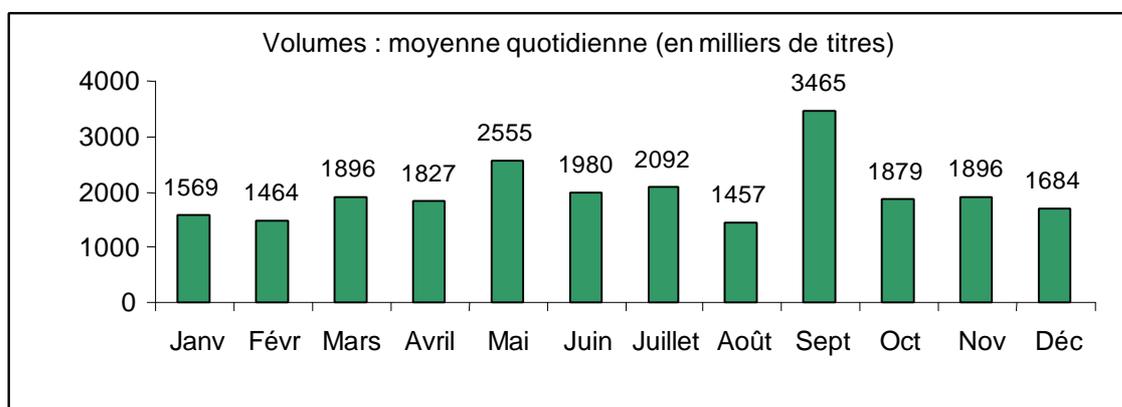
COURS MOYENS MENSUELS



Source: DATASTREAM

- Au 28 décembre 2001, l'action cotait **100,5 euros**, en hausse de 7,49% par rapport au 29 décembre 2000 (93,5 euros); par comparaison, le CAC 40 a régressé de 21,97% au cours de l'exercice 2001 et l'indice DJ EuroStoxxBank de 18,51%.
- La capitalisation boursière de **BNP Paribas s'élevait à 44,52 milliards d'euros** au 28 décembre 2001, plaçant l'entreprise au 8^{ème} rang de l'indice CAC 40 et à la 21^{ème} place de l'EuroStoxx50. **Au moment de l'annonce des résultats annuels (1^{er} mars 2002), avec 48,9 milliards d'euros, BNP Paribas avait la plus forte capitalisation boursière des banques de la zone euro.**
Depuis le 1^{er} septembre 1999, c'est-à-dire immédiatement après la clôture de la première OPE de la BNP sur Paribas, jusqu'au 28 décembre 2001, **le cours de votre action a progressé de 39 %, à comparer à une quasi-stabilité pour le CAC 40 (-0,19%) et pour le DJ Euro Stoxx 50 (+0,28%).**
- **Les volumes de transactions** se sont aussi sensiblement étoffés sur l'année 2001, pour s'établir à une moyenne de 1976 594 titres par séance; par comparaison avec la moyenne 2000 (1 595 101), la **progression est de 23,9%.**

Graphique 2 : Volumes échangés en 2001



Le tableau de bord de l'actionnaire

EN EUROS	2001	2000	1999	1998	1997
Résultat net part du groupe par action ⁽¹⁾	4,64	4,70	3,90 ⁽³⁾ 2,79 ⁽³⁾	2,58	2,16
Actif net par action ⁽⁶⁾	27,1 ⁽⁴⁾	24,0	21,5	22,7	21,1
Dividende global par action ⁽²⁾	1,80 ⁽⁴⁾	1,69	1,32	1,13	0,80
Taux de distribution (en %)	26,5 ⁽⁴⁾	24,5	30,1 ⁽⁵⁾	29,4	25,0
COURS					
plus haut	52,55	54,75	46,73	43,68	26,68
plus bas	37,95	37,78	33,13	20,06	14,93
fin de période	50,25	46,75	45,80	35,08	24,39
Indice CAC 40 au 31 décembre	4 625,58	5 926,42	5 958,32	3 942,66	2 998,91

Les éléments du tableau ci-dessus ont été ajustés pour tenir compte de la division par 2 du nominal de l'action intervenue le 20 février 2002.

⁽¹⁾ Sur la base du nombre moyen d'actions de l'exercice.

⁽²⁾ Avoir fiscal au taux de 50% compris.

⁽³⁾ 3,90 sur la base du résultat net part du groupe avant coûts de restructuration, soit 2 079 millions d'euros et 2,79 sur la base du résultat net part du groupe après coûts de restructuration, soit 1 484 millions d'euros.

⁽⁴⁾ Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 31 mai 2002.

⁽⁵⁾ Sur la base du résultat net part du groupe proforma, après coûts de restructuration, soit 2 615 millions d'euros.

⁽⁶⁾ Après distribution

LA CREATION DE VALEUR

BNP Paribas propose ci-dessous deux mesures de la création de valeur actionnariale, sur une durée correspondant à un horizon de placement à moyen terme qui est celui de la plus grande partie de ses actionnaires individuels.

A) - Rentabilité totale pour l'actionnaire (Total Shareholder Return -TSR-) :

Conventions de calcul :

- le dividende est pris en considération avoir fiscal au taux de 50% compris, et réinvesti en actions BNP puis BNP Paribas,
- les rendements sont bruts, avant toute imposition.

□ depuis la privatisation d'octobre 1993

Investissement initial = 1 action au cours de l'Offre Publique de Vente (240 F soit 36,59 euros), le 18 octobre 1993.

Evolution de l'investissement					
Rubriques	Dividende brut perçu par action (en euros)	Dividende brut perçu par l'investisseur (en euros)	Cours de réinvestissement du dividende ⁽²⁾ (en euros)	Fraction de titre acquise par emploi du dividende brut	Total actions après réinvestissement dividende brut
Années					
1994	0,69 ⁽¹⁾	0,69	37,17	0,0186	1,0186
1995	0,73 ⁽¹⁾	0,82 ⁽³⁾	34,30	0,0239	1,1425 ⁽³⁾
1996	0,82 ⁽¹⁾	0,94	27,36	0,0344	1,1769
1997	1,23 ⁽¹⁾	1,45	38,28	0,0379	1,2148
1998	1,60 ⁽¹⁾	1,94	75,92	0,0256	1,2404
1999	2,25	2,79	80,85	0,0345	1,2749
2000	2,625	3,35	93,95	0,0357	1,3106
2001	3,375	4,42	100,50	0,044	1,3546

(1) Par souci de cohérence avec les années ultérieures, nous avons opté ici pour le paiement en numéraire en non en actions, alors que cette possibilité avait été ouverte par le Conseil d'administration.

(2) Il est supposé que le dividende est réinvesti en actions au cours d'ouverture du 1^{er} jour de bourse suivant sa mise en distribution.

(3) En tenant compte de l'attribution en mars 1995 d'une action pour 10 acquises à l'OPV et conservées 18 mois.

Cours de clôture le 28/12/2001 = 100,5 euros, soit une valorisation à cette date de l'investissement initial de $100,5 \times 1,3546 = 136,14$ euros, donc une progression annuelle moyenne (TSR annuel moyen de la période) de 17,36% et une multiplication par 3,7 de l'investissement initial de 1993.

□ sur 5 ans

Investissement initial = 1 action au cours d'ouverture du 2/1/1997 = 30,40 euros.

Evolution de l'investissement					
Rubriques	Dividende brut perçu par action (en euros)	Dividende brut perçu par l'investisseur (en euros)	Cours de réinvestissement du dividende ⁽²⁾ (en euros)	Fraction de titre acquise par emploi du dividende brut	Total actions après réinvestissement dividende brut
Années					
1997	1,23 ⁽¹⁾	1,23	38,28	0,032	1,032
1998	1,60 ⁽¹⁾	1,65	75,92	0,0217	1,0537
1999	2,25	2,37	80,85	0,0293	1,083
2000	2,625	2,84	93,95	0,03	1,113
2001	3,375	3,76	100,50	0,0374	1,1504

(1) Par souci de cohérence avec les années ultérieures, nous avons opté ici pour le paiement en numéraire en non en actions, alors que cette possibilité avait été ouverte par le Conseil d'administration.

(2) Il est supposé que le dividende est réinvesti en actions au cours d'ouverture du f^e jour de bourse suivant sa mise en distribution.

Cours de clôture le 28/12/2001 = 100,5 euros, soit une valorisation à cette date de l'investissement initial de $100,5 \times 1,1504 = 115,62$ euros, donc une progression annuelle moyenne (TSR annuel moyen de la période) de 30,63%.

B) - Rentabilité comparative sur 5 ans d'un investissement en actions BNP Paribas avec le Livret A de la Caisse d'Epargne et les obligations à moyen terme du Trésor.

La création de valeur pour l'actionnaire est ici appréciée en comparant l'investissement en actions BNP puis BNP Paribas sur la période, à deux placements «sans risque», le livret A de la Caisse d'Epargne et les obligations à moyen terme du Trésor (OAT).

□ **Placement le 1/1/1997 d'une somme de 30,40 euros sur un livret A de la Caisse d'Epargne :**

Le taux servi à la date du placement est de 3,5%, ramené à 3% le 16/6/1998, puis 2,25% le 1/8/1999, pour s'établir à 3% le 1/7/2000. Au 31/12/2001, cette somme représente **35,26 euros**.

La création de valeur, différentiel correspondant à la « prise de risque » que constitue un placement en actions BNP Paribas, se monte à $115,62 - 35,26 = 80,36$ euros par action en 5 ans.

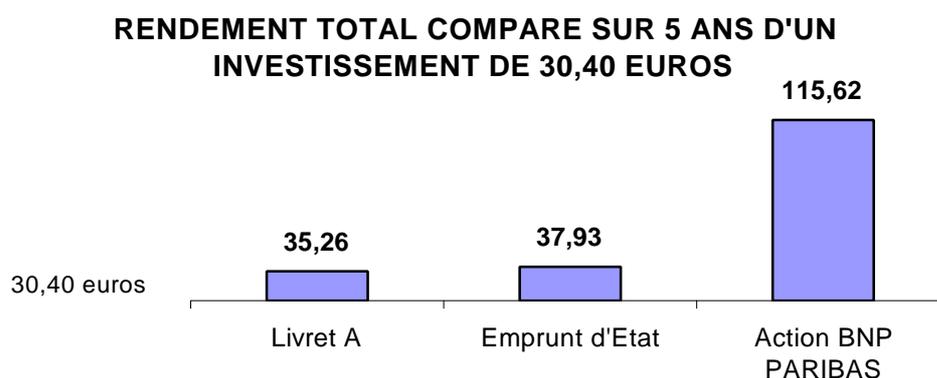
□ **Placement de 30,40 euros le 1/1/1997 en emprunt d'Etat à 5 ans :**

Le taux obtenu est alors de 4,5656% pour 5 ans (BTAN); chaque fin d'année, les intérêts perçus sont réinvestis dans un autre emprunt de même nature et ce aux conditions suivantes:

- 4,4843% (BTAN) en janvier 1998 pour 4 ans,
- 3,08136% (BTAN) en janvier 1999 pour 3 ans,
- 4,37316% (BTAN) en janvier 2000 pour 2 ans,
- 4,57% en janvier 2001 pour 1 an (Euribor).

Au bout de 5 ans, cet investissement est valorisé **37,93 euros**.

La création de valeur différentielle consécutive au choix des titres BNP Paribas comme support de placement est donc de $115,62 - 37,93 = 77,69$ euros par action en 5 ans.



COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a le souci d'apporter à tous ses actionnaires une information rigoureuse, régulière, homogène et de qualité, en conformité avec les meilleures pratiques des marchés et les recommandations des autorités boursières.

Un service **Relations Investisseurs** informe les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, français et étrangers, sur la stratégie du groupe, les développements significatifs et bien sûr les résultats, dont la publication intervient trimestriellement. Des réunions d'information à l'adresse de l'ensemble des acteurs du marché sont organisées plusieurs fois par an, plus particulièrement au moment de l'annonce des résultats annuels et semestriels, mais aussi à l'occasion de réunions thématiques au cours desquelles la Direction Générale présente le groupe BNP Paribas et sa stratégie.

Une équipe **Relations Actionnaires** est à la disposition et à l'écoute des quelques 800000 actionnaires individuels de la Banque. Les actionnaires, comme les membres du «**Cercle BNP Paribas**», reçoivent chaque semestre une lettre d'information financière reprenant les principaux développements du groupe, et un compte-rendu de l'AG est distribué en juillet; les maquettes de ces envois seront refondues dès le début de l'exercice 2002, afin d'en accroître la facilité de lecture mais aussi d'en enrichir encore le contenu. En cours d'année, les actionnaires sont invités dans différentes villes de France, à des rencontres où la politique de l'entreprise est exposée par la Direction Générale (par exemple à Strasbourg le 13 septembre 2001 et à Bordeaux le 16 octobre). Enfin, les représentants de BNP Paribas ont pu dialoguer avec plus de 1000 personnes lors du Salon ACTIONARIA qui s'est tenu à Paris les 16 et 17 novembre 2001.

Les membres du «Cercle BNP Paribas», créé en 1995, sont depuis cette date les actionnaires individuels possédant au moins 150 titres de l'entreprise; ils sont destinataires 3 fois par an, en alternance avec la lettre d'information financière, d'une autre correspondance «**La Vie du Cercle**» les conviant à des manifestations de nature artistique ou culturelle auxquelles la banque s'est associée. En 2001, ces prestations ont été étendues à des séances de formation aux techniques de la Bourse (4 réunions) et de l'internet financier (6 sessions) se tenant tant en province qu'en région parisienne, et ce aussi bien en semaine qu'au cours de week-ends, dans le but d'en permettre la fréquentation par tous les publics; au total, 182 événements ont été organisés à l'intention de 7012 participants. Pour faciliter l'accès à ces services, un **N° Vert (appel gratuit)** a été mis en place, le **0800 666 777**.

Dès le début de l'exercice 2002, BNP Paribas a décidé d'élargir les possibilités pour ses actionnaires de bénéficier des prestations du Cercle. Aussi la détention minimale d'actions a-t-elle été ramenée de 150 à 100 titres², le nombre de membres passant ainsi de 39 000 en 2001 à près de 60 000 en 2002.

Au cours du premier semestre 2000, l'équipe des «Relations Actionnaires» avait fait parvenir un formulaire fiscal 2074 simplifié aux anciens actionnaires de Paribas qu'elle avait pu identifier, avec ses annexes et une notice d'utilisation. Ces supports avaient été élaborés en coopération avec la Direction Générale des Impôts afin de faciliter les formalités de demande de report d'imposition consécutives aux OPE de 1999. Cette démarche a donné lieu à un suivi début 2001 afin de l'adapter aux modifications législatives ayant abouti à l'instauration du sursis d'imposition le 1^{er} janvier 2000.

Le site **INTERNET BNP PARIBAS (adresse: <http://invest.bnpparibas.com>)** permet d'obtenir des informations sur le groupe BNP Paribas telles que les communiqués de presse, les biffres-clés et les principaux événements. Il est aussi possible de consulter et de télécharger les rapports annuels et semestriels, ainsi que les présentations destinées plus particulièrement aux analystes financiers et investisseurs institutionnels. La retransmission vidéo de l'Assemblée générale y est également accessible. Un **espace « Actionnaire Individuel » (en français et en anglais)** y a été spécialement aménagé pour répondre aux attentes spécifiques de cette catégorie d'investisseurs en termes d'information et de propositions de manifestations.

Le service **Minitel 3614 BNPPACTION** (0,057 euros la minute) permet lui aussi d'obtenir des informations récentes sur le groupe et le titre ainsi que de poser des questions, laisser un message ou commander des documents.

² Ce nombre a été réajusté à 200 du fait de la division par deux du nominal du titre.

LE COMITE DE LIAISON DES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a souhaité dès sa création le 23 mai 2000 se doter d'un Comité de Liaison des Actionnaires, dont la mission est d'accompagner la banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel ; c'est du reste à l'occasion de l'Assemblée générale de fusion que le Président de BNP Paribas a initié le processus d'appel à candidatures qui a abouti à la constitution de cette instance à la fin de l'année 2000.

Présidé par Michel Pébereau, il comprend un membre du Conseil d'administration et 10 actionnaires choisis pour leur représentativité tant géographique que socio-professionnelle, ainsi que deux salariés ou anciens salariés ; chaque membre est nommé pour 3 ans. A l'occasion des périodes de renouvellement qui seront signalées par voie de presse et dans les documents financiers publiés par la banque, tout actionnaire peut faire acte de candidature.

Le premier Comité de Liaison est composé de :

- M. Michel Pébereau, Président
- M. René Thomas, administrateur
- Mme Dominique Vigneron, 48 ans, résidant en Seine - Maritime
- M. Patrick Ballu, 58 ans, résidant à Reims
- M. Jacques Begon, 58 ans, résidant dans la Loire
- M. André Brouhard, 70 ans, résidant à Nice
- M. Jean-Pierre Edrei, 57 ans, résidant dans la région parisienne
- M. Joseph Fauconnier, 77 ans, résidant à Amboise
- M. Jean-Baptiste Fernandez, 48 ans, résidant dans la région parisienne
- M. Marcel Grégoire, 64ans, résidant dans le Jura
- M. Rémy Lauprêtre, 53 ans, résidant au Havre
- M. Michel Rolland, 69 ans résidant en Haute - Garonne.
- Mme Frédérique Dambrine, membre du personnel de BNP Paribas
- M. Jean-Marie Gabas, retraité de la BNP

Conformément aux dispositions de la Charte, à laquelle ont adhéré tous les participants et qui tient lieu de règlement intérieur, les participants se sont réunis deux fois en 2001, les 26 mars et 21 septembre ; les comptes-rendus des séances ont été diffusés dans les lettres périodiques d'information des actionnaires.

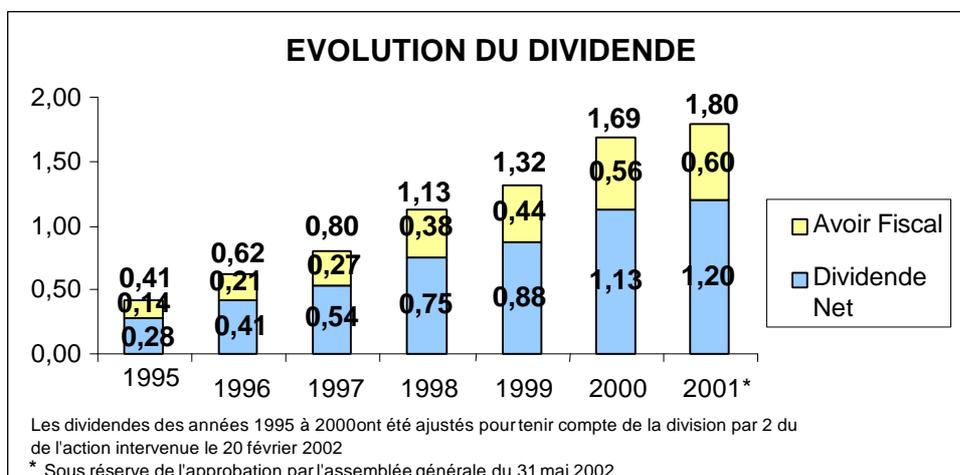
LE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 31 mai 2002 un dividende net de **1,20 euro** pour chaque action issue de la division par deux du nominal (en augmentation de 6,7% par rapport à 2001), soit **1,80 euro** avoir fiscal compris (au taux de 50%) pour les personnes physiques résidentes françaises. Le détachement et la mise en paiement du coupon auront lieu le 9^e juillet 2002.

Le montant total de la distribution proposée s'élève à 1063,9 millions d'euros, contre 1 008,5 millions d'euros en 2001. Le taux de distribution est de 26,5%.

Evolution du dividende

(en euros par action)



Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 15 mai 2001, BNP Paribas a acquis au cours de l'exercice 648699 de ses propres titres, et a par ailleurs émis 4 105 442 actions afférentes d'une part à la levée d'options de souscription, et d'autre part à la souscription des adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise. Enfin, 9 millions d'actions ont été annulées.

LE NOMINATIF CHEZ BNP PARIBAS

LE NOMINATIF PUR

Les 4000 actionnaires de BNP Paribas inscrits sous la forme du nominatif pur bénéficient

- de l'envoi systématique de tous les documents d'information de l'entreprise à destination de ses actionnaires,
- d'un **N° Vert (appel gratuit) : 0 800 600 700** pour les prises d'ordres,
- de tarifs de courtage préférentiels,
- et toujours bien sûr de la gratuité des droits de garde et de l'invitation systématique aux Assemblées générales.

De nouveaux développements sont attendus pour 2002 avec en particulier la mise en ligne d'un serveur internet spécifique « GIS Nomi ».

LE NOMINATIF ADMINISTRE

BNP Paribas développe également son offre de détention des actions au nominatif administré à l'intention de ses actionnaires institutionnels. Pour cette catégorie d'investisseurs en effet, le nominatif administré cumule les principaux avantages du porteur et du nominatif pur:

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels,
- possibilité de détenir un compte-titres unique, couplé avec le compte-espèces,
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires,
- absence de blocage de titres à l'occasion de l'AG, et possibilité de transmission des votes par internet.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

La dernière Assemblée générale s'est tenue le 15 mai 2001 sur deuxième convocation. Toutes les résolutions y ont été adoptées à une large majorité; le texte de ces résolutions et la vidéo de cette manifestation sont disponibles sur le site Internet de BNP Paribas, sur lequel cette réunion a été intégralement retransmise en direct.

Cette dernière Assemblée a, entre autres, permis l'adoption de nouvelles mesures visant à faciliter encore aux actionnaires l'exercice de leur droit de vote :

- réduction du délai d'immobilisation des actions,
- allongement de la durée de réception des bulletins de vote par correspondance.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires, sous réserve de limitation statutaire, soit en 2001 au moins dix actions dans le cas de BNP Paribas. Elle se réunit au moins une fois par an à la demande du Conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) réunit tous les actionnaires, quel que soit le nombre de titres qu'ils détiennent. Elle est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts et notamment une augmentation de capital doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Mixte (AGM) regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation. BNP Paribas tiendra son AGM le 31 mai 2002 sur deuxième convocation.

Comment les actionnaires sont-ils avisés ?

- Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme nominative depuis un mois au moins avant la date de l'Assemblée sont convoqués par simple lettre qui leur fournit notamment l'ordre du jour, les projets de résolutions et un formulaire de vote par correspondance.
- Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme "au porteur" sont avisés par voie de presse (convocations ou informations dans la presse financière).

Comment peuvent-ils assister aux assemblées générales ?

Sous réserve de détenir, à ce jour, plus de dix actions pour participer à une assemblée générale ordinaire, ou une action pour une assemblée générale mixte ou extraordinaire, tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte un jour au moins avant l'Assemblée peut assister à celle-ci à la condition expresse, pour les actionnaires ayant leurs titres "au porteur", de présenter une carte d'admission ou un certificat d'immobilisation de leurs actions.

Comment peuvent-ils voter ?

S'ils n'assistent pas à l'Assemblée, les actionnaires retournent à BNP Paribas le formulaire joint à la convocation. Ce document leur permet :

- ? soit de voter par correspondance,
- ? soit de se faire représenter par leur conjoint ou un autre actionnaire,
- ? soit de donner pouvoir au président de séance ou de n'indiquer aucun nom de mandataire.

S'ils assistent à l'Assemblée, les actionnaires ou leurs représentants sont dotés du matériel de vote nécessaire. BNP Paribas a en effet recours au vote électronique depuis l'Assemblée générale du 13 mai 1998.

DECLARATIONS DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL STATUTAIRE

En complément des seuils prévus par la loi, tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5% au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5% est tenu d'informer la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1% du capital ou des droits de vote.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2% du capital ou des droits de vote de la société

3 – LA DEONTOLOGIE

L'activité du groupe dans le domaine de la déontologie a été profondément influencée par les événements exceptionnels du 11 septembre 2001 ainsi que par l'ensemble des législations, des réglementations et des recommandations professionnelles qui se sont succédées tout au long de l'année. Il en a été ainsi avec la promulgation en France de la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques, de la loi du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne, de la loi du 28 novembre 2001 autorisant la ratification de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. De même au cours de l'année ont été rendus publics la proposition de directive européenne sur les opérations d'initiés et les abus de marché, les recommandations du Comité de Bâle sur « *Customer due diligence for banks* », la préparation du nouveau règlement du Conseil des Marchés Financiers sur l'analyse financière en France, les travaux du *Committee of European Regulators* en Europe et les travaux des régulateurs des bourses de valeurs et des marchés financiers dans de nombreux pays.

L'organisation et les moyens de la Déontologie au sein du groupe ont été renforcés au cours de l'année 2001. La responsabilité de la prévention du blanchiment et de la lutte contre la corruption a été confiée à la Fonction Déontologie en juillet et celle de la lutte contre le terrorisme l'a été en septembre. Le dispositif déontologique du groupe a été complété par la désignation systématique de correspondants déontologiques dans les Fonctions Groupe et de responsables déontologiques dans les pôles, les métiers, les territoires et les filiales.

Les procédures ont été actualisées et renforcées, tant pour répondre aux exigences propres du groupe que pour adapter ses règles aux nouvelles dispositions légales et réglementaires. BNP Paribas S.A a mis en œuvre l'avenant déontologique au Règlement Intérieur qui précise les obligations du personnel secret professionnel, confidentialité des données, respect de l'intégrité des marchés, primauté de l'intérêt du client, interdiction d'utiliser des informations privilégiées à des fins personnelles, participation de tous à la prévention du blanchiment et à la lutte contre la corruption. Certains métiers font en outre l'objet de dispositions propres: conseils en gestion du patrimoine, analystes financiers, gestionnaires d'OPCVM, opérateurs de marché. Des règles de conduite pour la prévention du blanchiment, la lutte contre la corruption et la lutte contre le terrorisme ont été actualisées, diffusées et commentées. De nombreuses autres procédures ont été mises à jour dans le domaine des franchissements de seuils, des listes de surveillance et d'interdiction, ainsi que pour des activités propres aux différents pôles. L'actualisation des procédures, et le renforcement des exigences du groupe dans le domaine de la déontologie, ont été accompagnés d'actions de formation et de sensibilisation.

Lutte contre le terrorisme

Les événements du 11 septembre 2001 ont suscité des mesures sans précédent par leur objet, la lutte contre le terrorisme, et par leur ampleur, la mobilisation des systèmes bancaires de la France, de l'Union Européenne et de nombreux autres pays. Le groupe a réagi avec diligence aux décisions des autorités qui ont requis une mobilisation permanente des équipes déontologiques et introduit une charge de grande intensité pour l'ensemble des entités.

BNP Paribas a mis en œuvre dès leur parution les instructions émises en France par les autorités appelant les banques à exercer « la plus grande vigilance » et à « faire preuve de la plus grande diligence » dans l'examen de leur clientèle et dans l'application scrupuleuse de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires (lettres du Gouverneur de la Banque de France, Président de la Commission Bancaire en date des 26 septembre et 15 octobre et 12 novembre 2001), et sensibilisant les banques « à la nécessité de veiller à la bonne application des règles du gel des avoirs » décidés par les règlements européens, directement applicables en droit français, et les décrets français (lettre du 14 novembre 2001 du Directeur du Trésor). En outre, la position commune du Conseil de l'Union Européenne du 27 décembre 2001 a mis en œuvre des mesures restrictives spécifiques dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Des mesures de nature semblable ont été prises dans les différents pays où le groupe exerce son activité.

Dès le 28 septembre, en application d'une décision du Président Directeur Général, confiant la responsabilité de la lutte contre le terrorisme à la Fonction Déontologie - Prévention du blanchiment, les instructions de mobilisation du groupe ont été diffusées, un dispositif d'urgence a été mis en place, les procédures de diffusion des demandes d'information et d'action émanant des autorités sur des listes de personnes physiques ou morales associées au terrorisme, ainsi que la remontée d'information et du résultat des recherches ont été organisées.

Les pôles, les métiers, les territoires et les filiales ont procédé à des actions de sensibilisation et de rappel des règles en vigueur dans le domaine de la connaissance du client et de la surveillance des opérations.

CI APRES FIGURENT DES EXTRAITS DE TEXTES EN VIGUEUR DANS LE GROUPE EN MATIERE DEONTOLOGIQUE.

- Une responsabilité individuelle

« Chacun des collaborateurs de BNP Paribas dans le monde se doit impérativement d'exercer ses activités avec diligence, loyauté et équité dans le respect de la primauté des intérêts des clients et de l'intégrité des marchés, au service du développement du groupe. Chacun s'engage sans restriction à la mise en œuvre des actions que le groupe entreprend dans le domaine de la prévention du blanchiment de l'argent d'origine criminelle, dans celui de la lutte contre la corruption et dans la lutte contre le terrorisme dans ses aspects bancaires et financiers ».

(NOTE DE CADRAGE DE LA FONCTION DEONTOLOGIE)

- Lutte contre le blanchiment et la corruption

« Toute suspicion d'un agent opérationnel concernant un client ou une opération doit être rapportée dans les plus brefs délais à sa hiérarchie...

...Tout salarié du groupe a un devoir d'alerte vis-à-vis de sa hiérarchie et de la ligne « Déontologie-Compliance ». Et celles-ci ont l'obligation d'agir en conformité à la fois avec le droit applicable territorialement et avec l'éthique du groupe BNP Paribas qui doit inspirer la conduite de toutes nos implantations. »

(LETTRE DU 14 DECEMBRE DE M. MICHEL PEBEREAU A L'ENSEMBLE DU GROUPE SUR LA PREVENTION DU BLANCHIMENT ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION)

- Lutte contre le terrorisme

A la suite des événements du 11 Septembre 2001, le Président Michel Pébereau a adressé à l'ensemble du groupe l'instruction suivante :

**« Dans les circonstances actuelles, comme dans les circonstances plus habituelles de notre métier, nos principes de management, nos valeurs et nos règles déontologiques nous permettent de manière appropriée de déterminer nos attitudes et de définir nos actions ...
.....Il appartient en conséquence à chaque entité du groupe de répondre avec diligence et sans délai aux demandes d'information des autorités habilitées, d'appliquer rigoureusement leurs instructions dans le cadre légal et réglementaire propre à chaque pays et de prendre les initiatives nécessaires..... ».**

4 - RAPPORT DE GESTION 2001

I. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMITES

II. RAPPORT D'ACTIVITE

ANNEXES :

LES RESULTATS DE BNP PARIBAS SA
LA REPARTITION DES BENEFICES EN 2001
L'EVOLUTION DU CAPITAL
LES RATIOS PRUDENTIELS
LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS
LE CONTROLE INTERNE
LA GESTION DES RISQUES
LA GESTION DE BILAN

I. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMITES

(Gouvernement d'Entreprise)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

<p>Composition au 28 Février 2002 ⁽¹⁾</p> <p>Michel Pébereau (Président Directeur Général de BNP PARIBAS) <i>Né le 23 janvier 1942</i> <i>Dates de début/fin de mandat : 22/05/1997 – AG 2003</i> <i>Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 55 003</i></p> <p>Administrateur : Lafarge Saint-Gobain Total Fina Elf</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance : Axa Galeries Lafayette <i>Dresdner Bank AG / Allemagne</i></p> <p>Représentant permanent de BNP PARIBAS : Renault</p> <p>Patrick Auguste (Cadre de BNP PARIBAS) <i>Né le 18 juin 1951</i> <i>Elu pour 6 ans le 6 mars 2000</i> <i>Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 120</i></p> <p>Claude Bébéar (Président du Conseil de Surveillance d'AXA) <i>Né le 29 juillet 1935</i> <i>Dates de début/fin de mandat : 23/05/2000 - AG 2003</i> <i>Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 2 096</i></p>	<p>Président du Conseil d'Administration de Finaxa</p> <p>Administrateur : Schneider Electric <i>Axa Assurances Iard Mutuelle</i> <i>Axa Assurances Vie Mutuelle</i> <i>Axa Conseil Vie Assurance Mutuelle</i> <i>Axa Courtage Assurance Mutuelle</i> <i>Axa Financial Inc. / Etats-Unis</i> <i>Lor Patrimoine</i></p> <p>Jean-Louis Beffa (Président Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain) <i>Né le 11 août 1941</i> <i>Dates de début/fin de mandat : 22/05/1997 – AG 2003</i> <i>Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 9 393</i></p> <p>Vice-Président du Conseil d'Administration de BNP PARIBAS</p> <p>Président de Claude Bernard Participations</p> <p>Administrateur : Vivendi Universal <i>Groupe Bruxelles-Lambert / Belgique</i> <i>Saint-Gobain Cristaleria SA / Espagne</i> <i>Saint-Gobain Corporation / Etats-Unis</i></p> <p>Représentant permanent : Le Monde Entreprises (SOREFO) <i>Saint-Gobain PAM</i></p>
---	---

⁽¹⁾ Les informations sur le nombre d'actions détenues et les mandats exercés sont arrêtées au 31 Décembre 2001. Les mandats figurant en italiques n'entrent pas dans les dispositions de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

Jack Delage

(Salarié de BNP PARIBAS)

Né le 26 janvier 1946

Elu pour 3 ans le 31 janvier 2001

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 30

Bernd Fahrholz

(Président du Directoire de Dresdner Bank / Francfort)

Né le 4 août 1947

Coopté le 8 juin 2000-Ratification à l'AG du 15 mai 2001/
fin de mandat AG 2005

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 10

Administrateur :

Advance Holding AG / Allemagne

Banco General de Negocios SA / Espagne

BMW AG / Allemagne

Dresdner Kleinwort Benson North America Inc./

Etats -Unis

Fresenius Medical Care AG / Allemagne

Heidelberger Zement AG / Allemagne

Reuschel & Co./ Allemagne

Michel François-Poncet

(Vice-Président du Conseil d'Administration de
BNP PARIBAS)

Né le 1^{er} janvier 1935

Dates de début/fin de mandat : 23/05/2000 - AG 2003

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 11 400

Président de BNP Paribas Suisse S.A./ Suisse

Vice-Président de Pargesa Holding S.A. / Suisse

Administrateur :

Finaxa

LVMH

Schneider Electric

Total Fina Elf

BNP Paribas UK Holdings Limited / Grande-Bretagne

Erbé / Belgique

Power Corporation / Canada

Vittoria Assicurazioni / Italie

Membre du Conseil de Surveillance d'AXA

Jacques Friedmann

Né le 15 octobre 1932

Dates de début/fin de mandat : 04/05/1999 - AG 2005

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 2 471

Administrateur :

Total Fina Elf SA

Vivendi Universal

François Grappotte

(Président Directeur Général de la Société Legrand)

Né le 21 avril 1936

Dates de début/fin de mandat : 04/05/1999 - AG 2005

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 1 150

Administrateur de France Télécom

Membre du Conseil de Surveillance de Michelin

Paul-Louis Halley

Né le 11 septembre 1934

Dates de début/fin de mandat : 23/05/2000 - AG 2003

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 1 849

Président du Conseil de Surveillance de Paroma SCA

Administrateur :

Carrefour

Halley Frères SA

Noyon SA

Philippe Jaffré

(Président Directeur Général d'Europ@web)

Né le 2 mars 1945

Dates de début/fin de mandat : 22/05/1997 - AG 2003

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 5 570

Président du Conseil de Surveillance de Zebank

Alain Joly

(Président du Conseil de Surveillance d'Air Liquide)

Né le 18 avril 1938

Dates de début/fin de mandat : 22/05/1997 - AG 2003

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 2 076

Président Directeur Général :

Air Liquide International Corporation / Etats-Unis
American Air Liquide, Inc. / Etats-Unis

Administrateur :

Lafarge
Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême Orient

Denis Kessler

(Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances - FFSA)

Né le 25 mars 1952

Dates de début/fin de mandat : 22/05/2000 - AG 2003

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 406

Vice-Président délégué du Mouvement des Entreprises de France – MEDEF

Président de Sicav Horizon 2

Administrateur :

Associés en Finance SA
Bolloré Investissement
Dexia SA / Belgique

Membre du Conseil de Surveillance :

ABF Capital Management SA
Vendôme-Rome Management SA
Cetelem
Cogedim SAS

Jean-Marie Messier

(Président Directeur Général de Vivendi Universal)

Né le 13 décembre 1956

Dates de début/fin de mandat : 04/05/1999 - AG 2005

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 200

Président du Conseil de Surveillance :

Groupe Canal +
Vivendi Environnement

Administrateur :

Alcatel
Compagnie de Saint-Gobain
LVMH
UGC
Echostar Communications Corporation / Etats -Unis
Fomento de Construcciones y Contraras SA / Espagne
New-York Stock Exchange / Etats-Unis
USA Networks / Etats-Unis

Président :

Fondation d'Entreprise Vivendi Universal
Vizzavi Europe / Grande-Bretagne

Jean Morio

(Salarié de BNP Paribas)

Né le 2 avril 1948

Elu pour 3 ans le 31 janvier 2001

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 10

Lindsay Owen-Jones

(Président Directeur Général de L'Oréal)

Né le 17 mars 1946

Dates de début/fin de mandat : 13/05/1998 - AG 2004

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 1 000

Président :

L'Oréal USA, Inc. / Etats-Unis
L'Oréal UK Ltd / Grande-Bretagne

Administrateur :

Air Liquide
Gesparal SA
Sanofi-Synthelabo
Galderma Pharma SA / Suisse

David Peake

(Président de BNP PARIBAS UK Holdings Ltd - Londres)

Né le 27 septembre 1934

Dates de début/fin de mandat : 13/05/1998 - AG 2004

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 375

Président de BNP Paribas Private Bank Plc

Baudouin Prot

(Administrateur, Directeur Général Délégué de BNP PARIBAS)

Né le 24 mai 1951

Dates de début/fin de mandat : 07/03/2000 - AG 2005

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 11 905

Président du Conseil d'Administration :

BNP Paribas E³

Compagnie Immobilière de France

Administrateur :

Péchiney

Answork

Banque Nationale de Paris Intercontinentale SA

Banque Petrofigaz

Membre du Conseil de Surveillance :

Pinault-Printemps-Redoute

Cetelem

Représentant permanent de BNP PARIBAS :

Accor

Louis Schweitzer

(Président Directeur Général de Renault)

Né le 8 juillet 1942

Dates de début/fin de mandat : 13/05/1998 - AG 2004

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 1 915

Administrateur :

Electricité de France

Compagnie Financière Renault

Renault Crédit International

Volvo

Membre du Conseil de Surveillance de Philips / Pays-Bas

René Thomas

(Président d'Honneur de BNP PARIBAS)

Né le 13 janvier 1929

Dates de début/fin de mandat : 04/05/1999 - AG 2005

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 3 264

Administrateur :

Chargeurs

Essilor

Usinor

Vivendi Universal

BNP Paribas Espana SA / Espagne

Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie / Maroc

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie / Tunisie

Autre mandataire social

Dominique Hoenn

(Directeur Général Délégué de BNP Paribas)

Né le 12 avril 1940

Nombre d'actions BNP Paribas détenues :37.306

Président du Conseil d'Administration de PARIBAS INTERNATIONAL N.V./Pays-Bas

Président du conseil de surveillance :

BNP Paribas Securities Services

BNP Private Equity

Administrateur :

Euronext Paris S.A.

BNP Paribas Luxembourg S.A. / Luxembourg

BNP Paribas Suisse / Suisse

Clearstream International / Luxembourg

COBEPA / Belgique

Représentant permanent de BNP Paribas :

Compagnie d'Investissement de Paris

Financière BNP

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil

Le Conseil d'administration comprend vingt membres, y compris trois administrateurs élus représentant le personnel.

Les administrateurs indépendants

Selon la définition donnée par le rapport Medef-Afep de juillet 1999 : « Un administrateur est indépendant de la direction de la société lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société ou avec son groupe qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

En outre, BNP Paribas considère que les administrateurs salariés, de par leur mode d'élection et leur statut, sont de fait indépendants. La proportion des administrateurs indépendants siégeant au Conseil de BNP Paribas excède largement la proportion du tiers préconisée par le même rapport Medef-Afep :

- deux administrateurs, Michel Pébereau et Baudouin Prot, sont membres du Comité exécutif de BNP Paribas ; Michel François-Poncet, Vice-Président du Conseil d'administration, participe aux réunions de ce Comité ;
- quatorze administrateurs sont extérieurs à BNP Paribas : Claude Bébéar, Jean-Louis Beffa, Bernd Fahrholz, Jacques Friedmann, François Grappotte, Paul-Louis Halley, Philippe Jaffré, Alain Joly, Denis Kessler, Jean-Marie Messier, Lindsay Owen-Jones, David Peake¹, Louis Schweitzer et René Thomas². René Thomas, Président d'Honneur, suit plus particulièrement les questions soulevées par les actionnaires individuels ;
- trois administrateurs représentent les salariés : Patrick Auguste, Jack Delage et Jean Morio.

Charte de l'Administrateur

Le Conseil d'administration a adopté en 1997 une **Charte de l'administrateur** qui constitue son règlement intérieur. Cette Charte codifie notamment les responsabilités des administrateurs, les droits et obligations qui s'attachent à l'exercice de leur mandat, les modalités de répartition des jetons de présence, la quotité des actions de la banque qu'il est estimé souhaitable que chacun détienne.

Sur proposition du Conseil, l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2000 a décidé de limiter à trois années la durée du mandat des nouveaux administrateurs.

¹ David Peake est Président, non exécutif, de BNP Paribas UK Holdings Ltd.

² René Thomas n'exerce plus de responsabilités exécutives depuis 1993.

Activité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration de BNP Paribas S.A. a tenu sept séances en 2001. Il s'est réuni en Comité Stratégique à la fin de l'année 2001 avec les membres du Comité Exécutif. Il a délibéré à quatre reprises sur le rapport du Comité des comptes et sur celui du Comité de contrôle interne et des risques et à trois reprises sur celui du Comité des rémunérations et des nominations (cf. « Activités des Comités du Conseil »). Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses travaux en application des lois et règlements en vigueur en France, le Conseil a notamment :

- étudié et approuvé des projets majeurs de développement (acquisition du capital de BancWest non détenu par le Groupe et acquisition de United California Bank, ainsi que d'autres projets d'importance significative), approuvé le projet d'apport partiel d'actifs de BNP Paribas à sa filiale BNP Paribas Securities Services ;
- adopté le budget de l'année 2002, arrêté les comptes individuels de l'année 2001 et du premier semestre 2001, pris connaissance des états financiers consolidés du quatrième trimestre 2000 et des trois premiers trimestres 2001, approuvé le changement de dénomination en euros de la dette de BNP Paribas ;
- analysé et approuvé les principes et les modalités d'une augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise, ainsi que le projet d'émission d'actions de préférence, le principe d'une division du nominal de l'action BNP Paribas, la note d'information relative au programme de rachat d'actions BNP Paribas, le montant du dividende à proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- étudié les conséquences de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques, approuvé la publication des informations personnelles des administrateurs, décidé la réduction du délai d'indisponibilité des actions lors des assemblées générales, analysé et approuvé les réponses aux questions posées par des actionnaires préalablement à l'Assemblée générale, examiné et arrêté les résolutions à présenter à l'Assemblée générale des actionnaires ;
- examiné à nouveau et approuvé le dispositif mis en œuvre par la banque pour le passage à l'euro fiduciaire afin de permettre à l'ensemble de sa clientèle de franchir dans les meilleures conditions cette étape sans précédent dans l'histoire monétaire et fiduciaire de la France.

Activité des comités spécialisés du Conseil

Depuis 1994, le groupe a institué, au sein de son Conseil d'administration, des comités spécialisés, présidés par des administrateurs indépendants ; depuis 1997, les membres du Comité exécutif de la banque n'en sont plus membres, tout en participant naturellement en tant que de besoin aux séances, accompagnés de leurs collaborateurs. Ces dispositions vont au-delà des recommandations du règlement n° 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif au contrôle interne et du Comité Medef-Afep de juillet 1999.

Comité des comptes

- Le Comité des comptes comprend sept membres indépendants : MM. Philippe Jaffré, Président, Patrick Auguste, Paul-Louis Halley, Denis Kessler, Jean-Marie Messier, David Peake, René Thomas. Le Comité se réunit quatre fois par an. Le Collège des commissaires aux comptes assiste aux séances du Comité consacrées aux comptes.
- Les missions du Comité sont d'examiner :
 - les comptes et les documents financiers annexés avant leur présentation au Conseil ;
 - toutes questions relatives à ces comptes et documents financiers : choix des référentiels comptables, provisions, résultats analytiques, normes prudentielles, calcul de rentabilité et toute question comptable présentant un intérêt méthodologique ou susceptible de générer des risques potentiels ;
 - les candidatures des commissaires aux comptes, leur programme de travail, les recommandations du collège et leur suivi.

- Le Comité s'est réuni quatre fois en 2001 et a traité notamment :
 - des comptes consolidés et sociaux de l'année 2000 et du 1^{er} semestre 2001, ainsi que des comptes consolidés du 4^{ème} trimestre 2000 et des premier, deuxième et troisième trimestres 2001 ;
 - du suivi trimestriel des charges de restructuration ;
 - de la rentabilité de l'activité des différents pôles ;
 - de l'allocation des fonds propres aux pôles d'activité ;
 - du projet de détermination du dividende de l'exercice 2000 ;
 - de différents sujets de méthodologie comptable : retraitements comptables mis en œuvre pour parachever l'harmonisation des méthodes résultant du rapprochement, problématique du contrôle des résultats économiques et comptables de certaines activités, délais de publication des résultats du groupe.

Comité du contrôle interne et des risques

- Le Comité comprend cinq membres, indépendants : MM. Jacques Friedmann, Président, Jack Delage, François Grappotte, Louis Schweitzer et René Thomas. Le Comité se réunit au moins deux fois l'an.
- Les missions du Comité consistent à examiner :
 - le rapport sur le contrôle interne du groupe ;
 - le rapport d'activité de l'Inspection Générale du groupe ;
 - les correspondances avec le Secrétariat général de la Commission bancaire ;
 - les grandes orientations de la politique de risque du groupe en s'appuyant sur les mesures de risque et de rentabilité des opérations ;
 - les éventuelles questions spécifiques liées à ces sujets et à ces méthodes.
- Le Comité s'est réuni à quatre reprises en 2001, dont une fois lors d'une séance exceptionnelle entièrement consacrée à l'analyse des conséquences des événements du 11 septembre 2001 sur les risques de crédit et les risques de marché du groupe. Le Comité procède régulièrement à l'analyse de la situation et de l'évolution des risques de crédit et des risques de marché du groupe. Il a, en outre, traité des sujets suivants :
 - modèle interne des risques de marché ;
 - certification de qualité ISO 9001 de l'audit interne ;
 - état de préparation du groupe au passage à l'euro-fiduciaire ;
 - projet de rapport annuel du Contrôle Interne du groupe BNP Paribas pour l'année 2000 et rapport d'activité de la Coordination Mondiale de l'Audit Interne pour le 1^{er} semestre 2001 ;
 - échanges de correspondances avec le Secrétariat général de la Commission bancaire.

Comité des rémunérations et des nominations

- Le Comité comprend quatre administrateurs indépendants : MM. Alain Joly, Claude Bébéar, Jean-Louis Beffa, Philippe Jaffré.
- La mission du Comité est de procéder aux études nécessaires afin de préparer les décisions du Conseil d'administration dans les domaines suivants :
 - questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment les rémunérations, retraites, options d'actions ;
 - conditions, montant et répartition du programme de stock options ;
 - participation à la proposition de candidatures d'administrateurs à l'Assemblée générale ;
 - préparation des plans d'options d'actions pour les collaborateurs du groupe.

En outre, le Comité exerce une fonction consultative auprès du Président dans le domaine de la rémunération des membres du Comité exécutif autres que les mandataires sociaux. Le Comité est tenu informé des dispositions relatives à la préparation de la relève de mandataires sociaux.

- Le Comité s'est réuni à trois reprises en 2001 et a traité des sujets suivants :
 - détermination de la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Comité Exécutif ;
 - programme d'options de souscription d'actions pour 2001 ;
 détermination des conditions de retraite de membres du Comité exécutif.

II. RAPPORT D'ACTIVITE DU GROUPE BNP PARIBAS

- ◆ Sur l'ensemble de l'année 2001, dans un environnement difficile, votre entreprise a réalisé des performances d'exploitation supérieures à celles de l'année 2000, qui avait bénéficié d'une conjonction de facteurs favorables :
 - *Résultat brut d'exploitation* : 6 517 millions d'euros (+ 11,9 %)
 - *Résultat d'exploitation (après coût du risque)* : 5 205 millions d'euros (+ 11,1 %)
 - *Résultat net part du groupe* : 4 018 millions d'euros, en légère baisse (- 2,6 %) malgré une forte diminution de la contribution des éléments hors exploitation
 - *Rentabilité des fonds propres après impôt* : 18,2 %
- ◆ Chacun des grands domaines d'activité du groupe a contribué à ces performances :
 - La Banque de Détail, grâce aux bons résultats de ses différentes composantes, a continué à assurer une croissance soutenue de son activité et de ses résultats
 - Le pôle d'activité Banque Privée, Gestion d'Actifs, Assurance et Titres, a accru sa collecte et démontré une bonne résistance à la conjoncture boursière
 - Le pôle d'activité Banque de Financement et d'Investissement a augmenté ses revenus et a limité la baisse de ses résultats d'exploitation dans un environnement défavorable



ALLOCATION DE CAPITAL

Les pôles bénéficient du revenu des capitaux qui leur sont alloués. L'allocation de capital répond aux exigences et méthodes de calcul du ratio international de solvabilité et s'effectue sur la base de 6 % des actifs pondérés. Pour compléter cette approche dans les métiers de Banque Privée et de Gestion d'Actifs, il est ajouté un montant de 0,25 % des actifs sous gestion. De même, pour les activités de private equity, il est ajouté un pourcentage de la valeur nette comptable des titres, variable selon la nature de la participation, de façon à refléter le niveau réel des risques encourus. Enfin, le capital alloué à l'activité Assurance est égal à 75% de la "marge globale de solvabilité" calculée conformément à la réglementation des assurances.

L'année 2001 a été marquée par la poursuite du ralentissement économique mondial et les conséquences de l'agression terroriste du 11 septembre. Cet environnement a partout affecté les banques, d'autant qu'il s'est accompagné de quelques défaillances spectaculaires d'entreprises et d'une grave crise en Argentine.

Néanmoins, sur l'ensemble de l'année 2001, le produit net bancaire du groupe augmente de 7,3% pour s'établir à 17 450 millions d'euros et le résultat brut d'exploitation augmente de 11,9% par rapport à l'année 2000 où les activités bancaires ont bénéficié d'un environnement beaucoup plus favorable. Le coefficient d'exploitation s'améliore de 1,5 point, passant de 64,2 % à 62,7 %.

Du fait du ralentissement économique mondial, notamment aux Etats-Unis, le coût du risque (1312 millions d'euros) augmente de 14,9 %. Néanmoins, le résultat d'exploitation est en hausse de 11,1% à 5 205 millions d'euros.

Les plus-values tirées des portefeuilles d'actions du groupe sont en forte baisse, notamment parce qu'elles avaient été accrues d'un montant supplémentaire de 200 millions d'euros en 2000, comme cela avait été indiqué à l'époque, dans le contexte de l'offre publique surCobepa.

Malgré ces moindres plus-values, le résultat avant impôt est au même niveau qu'en 2000 (+ 0,8%) à 6 232 millions d'euros. Le niveau d'impôt supérieur (+ 11,3 %) à celui de l'exercice 2000, qui avait bénéficié d'un effet fiscal favorable lié à la fusion, conduit enfin au résultat net part du groupe de 4 018 millions d'euros, inférieur de 2,6 % au résultat particulièrement élevé enregistré en 2000.

La rentabilité des capitaux s'établit à 18,2 % après impôt.

GROUPE BNP PARIBAS en millions d'euros	Année 2001	Année 2000	Var. 2001/2000	Année 1999 Pro forma
Produit Net bancaire	17 450	16 263	+7,3%	14 339
Frais de gestion	-10 933	-10 438	+4,7%	-9 549
Résultat Brut d'exploitation	6 517	5 825	+11,9%	4 790
Coût du risque	-1 312	-1 142	+14,9%	-1 075
Résultat d'exploitation	5 205	4 683	+11,1%	3 715
Sociétés mises en équivalence	228	317	-28,1%	235
Plus values	1 125	1 709	-34,2%	1 597
dont Plus-values des activités de Private Equity	576	986	-41,6%	765
dont Plus-values du portefeuille actions	549	723	-24,1%	832
Goodwill	-188	-144	+30,6%	-172
Eléments exceptionnels	-138	-381	-63,8%	-138
Eléments hors exploitation	1 027	1 501	-31,6%	1 522
Résultat avant impôt	6 232	6 184	+0,8%	5 237
Impôt	-1 817	-1 632	+11,3%	-1 659
Intérêts minoritaires	-397	-428	-7,2%	-312
Résultat net part du groupe	4 018	4 124	-2,6%	3 266
Charges de restructuration	-	-		-651
Résultat net pdg après ch. de restructuration	4 018	4 124	-2,6%	2 615

RESULTATS PAR POLE D'ACTIVITE

Chacun des grands domaines d'activité a contribué à la performance du groupe.

1 - Banque de Détail

BANQUE DE DETAIL

en millions d'euros	2001	2000	2001/ 2000
PNB	8 714	7 995	+9,0%
Frais de gestion	-5 676	-5 392	+5,3%
RBE	3 038	2 603	+16,7%
Coût du risque	-680	-564	+20,6%
Résultat d'exploitation	2 358	2 039	+15,6%
Eléments hors exploitation	-39	-30	n.s.
Résultat avant impôt	2 319	2 009	+15,4%

Coefficient d'exploitation	65,1%	67,4%	-2,3 pt
Fonds propres alloués (Md E)	9,3	8,4	
ROE avant impôt	25%	24%	

La croissance des agrégats d'exploitation est forte: la progression du produit net bancaire de la banque de détail est de 9,0%, à 8 714 millions d'euros, et celle du résultat brut d'exploitation de 16,7 %, à 3 038 millions d'euros. Malgré un niveau du coût du risque accru (+ 20,6 %), le résultat avant impôt ressort en forte hausse (+ 15,4 %) à 2 319 millions d'euros.

Sur les trois dernières années, le produit net bancaire de la banque de détail a ainsi progressé en moyenne de 12 % par an et son résultat brut d'exploitation de 18 % par an.

Le fonds de commerce européen a été à nouveau élargi en 2001, le groupe compte 15 millions de clients en Europe au 31 décembre 2001 (+ 6 %), dont 5,6 millions dans la banque domestique (+ 3 %), 6,8 millions de clients directs des services financiers spécialisés (+ 7 %) et 2,9 millions de clients gérés dans le cadre de partenariats minoritaires (+7 %).

Banque de Détail en France

BDDF en millions d'euros	2001	2000	2001/ 2000
PNB	4 599	4 421	+4,0%
dont Commissions	1 985	2 016	-1,5%
dont Marge d'intérêt	2 614	2 405	+8,7%
Frais de gestion	-3 193	-3 145	+1,5%
RBE	1 406	1 276	+10,2%
Coût du risque	-189	-156	+21,2%
Résultat d'exploitation	1 217	1 120	+8,7%
Éléments hors exploitation	-7	-11	n.s.
Résultat avant impôt	1 210	1 109	+9,1%
Résultat attribuable à BPGA	-79	-97	-18,6%
Résultat avant impôt de BDDF	1 131	1 012	+11,8%
Coefficient d'exploitation	69,4%	71,1%	-1,7 pt
Fonds propres alloués (Md E)	5,1	4,6	
ROE avant impôt	22%	22%	

Avec 100% de la Banque Privée en France de la ligne PNB à la ligne Résultat avant impôt

Les résultats sont conformes aux objectifs: le produit net bancaire du réseau France ⁽¹⁾ s'établit à 4 599 millions d'euros, en hausse de 4,0 %. La marge d'intérêt progresse de 8,7 % et bénéficie de la croissance des encours de crédit et des dépôts à vue sur l'ensemble de l'année. La baisse des commissions est limitée à 1,5 %, les recettes moindres sur les transactions sur titres ayant été compensées par les autres produits générateurs de commissions (moyens de paiement, services bancaires, ...).

La dynamique commerciale s'est accélérée : en 2001, le nombre des comptes à vue de particuliers s'est accru de 127 000 et le nombre de clients de la Banque Privée en France est passé de 75 000 à 83 000. Le déploiement opérationnel de la banque multicanal se poursuit activement. Les encours d'assurance-vie ont été accrus de 5,7 % au cours de l'année. Les volumes de dépôts à vue ont augmenté de 8,9 % à 28,0 milliards d'euros du quatrième trimestre 2000 au quatrième trimestre 2001.

La maîtrise des frais de gestion : + 1,5 % par rapport à l'année précédente, conduit à une progression de 10,2 % du résultat brut d'exploitation à 1406 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation s'améliore de 1,7 point à 69,4 %.

Le coût du risque s'inscrit en hausse sensible (+ 21,2 %), par rapport au niveau exceptionnellement bas de l'année précédente.

Après partage du résultat de la Banque Privée en France avec le pôle BPGA, la Banque de Détail en France dégage un résultat annuel avant impôt de 1131 millions d'euros, en hausse de 11,8 %.

La rentabilité avant impôt des capitaux propres alloués est maintenue à 22%.

¹) Incluant 100 % de la Banque Privée en France.

Services Financiers Spécialisés

SFS en millions d'euros	2001	2000	2001/ 2000
PNB	2 387	2 140	+11,5%
Frais de gestion	-1 514	-1 384	+9,4%
RBE	873	756	+15,5%
Coût du risque	-320	-233	+37,3%
Résultat d'exploitation	553	523	+5,7%
Eléments hors exploitation	2	-1	n.s.
Résultat avant impôt	555	522	+6,3%
Coefficient d'exploitation	63,4%	64,7%	-1,3 pt
Fonds propres alloués (Md E)	2,6	2,4	
ROE avant impôt	22%	21%	

La dynamique de croissance externe et internationale du pôle porte le produit net bancaire à 2387 millions d'euros (+ 11,5 % ; + 3,6 % à périmètre et taux de change constants).

Le coefficient d'exploitation s'améliore de 1,3 point à 63,4 % de sorte que le résultat brut d'exploitation est en forte progression à 873 millions d'euros (+15,5 % ; + 9,3 % à périmètre et taux de change constant).

Le coût du risque est en hausse de 37,3% : à l'impact pour Cetelem des procédures de surendettement en France, s'ajoutent, les conséquences du ralentissement économique observé depuis l'été 2001, notamment une hausse de provisions de BNPParibas Lease Group. Néanmoins, le résultat avant impôt, 555 millions d'euros, augmente sensiblement par rapport à l'exercice précédent (+ 6,3 %) et la rentabilité des capitaux propres alloués progresse de 21 % à 22 %.

Cetelem a poursuivi sa forte croissance hors de France : les encours de crédit ont progressé au total de 7,1 % au cours de l'année, et de 18,1 % à l'étranger. Le contrôle du groupe suFindomestic, filiale italienne de Cetelem, a été renforcé par un pacte d'actionnaires et porté à 50%.

Cortal, numéro 1 en France du courtage en ligne, est redevenu bénéficiaire dès le deuxième trimestre 2001 et finit l'année avec un résultat avant impôt de 7,7 millions d'euros. Ses actifs sous gestion ont peu diminué : 7,1 milliards d'euros au 31 décembre 2001 contre 7,8 milliards d'euros au 31 décembre 2000.

Banque de Détail à l'International

BDDI	2001	2000	2001/ 2000
en millions d'euros			
PNB	1 894	1 598	+18,5%
Frais de gestion	-1 057	-932	+13,4%
RBE	837	666	+25,7%
Coût du risque	-171	-174	-1,7%
Résultat d'exploitation	666	492	+35,4%
Éléments hors exploitation	-33	-17	n.s.
Résultat avant impôt	633	475	+33,3%
Coefficient d'exploitation	55,8%	58,3%	-2,5 pt
Fonds propres alloués (Md E)	1,5	1,4	
ROE avant impôt	41%	35%	

La Banque de Détail à l'International améliore encore son coefficient d'exploitation déjà très bas 55,8 % contre 58,3 % en 2000. Sous l'effet d'une vigoureuse croissance interne et externe et en incluant 67 millions d'euros de plus-values exceptionnelles de BancWest au premier semestre, son produit net bancaire (1 894 millions d'euros) progresse, en effet, plus vite que ses frais de gestion : + 18,5 % et + 13,4 % respectivement (+ 14,6 % et + 10,0 % à périmètre et taux de change constants).

Le résultat brut d'exploitation s'établit ainsi à 837 millions d'euros (+ 25,7 % ; +21,0 % à périmètre et taux de change constants).

L'augmentation du coût du risque à BancWest est compensée par la baisse des provisions dans les marchés émergents et outre-mer, qui avaient été particulièrement élevées en 2000.

Le résultat net avant impôt s'établit ainsi à 633 millions d'euros (+ 33,3 %). Les capitaux propres alloués progressent de 13,4 % à 1,5 milliard d'euros et leur rendement avant impôt atteint le niveau exceptionnel de 41 % (+ 6 points).

Le développement de ce pôle d'activité se poursuit activement avec l'acquisition, aux Etats-Unis, de United California Bank. Cette acquisition, réalisée le 15 mars 2002, permet au groupe de servir 1,5 million de clients dans l'Ouest des Etats-Unis et de devenir la quatrième banque généraliste de Californie.

¹ L'acquisition d'ABN-AMRO Maroc par la filiale marocaine du groupe, la BMCI, a été enregistrée au quatrième trimestre 2001 avec pour date de valeur le 1^{er} janvier 2001. Le produit net bancaire du trimestre est ainsi exceptionnellement augmenté de 31 millions d'euros, le résultat brut d'exploitation de 11 millions d'euros, le résultat avant impôt de 5 millions d'euros.

2 - Banque Privée, Gestion d'Actifs, Assurance et Titres (BPGA)

BPGA en millions d'euros	2001	2000	2001/ 2000
PNB	2 304	2 221	+3,7%
Frais de gestion	-1 336	-1 278	+4,5%
RBE	968	943	+2,7%
Coût du risque	-83	-37	+124,3%
Résultat d'exploitation	885	906	-2,3%
Eléments hors exploitation	-6	-5	n.s.
Résultat avant impôt	879	901	-2,4%
Coefficient d'exploitation	58,0%	57,5%	+0,5 pt
Fonds propres alloués (Md E)	2,4	2,4	

Malgré le contexte d'activité qui a été beaucoup moins favorable en 2001 qu'en 2000, le produit net bancaire de BPGA progresse de 3,7% à 2 304 millions d'euros. Cette évolution résulte d'une croissance toujours vive des revenus du métier titres (+22,2 %), d'une progression régulière des revenus d'assurance (+8,7 %), mais d'une baisse des revenus de la banque privée et de la gestion d'actifs (-6,0 %). Grâce à une bonne maîtrise des coûts, le coefficient d'exploitation reste à 58,0% (57,5 % en 2000) et le résultat brut d'exploitation augmente de 2,7% à 968 millions d'euros.

Du fait d'une conjonction exceptionnelle de provisions dans la banque privée, le résultat avant impôt est en légère baisse à 879 millions d'euros (-2,4 %).

Au cours de l'année, le total des actifs gérés par le groupe a été porté à 272 milliards d'euros grâce à une collecte nette positive de 8,2 milliards d'euros. L'offre de gestion alternative a été élargie avec la coentreprise "BNP Paribas Fauchier Partners Ltd" (sélection de hedge funds) et l'acquisition "d'Overlay Asset Management" (gestion du risque de change).

Gestion d'actifs et Banque Privée

en millions d'euros	2001	2000	2001/ 2000
PNB	1 092	1 162	-6,0%
Frais de gestion	-692	-699	-1,0%
RBE	400	463	-13,6%
Coût du risque	-77	-21	n.s.
Résultat d'exploitation	323	442	-26,9%
Eléments hors exploitation	-17	-46	n.s.
Résultat avant impôt	306	396	-22,7%
Coefficient d'exploitation	63,4%	60,2%	+3,2 pt

Le métier Assurance a poursuivi son développement international avec la signature de nouveaux accords de distribution à l'étranger en assurance des emprunteurs et d'un partenariat avec Shinhan Bank pour la création d'une compagnie d'assurance-vie en Corée.

Assurance	2001	2000	2001/ 2000
en millions d'euros			
PNB	661	608	+8,7%
Frais de gestion	-315	-296	+6,4%
RBE	346	312	+10,9%
Coût du risque	-2	-16	-87,5%
Résultat d'exploitation	344	296	+16,2%
Eléments hors exploitation	30	57	-47,4%
Résultat avant impôt	374	353	+5,9%
Coefficient d'exploitation	47,7%	48,7%	-1,0 pt
Fonds propres alloués (Md E)	1,1	1,3	
ROE avant impôt	33%	28%	

Les actifs sous conservation du métier titres ont augmenté de 42 % en un an pour atteindre près de 2 000 milliards d'euros. BNP Paribas a été classé "meilleur conservateur en Europe" par la revue "Global Investor" et "meilleur conservateur global" par la revue "Global Custodian".

Métier Titres

	2001	2000	2001/ 2000
en millions d'euros			
PNB	551	451	+22,2%
Frais de gestion	-329	-283	+16,3%
RBE	222	168	+32,1%
Coût du risque	-4	0	n.s.
Résultat d'exploitation	218	168	+29,8%
Eléments hors exploitation	-19	-16	n.s.
Résultat avant impôt	199	152	+30,9%
Coefficient d'exploitation	59,7%	62,7%	-3,0 pt

BNP Paribas Capital

BNP Paribas Capital

	2001	2000
en millions d'euros		
Plus-values	576	986
Autres revenus nets	209	109
Frais de gestion	-68	-69
Résultat avant impôt	717	1 026
Fonds propres alloués (Md E)	2,0	2,2
ROE avant impôt	36%	47%

Le résultat net avant impôt de BNP Paribas Capital s'établit à 717 millions conformément aux objectifs. Il est en baisse par rapport au résultat exceptionnel dégagé en 2000 (1 026 millions d'euros dont 200 millions de plus-values supplémentaires réalisées en contrepartie de l'acquisition des minoritaires de Cobepa) mais en ligne avec le résultat des années précédentes.

Malgré la baisse prononcée des marchés boursiers, BNP Paribas Capital a largement préservé la valeur de son portefeuille au cours de l'année 2001, tout en procédant à 1,7 milliard d'euros de désinvestissements nets, conformément à la stratégie du groupe.

La valeur estimative du portefeuille, compte tenu de ces désinvestissements, est passée de 8,1 milliards d'euros à 6,6 milliards d'euros et les plus-values latentes de 3,5 milliards d'euros à 2,6 milliards d'euros (après réalisation de 576 millions d'euros de plus-values).

La politique d'ouverture à des tiers de fonds de «private equity » est mise en œuvre avec succès : malgré le contexte difficile, le placement du fonds PAI Europe III est en cours de finalisation au-delà de l'objectif de 1 250 millions d'euros.

3 - Banque de Financement et d'Investissement

BFI	2001	2000	2001/ 2000
en millions d'euros			
PNB	6 178	6 094	+1,4%
dont Revenus de trading*	3 234	2 780	+16,3%
Frais de gestion	-3 663	-3 523	+4,0%
RBE	2 515	2 571	-2,2%
Coût du risque	-582	-514	+13,2%
Résultat d'exploitation	1 933	2 057	-6,0%
Éléments hors exploitation	-71	88	n.s.
Résultat avant impôt	1 862	2 145	-13,2%
Coefficient d'exploitation	59,3%	57,8%	+1,5 pt
Fonds propres alloués (Md E)	7,7	7,9	
ROE avant impôt	24%	27%	

* incluant l'activité clientèle et les revenus correspondants

Dans un environnement dégradé le produit net bancaire de la Banque de Financement et d'Investissement est en légère augmentation (+ 1,4 %) à 6178 millions d'euros, et son résultat brut d'exploitation en léger retrait (- 2,2 %) à 2 515 millions d'euros.

Conformément aux objectifs, le coefficient d'exploitation reste l'un des meilleurs en Europe pour ce type d'activité, à 59,3 % (+ 1,5 point), ce pôle ayant su s'adapter à des conditions d'exploitation moins favorables qu'en 2000.

Les activités de conseil et de marchés de capitaux accroissent légèrement leurs revenus (+1,7 %) par rapport au niveau déjà très élevé de l'année 2000 : les performances en hausse du "fixed income" compensent les moindres recettes de courtage d'action, tandis que les « equity derivatives » maintiennent un niveau élevé de revenus.

Conseil et marchés de capitaux

	2001	2000	2001/ 2000
en millions d'euros			
PNB	3 871	3 808	+1,7%
Frais de gestion	-2 598	-2 512	+3,4%
RBE	1 273	1 296	-1,8%
Coût du risque	2	-19	n.s.
Résultat d'exploitation	1 275	1 277	-0,2%
Éléments hors exploitation	-80	83	n.s.
Résultat avant impôt	1 195	1 360	-12,1%
Coefficient d'exploitation	67,1%	66,0%	+1,1 pt
Fonds propres alloués (Md E)	2,8	2,9	
ROE avant impôt	43%	47%	

Les financements spécialisés font progresser leur produit net bancaire de 5,3%, du fait d'une activité en hausse dans tous les métiers, et poursuivent leurs investissements de développement.

Financements spécialisés

en millions d'euros	2001	2000	2001/ 2000
PNB	1 408	1 337	+5,3%
Frais de gestion	-601	-550	+9,3%
RBE	807	787	+2,5%
Coût du risque	-349	-274	+27,4%
Résultat d'exploitation	458	513	-10,7%
Eléments hors exploitation	8	7	n.s.
Résultat avant impôt	466	520	-10,4%
Coefficient d'exploitation	42,7%	41,1%	+1,6 pt
Fonds propres alloués (Md E)	2,3	2,1	
ROE avant impôt	20%	25%	

Conformément à la stratégie annoncée, la banque commerciale développe les ventes croisées de produits d'autres métiers et poursuit la baisse de ses actifs pondérés (- 12 % par rapport à 2000). Son produit net bancaire ne baisse que de 5,3 %.

Banque commerciale

en millions d'euros	2001	2000	2001/ 2000
PNB	899	949	-5,3%
Frais de gestion	-464	-461	+0,7%
RBE	435	488	-10,9%
Coût du risque	-235	-221	+6,3%
Résultat d'exploitation	200	267	-25,1%
Eléments hors exploitation	1	-2	n.s.
Résultat avant impôt	201	265	-24,2%
Coefficient d'exploitation	51,6%	48,6%	+3,0 pt
Fonds propres alloués (Md E)	2,6	2,9	
ROE avant impôt	8%	9%	

Ces performances, obtenues dans un environnement peu favorable, traduisent un bon équilibre entre les activités d'actions et celles de taux d'intérêt et de change ; elles résultent aussi de la réussite de la politique de développement des ventes croisées, qui a permis d'améliorer la position mondiale de la banque dans les classements professionnels et d'accroître sa présence auprès des clients.

Dans le contexte de crises répétées, le pôle n'a dû augmenter que de 13,2% la charge de provisionnement de ses risques, à 582 millions d'euros.

Le résultat avant impôt de 2001 de la Banque de Financement et d'Investissement ne baisse que de 13,2 % à 1 862 millions d'euros. Le retour sur capitaux propres alloués, avant impôt, s'établit à 24 % (pour un objectif de 23 % en moyenne de cycle).

PERSPECTIVES

Les bons résultats de votre entreprise ont été obtenus dans un environnement difficile pour les activités bancaires et financières dans le monde, particulièrement au second semestre, marqué par une détérioration de l'activité et plusieurs crises.

Ces résultats traduisent le succès de la fusion et le positionnement compétitif de BNP Paribas. Ils sont surtout la conséquence d'une remarquable mobilisation des équipes. Il faut en féliciter et en remercier tous les collaborateurs du groupe. Cette mobilisation est plus que jamais nécessaire, pour une année 2002 qui s'ouvre dans un contexte économique et de marché aujourd'hui défavorable et aléatoire rendant difficile toute prévision sur l'évolution des résultats, au moins pour les premiers mois de l'exercice.

Pour faire face à cet environnement difficile, votre groupe a de solides atouts : il dispose d'un portefeuille d'activité équilibré et performant: banque de détail, banque d'investissement et collecte d'actifs; son niveau de point mort est compétitif grâce à l'abaissement contrôlé du coefficient d'exploitation; son contrôle des risques a démontré sa qualité; son potentiel de synergies par ventes croisées est élevé et il déploie une forte dynamique de croissance interne et externe et d'innovation au service des clients.

Ainsi, le positionnement concurrentiel de votre entreprise lui permettra de profiter de sa forte capacité d'investissement et de son potentiel élevé de développement et de création de valeur dès que se produira une inflexion de la conjoncture.

Ces atouts et perspectives de BNP Paribas seront développés dans un projet stratégique 2005 qui sera présenté le 21 mai 2002.

PRINCIPALES PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS CAPITAL

	ACTIVITE	% détenu ⁽¹⁾	Pays	Valeur boursière (en millions Euros)
<u>Positions de contrôle et actionnaire de référence</u>				
Royal Canin	Leader français et européen de l'aliment sec pour chien	56,4	France	764 ⁽²⁾
GIB (Cobepa)	Leader belge de la distribution grand public	30,1	Benelux	367
Eiffage	Leader français du BTP	29,5	France	293
Evalis (ex GNA)	Leader français des fabricants d'aliments pour le bétail	63,5	France	89
Carbone Lorraine	Un des leaders mondiaux dans la fabrication de composants à base de carbone	21,1	France	70
La Rochette	Emballage	23,2	France	58 ⁽²⁾
Keolis (ex GTI)	Leader français du transport de voyageurs	48,7	France	Non coté ⁽²⁾
Coparex	1 ^{er} groupe pétrolier français indépendant	95,3	France	Non coté
Diana	Ingrédients naturels pour les industries alimentaires et pharmaceutiques	100,0	France	Non coté
Beaufour	Un des quatre laboratoires pharmaceutiques français indépendants	4,6 (part directe)	France	Non coté
<u>Participations des fonds gérés et bridges</u>				
Antargaz	2 ^{ème} distributeur (et 1 ^{er} indépendant) de propane et de butane sur le marché français	70,0	France	Non coté
United Biscuits	2 ^{ème} fabricant européen de biscuits	40,0	GB	Non coté
Frans Bonhomme	Leader français de la distribution de tubes et raccords plastiques	33,4	France	Non coté
Michel Thierry	N° 2 européen du tissu pour automobile	84,0	France	Non coté
Carreman	Fournisseur de tissu moyen / haut de gamme pour l'habillement	72,0	France	Non coté
Mobilix	3 ^{ème} opérateur de télécommunications au Danemark	4,5 ⁽³⁾	Danemark	Non coté
Ceva Santé Animale	Produits vétérinaires	78,0	France	Non coté
Feinkost	N°1 de la salade composée en Allemagne	20,0	Allemagne	Non coté
JB Baillièrè Santé	Publications médicales en France	96,5	France	Non coté
Beaufour	Un des quatre laboratoires pharmaceutiques français indépendants	9,2 ⁽⁴⁾	France	Non coté
Gerflor	N°2 européen de sols PVC pour le bâtiment	49,9	France	Non coté
Stoeffler	Leader français de la charcuterie alsacienne	75,0	France	Non coté
Panzani	Leader français des pâtes, sauces	50,0	France	Non coté
Mivisa	Leader espagnol de l'emballage	50,0	Espagne	Non coté
LD Com	Opérateur de fibre optique européen	3,0	France	Non coté

(1) incluant les intérêts minoritaires et avant dilution

(2) cession protocolée ou opération de marché en cours

(3) 8,9 % avec la participation détenue par BNP Paribas

(4) 11,2% après dilution. 16,8% avec la participation détenue en direct par BNP Paribas et après dilution

<u>Participations minoritaires significatives</u>	<u>ACTIVITE</u>	<u>% détenu</u> ⁽¹⁾	<u>Pays</u>	<u>Valeur boursière (en millions Euros)</u>
Atos Origin	Informatique bancaire et financière	4,9	France	158
Mobistar (Cobepa)	Téléphonie mobile en Belgique	8,1	Benelux	93
SR Téléperformance	Télémarketing, marketing services et communication santé	10,2	France	81
LDC	3 ^{ème} producteur français de volailles et leader de la volaille fermière	4,6	France	20
Elior	Leader français de la restauration collective	1,9	France	16
Bormioli Rocco	Leader italien (3 ^{ème} en Europe) de l'emballage en verre et arts de la table	11,9	Italie	Non coté
Bouygues Telecom	Téléphonie mobile	6,5	France	Non coté
Concorde	Un des leaders mondiaux dans la production de carrelage pour le bâtiment	15,0	Italie	Non coté
Doux	1 ^{er} producteur européen (3 ^{ème} mondial) de poulets	20,2	France	Non coté
Intercos	Conception et fabrication de produits de maquillage	20,0	Italie	Non coté
Sonepar	Distribution de matériel électrique	3,0	France	Non coté
UGC SA	1 ^{er} groupe cinématographique français	15,1	France	Non coté
Autres participations				
Pargesa (Cobepa)	Holder de GBL et Parfinance	14,7	Benelux	504
Aegon (Cobepa)	Une des plus importantes compagnie d'assurance mondiale	0,7	Benelux	275
RTL Group	Un des leaders européens dans le secteur des médias	1,4	Benelux	(2)

(1) incluant les intérêts minoritaires et avant dilution

(2) cession protocolée

ANNEXES

Les résultats de BNP Paribas SA

Compte de Résultat synthétique sur 3 ans

En millions d'euros	1999	2000	2001	Variation 2001/2000	Variation 2000/1999
Produit net bancaire	5 784	8 479	8 699	2,6%	46,6%
(Frais de gestion)	(3 918)	(6 210)	(6 048)	-2,6%	58,5%
Résultat brut d'exploitation	1 866	2 270	2 651	16,8%	21,7%
Coût du risque	(507)	(660)	(622)	-5,9%	30,2%
Résultat d'exploitation	1 359	1 609	2 029	26,1%	18,4%
Plus-values et divers	530	973	2 269	133,2%	83,6%
(Impôt sur les bénéfices)	(323)	585	(373)	n.s.	n.s.
Résultat net avant charges de restructuration	1 566	3 167	3 925	23,9%	102,2%
(Charges de restructuration)	(594)	219		n.s.	n.s.
Résultat net après charges de restructuration	972	3 386	3 925	15,9%	248,4%

La répartition des bénéfices en 2001

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 31 mai 2002 les modalités suivantes

de répartition du solde bénéficiaire de l'exercice 2001, soit 3 925 144 187,66 euros, Complété du report à nouveau antérieur soit 2 538 834 344,91 euros, soit un ensemble d'un montant de 6 463 978 532,57 euros :

- dotation à la réserve spéciale des plus-values long terme : 723 997 406,00 euros,
- distribution aux actionnaires d'un dividende total de 1 063 947 592,80 euros,
- affectation au report à nouveau : 4 676 033 533,77 euros

Débit	Crédit
Solde disponible ainsi réparti :	Report antérieur..... 2 538 834 344,91
Réserves diverses..... 723 997 406,00	Produits nets de l'exercice déduction faite
Attribution aux actionnaires..... 1 063 947 592,80	des frais généraux, amortissements,
Report à nouveau..... 4 676 033 533,77	provisions pour risques et autres charges... 3 925 144 187,66
Total..... 6 463 978 532,57	Total..... 6 463 978 532,57

L'évolution du capital

	Nombre d'actions	Capital
Situation au 31/12/1999	449 666 744	1 798 666 976
Souscription aux plans d'options ⁽¹⁾	462 750	1 851 000
Situation au 26/01/2000	450 129 494	1 800 517 976
Annulation d'actions	-7 053 612	-28 214 448
Situation au 23/05/2000	443 075 882	1 772 303 528
Souscription aux plans d'option ⁽²⁾	167 430	669 720
Souscription réservée au adhérents du PEE	4 821 403	19 285 612
Situation au 13/07/2000	448 064 715	1 792 258 860
Situation au 31/12/2000	448 064 715	1 792 258 860
Souscription aux plans d'option ⁽³⁾	141 340	565 360
Situation au 29/01/2001	448 206 055	1 792 824 220
Annulation d'actions	-9 000 000	-36 000 000
Souscription aux plans d'option ⁽⁴⁾	417 720	1 670 880
Souscription réservée au adhérents du PEE ⁽⁵⁾	3 361 921	13 447 684
Situation au 30/06/2001	442 985 696	1 771 942 784
Situation au 31/12/2001		
Souscription aux plans d'option ⁽⁶⁾	325 801	1 303 204
Situation au 17/01/2002	443 311 497	1 773 245 988
Division par 2 du nominal de l'action		
Situation au 20/02/2002	886 622 994	1 773 245 988

Au 31 décembre 2000, le groupe BNP Paribas détenait 17 159 476 actions d'autocontrôle et d'autodétention.

⁽¹⁾ Les 462 750 actions créées en janvier 2000 portent jouissance au 1er janvier 1999

⁽²⁾ 65 790 actions portent jouissance au 1^{er} janvier 1999 et 101 640 portent jouissance au 1er janvier 2000

⁽³⁾ Les 141 340 actions créées en janvier 2001 portent jouissance au 1er janvier 2000

⁽⁴⁾ Les 417 720 actions créées en juin 2001 portent jouissance au 1^{er} janvier 2000

⁽⁵⁾ Les 3 361 921 actions créées en juin 2002 portent jouissance au 1^{er} janvier 2001

⁽⁶⁾ Les 325 801 actions créées en Janvier 2002 portent jouissance au 1^{er} janvier 2001

LES RATIOS PRUDENTIELS

TABLEAU DU RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITE

En milliards d'euros et en %	2000	2001
Risques pondérés	286,1	301,1
Fonds propres prudentiels	28,8	31,9
Noyau dur	20,3	21,9
Eléments complémentaires	8,5	10,0
Ratio	10,1%	10,6%
Dont noyau dur	7,1%	7,3%

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2001, l'exigence de fonds propres pour le groupe BNP Paribas, calculée en application des règlements et instructions transposant en France la directive européenne "Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit", s'analyse comme suit :

- le ratio fonds propres disponibles sur fonds propres exigés s'établit à 130 % sans tenir compte des fonds propres surcomplémentaires (122% au 31 décembre 2000).
- Il atteint 137 % en intégrant les fonds propres surcomplémentaires (128% au 31 décembre 2000).

Dans de nombreux pays où le groupe opère, il respecte, en outre, des ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios portant sur :

- la division des risques
- la liquidité
- les équilibres de bilan (transformation)

En France, ces ratios sont ainsi définis :

CONTROLE DES GRANDS RISQUES

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques dépassent pour chacun d'eux 10% des fonds propres nets consolidés du groupe ne doit pas excéder 8 fois les fonds propres

Le montant total des risques pondérés sur un groupe de clients considérés comme un seul bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets consolidés du groupe.

- Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontre des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement.

RATIO DE LIQUIDITE

Il mesure l'impasse potentielle de liquidité à un mois. La norme réglementaire est de 100%.

COEFFICIENT DE FONDS PROPRES ET DE RESSOURCES PERMANENTES

Ce ratio mesure la couverture des emplois à plus de cinq ans par des ressources de durée résiduelle supérieure à cinq ans. La norme réglementaire est de 60%.

I – Rémunération des mandataires sociaux

a) La rémunération du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

La rémunération versée en 2001 aux mandataires sociaux a été déterminée selon des modalités définies par le Comité des rémunérations et des nominations et adoptées par le Conseil d'Administration à la suite d'études réalisées en 2000 avec le concours de consultants spécialisés.

Selon ces principes, la partie fixe de la rémunération est déterminée en fonction des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables. La partie variable, plafonnée, est fondée sur des critères de performance -liés à la réalisation des objectifs du projet industriel 1998-2002 et du budget annuel- et personnels, liés à la préparation de l'avenir du Groupe.

La rémunération versée aux mandataires sociaux en 2001 a comporté des ajustements effectués au titre de l'année 2000 et non réalisés du fait de la mise en place, au cours de cet exercice, de BNP Paribas.

- La rémunération fixe versée à Michel Pébereau, Président Directeur Général, en 2001 s'est élevée à 762.245 euros. A ce montant s'est ajouté, au titre d'une revalorisation du salaire fixe décidée en 2000, mais non effectuée au cours de cet exercice, un rappel de 76.225 euros. La rémunération variable versée en 2001 à Michel Pébereau au titre de l'exercice 2000 s'est élevée à 1.069.730 euros. Sa rémunération variable attribuée au titre du même exercice, conformément aux dispositions du plan de bonus différé de BNP Paribas, sous forme d'actions de l'entreprise, libérables par tiers au cours des années 2002, 2003 et 2004, s'est élevée à 302.311 euros.

- La rémunération fixe versée à Baudouin Prot, Administrateur Directeur Général Délégué, en 2001 s'est élevée à 533.572 euros. A ce montant s'est ajouté, au titre d'une revalorisation du salaire fixe décidée en 2000 mais non effectuée au cours de cet exercice, un rappel de 152.449 euros. La rémunération variable versée en 2001 à Baudouin Prot au titre de l'exercice 2000 s'est élevée à 721.247 euros. Sa rémunération variable attribuée au titre du même exercice, conformément aux dispositions du plan de bonus différé de BNP Paribas, sous forme d'actions de l'entreprise, libérables par tiers au cours des années 2002, 2003 et 2004 s'est élevée à 185.825 euros.

Le Président Directeur Général et l'Administrateur Directeur Général Délégué ne perçoivent aucune autre rémunération versée par les sociétés du groupe et ne reçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du groupe, à l'exclusion de leur mandat d'administrateur exercé au sein de BNP Paribas SA.

- La rémunération fixe versée à Dominique Hoenn, Directeur Général Délégué, en 2001 s'est élevée à 533.572 euros. Sa rémunération variable versée en 2001 au titre de l'exercice 2000 s'est élevée à 635.242 euros, un montant de 86.005 euros lui ayant été versé par avance en 2000 du fait de dispositions antérieures. Les jetons de présence reçus en 2000 par Dominique Hoenn au titre du mandat qu'il exerce dans les sociétés du groupe ont été imputés sur la rémunération variable versée en 2001. Sa rémunération variable attribuée au titre de 2000, conformément aux dispositions du plan de bonus différé de BNP Paribas, sous forme d'actions de l'entreprise libérables par tiers au cours des années 2002, 2003 et 2004, s'est élevée à 185.825 euros.

Le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués disposent d'une voiture de fonction.

b) La rémunération des administrateurs salariés

L'ensemble des rémunérations versées en 2001 aux administrateurs salariés s'est élevé à 108.080 euros, à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat.

c) Les jetons de présence

Les administrateurs reçoivent, au titre de leur mandat, des jetons de présence dont le montant global est déterminé par l'Assemblée générale des actionnaires. Pour l'exercice 2001, le montant des jetons alloué à chaque administrateur a été maintenu au même niveau qu'en 2000 : 22,8 milliers d'euros. Les membres et présidents des Comités du Conseil perçoivent en outre, respectivement, une somme de 4,6 et 7,6 milliers d'euros. Le montant global des jetons de présence alloués en 2001 aux membres du Conseil d'administration de BNP Paribas s'élève à 0,54 million d'euros. Le Conseil d'administration a décidé que les jetons de présence alloués à partir de 2002 comporteront pour moitié une partie fixe et pour l'autre moitié une partie variable, fonction de la participation aux séances.

II – Rémunération des membres du Comité exécutif (hors mandataires sociaux)

Les membres du Comité exécutif de BNP Paribas perçoivent une rémunération qui comporte une partie fixe et une partie variable.

La rémunération fixe est déterminée en considération de la nature et de l'importance des responsabilités exercées par chacun d'eux sur la base d'études comparatives.

La rémunération variable tient compte d'une part de la performance du groupe, mesurée notamment au travers de la rentabilité des capitaux investis, d'autre part de la contribution fonctionnelle et personnelle au développement et aux résultats du groupe. Cette contribution est appréciée au regard de la réalisation concrète des objectifs fixés pour l'exercice et de la mise en pratique des valeurs d'engagement, d'ambition, de créativité et de réactivité de BNP Paribas.

L'ensemble des rémunérations versées en 2001 aux 9 membres du Comité exécutif –hors Président Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués– s'élève à 6,61 millions d'euros. Ce montant inclut la rémunération fixe et la rémunération variable perçue en 2001, au titre de l'exercice 2000, ainsi que les jetons de présence versés par des sociétés du groupe.

A cette somme s'ajoute une rémunération variable différée, conformément aux dispositions du plan de bonus différé de BNP Paribas, de 1,2 millions d'euros.

III – Principes généraux de fixation des rémunérations fixes et variables des salariés

Les rémunérations sont examinées selon un calendrier et un processus dont l'homogénéité au plan mondial a été renforcée en 2001 par la diffusion de la nouvelle évaluation professionnelle.

Les salaires fixes sont déterminés de façon différenciée par pays, en tenant compte de la nature des responsabilités exercées et des références de marché. Dans les activités financières ou de banque privée, les rémunérations variables sont fixées en fonction de la rentabilité de ces activités, en prenant en considération les pratiques concurrentielles considérées comme efficaces au regard de la satisfaction des salariés comme des résultats de l'entreprise. Dans les autres activités, les rémunérations variables des cadres sont déterminées chaque année en tenant compte des performances individuelles telles qu'elles ressortent de leur évaluation professionnelle. Selon la responsabilité qu'il exerce, chaque cadre est apprécié au regard de la réalisation des objectifs qui lui ont été assignés et de la mise en œuvre des compétences nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les salariés commerciaux du réseau France perçoivent également une rémunération variable dont les modalités sont adaptées chaque année en fonction des plans d'actions nationaux et locaux.

IV – Plans d’option de souscriptions d’actions

Le Conseil d’Administration a approuvé le 15 mai 2001 un programme concernant, pour l’essentiel, les principaux responsables de BNP Paribas dans le monde et, de manière complémentaire, des jeunes cadres que l’entreprise souhaite fidéliser.

Ce programme a compté 932 bénéficiaires pour 3.034.500 options.

Le prix de souscription a été fixé à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le 15 mai 2001, arrondi à l’euro supérieur, soit 98€.

L’exercice des options attribuées dans le cadre de ce programme sera partiellement subordonné à la réalisation d’un rendement de 16 % des fonds propres en moyenne sur les quatre années 2001, 2002, 2003 et 2004, ce taux correspondant à l’objectif du projet industriel.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Date d'attribution	Dates d'échéance du plan
OPTIONS CONSENTIES EN 2001				
Michel PEBEREAU	110 000	98€	15/05/01	14/05/11
Baudouin PROT	70 000	98€	15/05/01	14/05/11
Dominique HOENN	60 000	98€	15/05/01	14/05/11
OPTIONS LEVEES EN 2001				
Michel PEBEREAU	-	-	-	-
Baudouin PROT	34 500	29,73€	21/05/96	21/05/03
Dominique HOENN	10 500	28,60€	30/10/95	30/10/03

Options de souscription d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'options le plus élevé – Options levées par les salariés non mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes.	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Date d'attribution	Date d'attribution	Date d'attribution
OPTIONS CONSENTIES EN 2001 (12 salariés)	332 000	98€	15/05/01		
OPTIONS LEVEES EN 2001 (12 salariés)	201 750	29,34€	30/10/95 4 850	28/12/95 41 900	21/05/96 155 000

L'ARCHITECTURE GÉNÉRALE DU DISPOSITIF

Le système de Contrôle Interne BNP Paribas repose sur un référentiel d'instructions et trois principes essentiels qui sous-tendent l'organisation du groupe.

- **L'indissociabilité des responsabilités du Contrôle Interne et de l'activité** : la responsabilité du Contrôle Interne est indissociable de l'activité elle-même, car elle en donne la maîtrise. Les responsables des fonctions centrales, en charge d'une famille de risques, définissent leur système de contrôle interne et veillent à son bon fonctionnement. Il en est de même pour les responsables opérationnels, qui doivent, en outre, appliquer les instructions de leur autorité hiérarchique. Chaque responsable, à son niveau, a le devoir d'un contrôle efficace des activités qui sont placées sous sa responsabilité.
- **Le principe de délégation** : le fonctionnement se fonde sur un système de délégation. Celui-ci assure des relais responsables d'une mise en œuvre cohérente des politiques du groupe.
- **La séparation des fonctions** : elle se matérialise principalement entre les équipes qui sont à l'origine des opérations et celles qui les mettent en œuvre. La structure du groupe doit maintenir et assurer une distinction nette entre celui qui opère et celui qui valide, entre celui qui gère pour compte propre et celui qui gère pour compte de tiers, etc.
- **Un référentiel d'instructions** : les organisations et les procédures à appliquer ainsi que les contrôles à exercer sont formalisés et diffusés dans l'ensemble du groupe au moyen de procédures, qui constituent le référentiel de base du Contrôle Interne. Les principaux risques sont structurés par familles clairement identifiées afin d'en faciliter l'analyse. Par ailleurs, quatre niveaux de contrôle ont été définis pour assurer la sécurité du dispositif :
 - le premier niveau est exercé par chaque collaborateur sur les opérations qu'il traite, par référence aux procédures en vigueur,
 - le deuxième niveau est exercé par la hiérarchie,
 - le troisième niveau est exercé par les Auditeurs des différentes entités du Groupe,
 - le quatrième niveau est exercé par l'Inspection Générale,

Les niveaux 1, 2 et 3 sont exercés au sein des Pôles et des Fonctions, qui sont les premiers responsables de leur dispositif de contrôle interne. Le contrôle de quatrième niveau, confié à l'Inspection Générale, a pour objet de vérifier la bonne mise en œuvre du dispositif de contrôle interne au niveau de la maison mère et de toutes ses filiales.

LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE EST ADAPTÉ À L'ORGANISATION ET À LA TAILLE DU GROUPE

Le groupe BNP Paribas a une dimension mondiale. Il est structuré en pôles d'activité qui rassemblent les métiers. Son unité est assurée par la coordination et le pilotage exercés par la Direction Générale et les Fonctions Groupe. Le dispositif de Contrôle Interne constitue un cadre d'ensemble qui participe totalement de cette volonté.

Le Group Risk Management (GRM) a pour mission de garantir à la Direction Générale que les risques pris par la Banque sont conformes et compatibles avec son objectif de rentabilité et de notation sur le marché. GRM exerce un contrôle de deuxième niveau, a priori en continu, nettement différencié de celui de l'audit effectué de façon périodique et a posteriori. La responsabilité première des risques demeure celle des Pôles et Métiers qui les proposent. GRM rapporte au Comité Exécutif indépendamment des Responsables des Pôles/Métiers/Territoires. Pour ce faire, GRM a mis en place un dispositif mondial qui lui est propre, notamment sur le plan de la hiérarchie.

La Fonction déontologie (compliance), est chargée du respect des textes édictés par les autorités régulatrices ("compliance"), notamment dans les domaines suivants,

- le contrôle des services d'investissement au sens du règlement général du Conseil des Marchés Financiers (ce contrôle concerne également toutes les gestions pour compte de tiers) ;
- la définition et le contrôle des engagements déontologiques des personnels sensibles, initiés permanents et hyper sensibles (déontologie des opérations des personnels) ;
- la prévention du blanchiment de l'argent d'origine criminelle. Cette mission s'étend à la prévention de la corruption prévue par les conventions internationales dont les dispositions ont été incorporées au droit français, (ou aux dispositifs juridiques des pays où le Groupe BNP Paribas est implanté).

Les autres **Fonctions Groupe** sont chargées de définir leur dispositif de contrôle pour la famille de risque dont elles sont responsables et d'en évaluer l'efficacité. Elles délèguent, en partie, la maîtrise de ces risques aux pôles opérationnels et sont tenues d'exercer un contrôle de leur délégation.

Dans ce cadre général défini pour le groupe, chaque **filiale/territoire** est placé sous la supervision d'une entité responsable qui, en s'appuyant sur l'organe délibérant, veille à la coordination de sa politique et de son contrôle interne avec ceux du groupe.

L'**Inspection Générale** constitue l'ultime niveau de contrôle pour évaluer l'efficacité du système global et en détecter les éventuels dysfonctionnements. L'Inspection Générale intervient en toute indépendance sur l'ensemble des entités du Groupe et sur tout domaine.

L'**Inspecteur Général** est chargé, *intuitu personae*, de veiller pour le Groupe BNP Paribas à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne. Il rend compte de l'exercice de sa mission à la Direction Générale et au Comité de Contrôle Interne et des Risques.

L'Inspection Générale est composée de l'Inspection et de la Coordination Mondiale des Audits (CMA).

• **L'Inspection** réalise ses contrôles sur les dispositifs de maîtrise des risques dans toutes les entités du groupe. Elle conduit en tant que de besoin des investigations sur les risques eux-mêmes, l'organisation des pôles, métiers, fonctions du groupe, leurs moyens et leur management.

• **CMA** assure la responsabilité fonctionnelle de l'ensemble des Audits tant sur le plan de la gestion des ressources humaines, du choix des organisations, du reporting et du pilotage. Elle coordonne les travaux des audits pour favoriser le partage des bonnes pratiques, la création de méthodologies et assurer la maîtrise d'ouvrage d'outils communs aux auditeurs.

L'**Audit Interne** du Groupe BNP Paribas tel que défini par les recommandations du Comité de Bâle et les normes professionnelles est ainsi constitué de l'Inspection Générale et des Auditeurs des différentes entités du groupe. Il constitue une « activité indépendante et objective qui donne à l'établissement une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. L'Audit Interne aide l'établissement à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise, en faisant des propositions pour améliorer leur efficacité ».

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne est renforcé par l'organisation de grands comités qui assurent une information et un suivi adéquat des grands projets au plus haut niveau de la Banque.

LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE EST UNE PRÉOCCUPATION CONSTANTE

L'année 2001 a été marquée par différentes actions d'envergure.

Afin de fédérer le Groupe et de promouvoir une culture d'entreprise commune, BNP Paribas a retenu **quatre valeurs** fondamentales, l'Engagement, l'Ambition, la Créativité et la Réactivité. Ces valeurs, qui doivent guider les attitudes de chaque collaborateur, ont été déclinées en **principes de management** pour tous les niveaux du Groupe, en France comme à l'étranger sur le plan de la Responsabilité, la Transversalité, la Confiance et l'Autonomie.

L'élaboration et la mise en œuvre des **chartes de responsabilités** en 2001 ont permis de préciser et de clarifier les périmètres d'intervention de chacun. La priorité a été donnée en 2001 aux chartes des Fonctions Groupe. Le chantier se poursuivra en 2002 pour les Pôles opérationnels.

La répartition des missions et des responsabilités de chaque Fonction est formalisée par une note de cadrage qui indique les missions confiées à la Fonction, prévoit les conditions dans lesquelles les délégations peuvent être effectuées entre la Fonction concernée et les autres entités du Groupe, ainsi que les moyens mis en œuvre (comités, systèmes d'information, reporting).

Afin d'améliorer l'efficacité des forces d'Audit Interne du groupe, le développement et l'évolution d'un certain nombre d'outils ont été poursuivis par l'Inspection Générale. En parallèle, des actions de communication (forum, séminaires) ont été organisées et un intranet audit line mis en place, afin de favoriser les échanges entre les principaux intervenants, le partage des connaissances et la diffusion des meilleures pratiques, participant ainsi à la diffusion de la culture du contrôle interne au sein du groupe. Le système de management par la qualité est désormais en place. CMA a obtenu en juillet 2001 la certification ISO 9001 version 2000 pour la "promotion, la coordination et le suivi de l'audit et du contrôle interne".

LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du Groupe BNP Paribas. Elle recouvre les risques de crédit, de marché, de liquidité et enfin les risques opérationnels. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est confiée à une Direction dédiée: GRM pour Group Risk Management.

LES MISSIONS ET L'ORGANISATION DE GRM

Arrêtés et mis en place dès la fusion de BNP et Paribas en mi 2000, quatre principes définissent la mission, le positionnement et la structure de GRM.

Une mission de contrôle

- La Direction Générale a seule qualité pour déterminer l'appétit au risque de la Banque. Elle l'exprime, notamment, à l'occasion de la tenue des Risk Policy Committees organisés mensuellement par GRM ;
- La responsabilité première des risques demeure celle des Pôles et Métiers qui les proposent. A ce titre, ils doivent se doter d'une organisation établissant clairement les responsabilités permanentes de chacun au titre de l'autocontrôle ; ils doivent veiller à développer la culture risque de leurs collaborateurs et ils doivent connaître en permanence l'évolution de leur clientèle et de leurs engagements ;
- Pour sa part, GRM a pour mission de garantir à la Direction Générale que les risques pris par la Banque sont conformes et compatibles avec son objectif de rentabilité et de notation sur le marché. GRM exerce un contrôle de deuxième niveau, a priori et en continu, nettement différencié de celui de l'audit effectué de façon périodique et a posteriori.

Une fonction indépendante

GRM rapporte à la Direction Générale et n'a aucune liaison hiérarchique avec les Responsables des Pôles/Métiers/Territoires.

GRM est une Fonction Mondiale et regroupe donc, transversalement, dans les principaux Territoires, des collaborateurs placés hors de la tutelle hiérarchique des Directeurs de Territoires.

Les objectifs d'un tel positionnement de la Fonction sont :

- d'assurer l'objectivité du deuxième regard, non impliqué dans la logique commerciale ;
- d'assurer une alerte et une information plus rapides, plus complètes et plus anticipatrices sur l'éventuelle dégradation des risques ;
- de permettre une diffusion et une pratique, uniforme dans toute la Banque, des standards de qualité définis au travers des procédures ;
- d'assurer la qualité des méthodes et des procédures de suivi du risque, par le fait qu'elles sont définies par des professionnels du risque, tenus de les évaluer et faire évoluer au regard des meilleures pratiques de la concurrence internationale.

Un large champ de compétence

Les risques se classent en cinq catégories selon les définitions suivantes :

- *Risques de Crédit*

Risques liés aux changements de solvabilité ou au défaut d'un emprunteur ou de la contrepartie d'une opération de marché, que ceux-ci résultent d'une évolution particulière ou d'événements touchant le pays d'activité du débiteur.

- *Risques de Marché et de Liquidité*

Risques liés aux variations de taux, de change ou de prix et à la liquidité des actifs ou aux problèmes de refinancement

- *Risques Opérationnels*

Ce sont les risques de pertes pouvant résulter de procédures internes inadéquates ou non appliquées, des personnes, des systèmes ou d'événements externes. Cette définition est celle retenue par le Régulateur ; elle englobe tout un ensemble de risques tels que risque juridique, risque déontologique, risque fiscal, risque de fraude, risque informatique, risque comptable, risque de ressources humaines, etc.

- *Risques de Business*

Ce sont les risques liés, en situation de baisse des volumes et/ou du niveau des marges, à la rigidité des coûts fixes

- *Risques Assurance*

Risques spécifiques liés aux variations inattendues des taux de sinistres.

Si cette distinction est nécessaire parce que les exigences en matière de suivi et de quantification sont très spécifiques, il convient de souligner que la complexité des produits et des activités a pour conséquence une imbrication de plus en plus grande des risques entre eux, ce qui oblige à renforcer la coordination entre spécialistes, afin que soient identifiées les corrélations et définis les moyens de minimiser ou d'optimiser en permanence le risque final pour la Banque. Cette intégration et optimisation seront, en outre, facilitées par la mesure homogène des risques de différentes natures, actuellement en cours de mise en œuvre.

Une intervention à tous les niveaux de la chaîne de prise et de suivi du risque

Le contrôle de deuxième niveau est un "acteur obligé" de la prise de risque.

Les missions permanentes de GRM se déclinent selon les actions suivantes :

- Fonction "politique" : formuler, pour la Direction Générale, des recommandations en matière de politiques de prise de risques et assurer la validation des activités et produits nouveaux exposant la Banque à des situations de risques qu'il convient d'identifier ;
- Fonction "analyse, anticipation et mesure" : assurer l'analyse du portefeuille de crédit avec une vision prospective des risques, anticipant au mieux les dégradations éventuelles. Pour ce faire, garantir la qualité et la cohérence des méthodologies appliquées, assurer la qualité des outils de mesure et développer, en liaison avec la Direction des Etudes Economiques, outils et études sur les divers scénarios à considérer et enfin, produire l'évaluation périodique du besoin de capital économique de la Banque et proposer les orientations d'une gestion active de portefeuille.
- Fonction "approbation des crédits et des limites de trading" : veiller, au titre du deuxième regard, à ce que les risques pris par les pôles et métiers se situent à un niveau acceptable pour la Banque et cohérent avec ses objectifs de rating et de rentabilité ;
- Fonction "suivi et contrôle" : garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi des risques et assurer le contrôle de conformité ; veiller à la bonne évaluation des actifs, tant en matière de crédit que de positions de marché, en tenant compte des garanties et sûretés qui leur sont attachées ;

veiller à la qualité des paramètres de valorisation utilisés pour cette évaluation (notation de contreparties, taux global de récupération, paramètres de marché) et contribuer à la correcte détermination du besoin de provisionnement

- Fonction "reporting" : assurer un reporting exhaustif et fiable de nos risques pour la Direction Générale, les Pôles et Métiers, les Auditeurs, les Autorités Réglementaires et les Agences de rating, en exerçant les responsabilités de maîtrise d'ouvrage requises et/ou en développant une étroite coordination avec les autres maîtres d'ouvrage principaux afin de faire prévaloir la prise en compte des besoins en matière de suivi des risques, chaque fois que nécessaire. A ce titre, piloter pour ce qui concerne les risques, les relations avec les Autorités Bancaires.

Une organisation mondiale

La structure

Trois Directions ont la responsabilité des risques de crédit, notamment pour ce qui concerne la dimension approbation et contrôle :

1.Credit Risk France qui suit les risques de la Banque de Détail et du financement de l'immobilier en France;

2.Credit Risk International qui a la responsabilité des risques "Corporate" pour l'ensemble des réseaux de BFI et de BDDI et doit contribuer au suivi du risque des Grandes Entreprises du pôle SFS.

3.Counterparty Risk & Financial Institution qui a, pour sa part, la responsabilité du suivi du risque sur les Institutions Financières et sur la clientèle de la Banque Privée ; elle assure également le suivi du risque de contrepartie, généré par les Métiers de taux, de change, de gestion de titres et actif-passif, tant au plan de la méthodologie qu'à celui de reporting.

Market & Liquidity Risk doit suivre l'ensemble des risques de marché et de liquidité du Groupe, quelle que soit la structure juridique qui assume le risque. Elle a pour mission de garantir la correcte valorisation comptable du risque, d'assurer l'efficacité du dispositif de suivi et de contribuer à la qualité du risque. Elle propose la définition et mise à jour des politiques de prise de risques. Elle définit la méthodologie de mesure et les outils afférents pour le suivi du risque de marché.

Operational Risk a pour mission de définir le cadre du suivi du risque opérationnel et de contribuer à son déploiement dans la Banque, afin d'assurer la constante minimisation de ce type de risque.

Industry and Portfolio Analysis & Reporting assure au sein de GRM des fonctions transversales de synthèse centrées sur le risque de crédit et l'expertise sectorielle. A ce titre, ses missions sont notamment d'élaborer des politiques de crédit et de notation, de définir des méthodologies de mesure et d'assurer le reporting consolidé des risques

Le déploiement

Que ce soit dans la définition des méthodes, des politiques et des procédures ou dans le processus de décision ou encore dans le déploiement du dispositif de suivi et de contrôle, GRM se doit de bien connaître les spécificités de l'activité bancaire, les contraintes des marchés, la complexité et l'urgence imposée des opérations. Elle a choisi pour cela d'être au plus près des Métiers et des Territoires en installant ses équipes auprès d'eux chaque fois que cela est possible. L'indispensable indépendance est caractérisée par le lien hiérarchique avec GRM dans la plupart des cas ou par une relation fonctionnelle claire pour les autres.

Les procédures

De décision

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui prend sa source dans les pouvoirs du Président Directeur Général de la Banque.

L'exercice de ces délégations implique de recueillir l'avis conforme d'un Représentant de la Fonction Risque nommément désigné. L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un Comité de crédit local ou Métier. Il est bien entendu préalable à tout engagement de la Banque.

Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des Métiers. L'ensemble garantit la cohérence de l'approche du risque et la remontée au bon niveau de décision des dossiers importants, complexes ou sensibles. Pour être effectives, ces délégations doivent avoir été approuvées par GRM.

Certains types de crédit : les prêts aux banques, les risques souverains ou encore ceux relatifs à des secteurs particuliers de l'économie, sont l'objet de restrictions en matière de pouvoirs de décision et impliquent, le cas échéant, le respect de procédures d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés.

Les propositions de crédit doivent s'inscrire dans le cadre de la Politique de Crédit de la Banque ou des éventuelles Politiques Spécifiques propres à un Pôle ou à une forme particulière de crédit. Les exceptions impliquent le recours au niveau d'autorité supérieur, de même que l'absence de consensus sur la décision. Elles doivent, dans tous les cas, respecter les lois et réglementations applicables.

Présidé par l'un des Directeurs Généraux ou par le Directeur des Risques, le Comité de Crédit de la Direction Générale est l'instance ultime de décision du Groupe en matière de prises de risques de crédit et de contrepartie. Sa périodicité est bi-hebdomadaire, étant entendu que le Comité peut être réuni à la demande si l'urgence des affaires le justifie.

De surveillance

Un dispositif complet de surveillance et de reporting est en œuvre sur l'ensemble du Groupe et repose sur les "Control & Reporting" dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données dereporting et la qualité du suivi des risques pris par la Banque.

GRM s'appuie pour ce faire sur des systèmes d'information dont il assure la maîtrise d'ouvrage ou à la définition desquels il contribue. L'identification unique des clients comme des groupes d'affaires et la centralisation mondiale des risques de crédit représentent respectivement le fondement et l'aboutissement des actions qu'il mène en ce domaine.

La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes fondées sur des outils d'anticipation ou des études prospectives facilitent l'identification précoce des dégradations de situation.

Les différents niveaux de surveillance, généralement induits de l'organisation des délégations de pouvoirs, s'exercent sous le contrôle de GRM jusqu'au Comité des Débiteurs de Direction Générale placé sous l'autorité du Président. Réuni mensuellement, il examine, au-dessus d'un certain seuil, les dossiers placés sous surveillance ou considérés comme douteux. Pour ces derniers, il décide, sur proposition des Métiers et avec l'accord de GRM, du montant des provisions à constituer ou reprendre.

De provisionnement

Tous les concours considérés comme douteux¹ font, au moins tous les trois mois, l'objet d'un examen visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de provisions selon les réglementations. Le montant en question est établi en tenant compte des possibilités de recouvrement et en particulier de la valeur des garanties.

Selon les réglementations applicables, la comptabilisation en produit des intérêts relatifs aux dossiers douteux est soit interrompue, soit poursuivie mais, dans ce cas, neutralisée par la constitution d'une provision adéquate.

Lorsque cela est possible ou souhaitable, en raison de la particularité des activités de crédit considérées, le crédit à la consommation par exemple, des provisions peuvent être constituées sur base statistique et se substituent à l'examen dossier par dossier.

Au-delà de ces provisions spécifiques par nature, la Banque peut également décider de réserves visant à la protéger d'une dégradation de ses risques qu'elle estime probable à l'égard d'un secteur ou d'un pays.

La Politique de Notation

La Banque dispose d'un système de notation complet dont les derniers développements sont en ligne avec les prochaines exigences des Régulateurs au titre de l'adéquation des fonds propres.

Il prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, et le taux global de récupération, qui est attaché à la structure des transactions.

L'échelle de notes de contrepartie comprend douze niveaux: 8 couvrant les clients excellents, bons et moyens ; 2 relatifs à des situations plus incertaines qui peuvent être placées, sous le contrôle de GRM, dans la liste des clients sous surveillance; 2 pour ce qui concerne les clients relevant de la catégorie des douteux. Sont considérés comme tels les débiteurs qui: (i) feront défaut selon toute probabilité ; (ii) sont en défaut depuis plus de 3 mois²; (iii) se sont placés à l'abri d'une procédure collective.

Cette évaluation intervient, au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation des crédits. Sa valeur repose sur l'expertise des intervenants, commerciaux et responsables de risques de GRM, étant entendu que ces derniers ont le dernier mot, mais aussi sur l'existence d'outils adaptés. Ce sont, soit des aides à l'analyse, soit des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique variant selon qu'il s'agit de crédit aux entreprises ou de la banque de détail.

Diverses méthodes, dont l'existence d'une Base de Défaut Interne, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la solidité du dispositif. D'autres moyens, y compris des approches quantitatives parmi les plus modernes, sont également utilisés pour renforcer la réactivité et la pertinence du système de notation.

La Politique de Portefeuille

La sélection rigoureuse et l'évaluation précise des risques pris individuellement se complètent d'une gestion collective, qui est l'objet de la politique de portefeuille et met en exergue les bénéfices d'une saine diversification tant au plan des débiteurs qu'à celui des secteurs, doublée de prudence quant à la dimension pays.

¹ voir définition dans le chapitre relatif à la Politique de Notation

² 6 mois pour les crédits immobiliers et 9 mois pour les crédits aux collectivités locales

La diversification par contrepartie

Évaluée en tenant compte de l'ensemble des engagements portés sur un même groupe d'affaires, la diversification est une constante de la politique de la Banque. L'étendue et la variété des activités du Groupe comme la forte hiérarchie des délégations de pouvoirs y contribuent. Le respect de cette politique est examiné tous les trimestres.

La répartition sectorielle

La répartition des risques, selon les secteurs de l'économie fait l'objet d'une même attention et se double d'une analyse prospective permettant une gestion dynamique de l'exposition de la Banque. Elle s'appuie sur la connaissance approfondie d'experts sectoriels indépendants qui formulent une opinion sur l'évolution des secteurs qu'ils supervisent et identifient les facteurs qui expliquent les risques encourus par leurs principaux acteurs. Cette intervention est modulée selon les secteurs en question (en fonction de leur poids dans les engagements du Groupe, de la technicité nécessaire à leur appréhension, de leur cyclicité, de leur degré de mondialisation ou encore de l'existence d'une problématique particulière de risque) et peut comprendre un avis obligatoire lors des décisions de crédit significatives dont l'objet est, notamment, d'évaluer la stratégie et le positionnement concurrentiel du client.

La dimension géographique

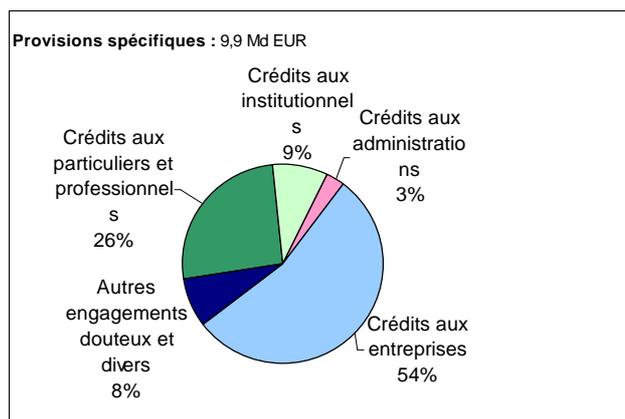
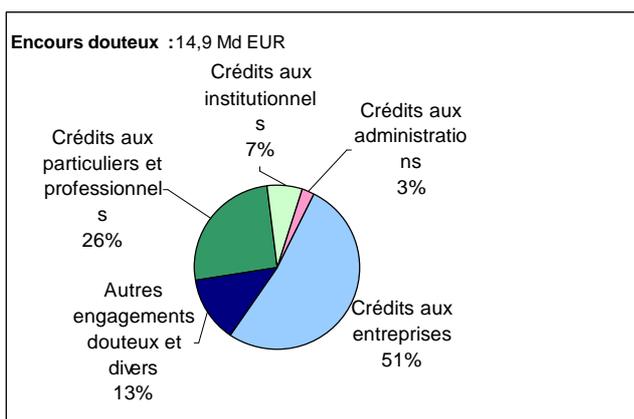
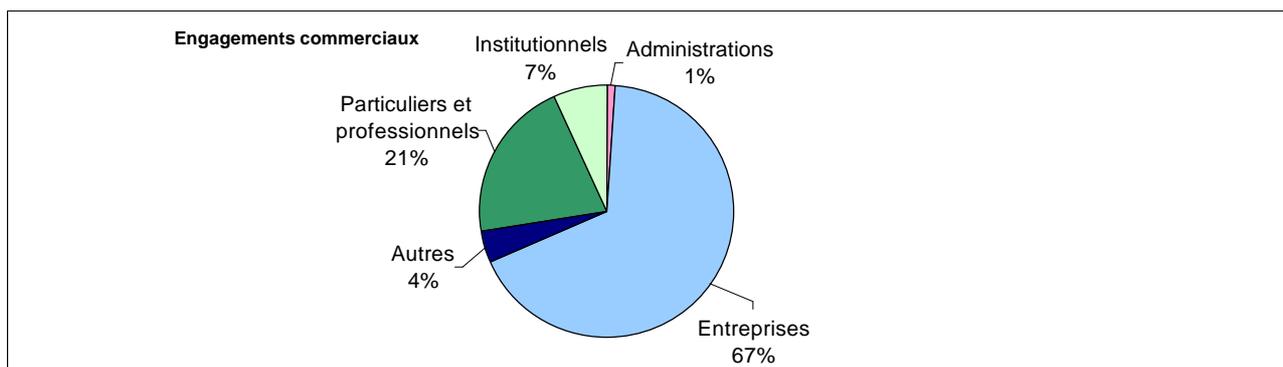
Le risque « pays » se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Il se distingue du risque souverain qui est celui de la puissance publique et de ses démembrements ; il traduit l'exposition de la Banque à un environnement économique et politique homogène qui doit être pris en compte dans l'appréciation de la contrepartie.

Le Groupe, naturellement présent dans la plupart des zones économiquement actives, s'attache à éviter les concentrations excessives de risques sur des pays dont les infrastructures politiques et économiques sont reconnues comme faibles. Dans cet esprit, des enveloppes de risques « pays » sont fixées par le Comité de Crédit de la Direction Générale, sur proposition des lignes de Métiers et de Clientèle qui en gèrent l'utilisation sous le contrôle de la Gestion des Risques. Les décisions s'appuient sur un dispositif rigoureux de suivi des risques et sur les analyses des Etudes Economiques qui traduisent leur opinion au moyen d'une échelle de notation. Une revue annuelle de la ventilation et de la structure de ces risques est effectuée par le Risk Policy Committee qui vérifie, à cette occasion, la cohérence globale de la politique du Groupe en la matière.

Les caractéristiques du portefeuille

Répartition par type de contrepartie

Le portefeuille global des engagements commerciaux de la Banque se monte à 400,5 milliards d'euros⁽¹⁾ au 31 décembre, en légère augmentation sur un an (+3,0%). Sa répartition par grandes catégories de contreparties est restée globalement stable; il est composé aux trois quarts d'entreprises et d'institutionnels. Les 10 premiers Groupes/ Clients concentrent moins de 4% du total des encours au 31.12.2001.



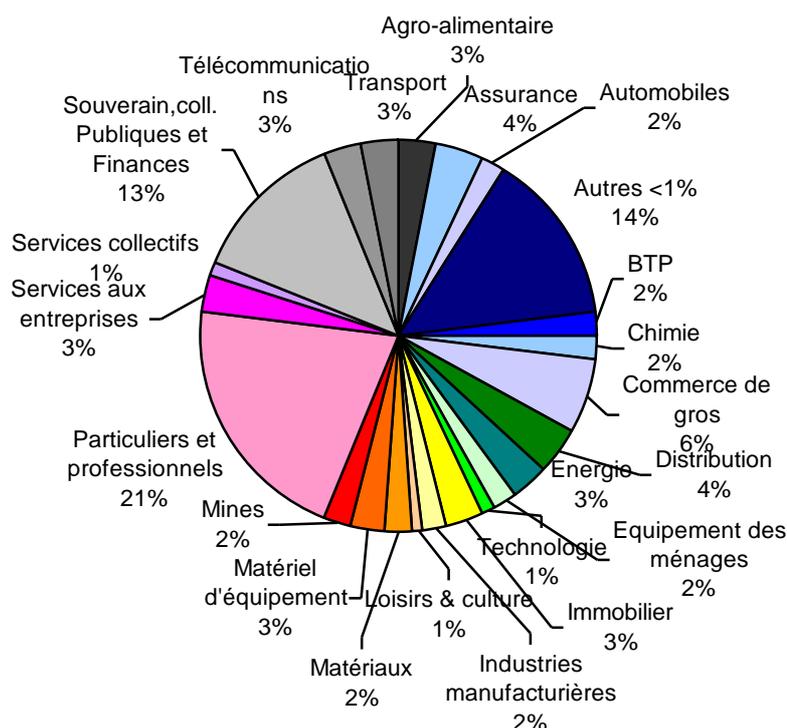
⁽¹⁾ Engagements commerciaux risques bilan et hors bilan, non pondérés; données issues des systèmes de gestion des risques.

Répartition sectorielle

La discipline en matière de gestion des risques sectoriels se traduit par l'absence de concentration particulière. Aucun secteur ne ressort à plus de 5% des engagements, à l'exception de ceux des souverains et collectivités publiques/finance et du commerce de gros, qui correspond pour une part significative aux activités de négoce.

En 2001, certains secteurs ont vu leur économie se dégrader au-delà du contexte général. Bien avant les événements du 11 septembre, certains d'entre eux étaient déjà étroitement pilotés, tant globalement qu'au niveau de chaque emprunteur, avec une intervention obligatoire des experts sectoriels de GRM. C'est notamment le cas des opérateurs de télécommunications (3% du total des encours, soit son poids dans le PIB, aux 2/3 Investment Grade), le secteur des hautes technologies (2% du total des encours pour 4% du PIB), des équipementiers automobiles, du secteur du papier (moins de 1% du total des encours, à 80% Investment Grade) ou du transport aérien (largement sécurisé par les assureurs crédits et des actifs de bonne qualité).

Les attentats aux Etats-Unis ont conduit à suivre et encadrer strictement d'autres secteurs sensibles tels que les assurances, où la Banque est présente essentiellement aux travers des grands assureurs et réassureurs, les constructeurs et équipementiers aéronautiques, le shipping, l'hôtellerie-tourisme, le domaine de la publicité et la métallurgie. Chacun de ces secteurs a fait l'objet d'une revue approfondie qui n'a fait ressortir aucune situation alarmante pour la Banque.



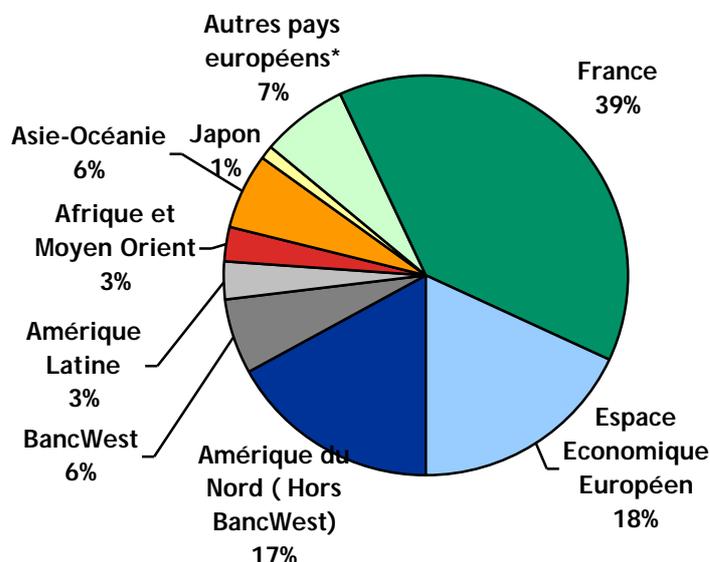
Dimension géographique

La majorité des encours (57%) est répartie sur l'Europe développée, dont une part très importante en France (39% du total des encours).

Le Japon, sévèrement affecté par la récession, ne représente que 1% des encours, avec une excellente qualité de crédit.

Les Etats-Unis (emprunteurs US, hors BancWest) représentent 6,8% des encours tirés clientèle. En anticipation du retournement conjoncturel, une diminution sélective des encours sur les Etats-Unis avait été décidée dès décembre 2000. Les derniers scénarios de stress portant sur ce portefeuille n'indiquent aucune détérioration récente.

Enfin, les engagements sur des emprunteurs des pays émergents sont en grande partie garantis par des collatéraux solides (cargaisons de pétrole, garanties sur actifs aéronautiques ou maritimes...).



* y compris Turquie

VENTILATION DES CREANCES DOUTEUSES PAR TYPE DE CONTREPARTIE

en milliards d'euros	Crédits aux particuliers et professionnels	Crédits aux institutionnels	Crédits aux administrations	Crédits aux entreprises	Total crédits clientèle	Autres engagements douteux et divers	Total
Encours douteux	3,9	1,0	0,4	7,7	13,0	1,9	14,9
Provisions spécifiques	2,6	0,9	0,3	5,3	9,1	0,8	9,9
Taux de couverture	68%	87%	69%	68%	70%	45%	67%

DETAIL DE L'EXPOSITION DU GROUPE BNP PARIBAS SUR L'ARGENTINE AU 31 DECEMBRE 2001:

Engagements hors CTC	
Souverain / Public	64
Banques	19
Clientèle Corporate	338
Clientèle privée	68
Total	489
Court terme commercial	129

Les engagements recensés comprennent : les risques de bilan et de hors-bilan, les crédits de toute maturité y compris le court terme et les opérations de négoce, les titres en portefeuille y compris le trading, les crédits en devises et en monnaie locale. Ils incluent l'ensemble de ces opérations faites au profit de l'Etat, des banques et des entreprises – hors filiales de sociétés multinationales originaires de pays non sensibles ; ils excluent la partie des risques garantis en dehors des pays sensibles par les institutions publiques (Coface...) et internationales ou par des sûretés en espèces formellement nanties.

LE RISQUE DE MARCHE ET DE LIQUIDITE

La maîtrise des risques de marché et de liquidité s'appuie sur un système élaboré de mesure, associé à une surveillance étroite et des procédures solides. L'ensemble du dispositif est placé sous l'autorité du Market Risk Committee, présidé par l'un des Directeurs Généraux et dont GRM est le bras armé. Ce comité se réunit mensuellement; il a pour mission d'approuver les méthodes et procédures de suivi, de définir les différentes limites et de veiller à leur respect.

La mesure

L'estimation des pertes potentielles est l'élément central du contrôle des risques de marché. Elle repose sur les résultats d'un modèle interne d'évaluation, approuvé par les autorités réglementaires, et s'exprime sous forme de Value at Risk (VaR) ou plus précisément de Gross Earnings at Risk (GEaR). Les facteurs pris en compte sont très étendus et comprennent notamment, les taux d'intérêt et de change, la valeur des titres, les volatilités associées ainsi que la corrélation entre ces éléments et les effets de diversification qui en découlent. Le dispositif est en prise directe avec les systèmes de négociation et permet de multiples simulations, y compris parmi les plus complexes. Conformément aux règles du Comité de Bâle, le modèle interne mesure la variation possible de valeur du portefeuille d'opérations de marché pour une durée de 10 jours de bourse sur la base des évolutions constatées pendant les 260 jours précédents avec un intervalle de confiance de 99%.

Ces calculs sont complétés de simulations de valeur dans des conditions extrêmes de marché définies dans le cadre de scénarios de rupture dont les composantes sont ajustées en fonction des évolutions économiques. Ces tests sont produits, selon les cas, quotidiennement ou tous les mois. Ils peuvent être utilisés pour l'appréciation des limites de position. Leurs résultats globaux sont présentés, analysés et discutés tous les mois au Market Risk Committee.

Ce dispositif de mesure, tant dans la dimension méthodologique que sous ses aspects de reporting, relève de la responsabilité de GRM.

Les procédures

Le processus de prise de risques de marché est encadré dans un ensemble à trois dimensions dont GRM est le garant:

1. Définition d'un jeu de limites

Elles prennent la forme de limites de GEaR ou de limites dites "nominales" (limites de trading pays, limites de risque émetteur, limites de sensibilité).

2. Etablissement de délégations de prises de risques

Comme pour le crédit, les délégations procèdent des pouvoirs du Président Directeur Général et du rôle que joue en la matière le Market Risk Committee

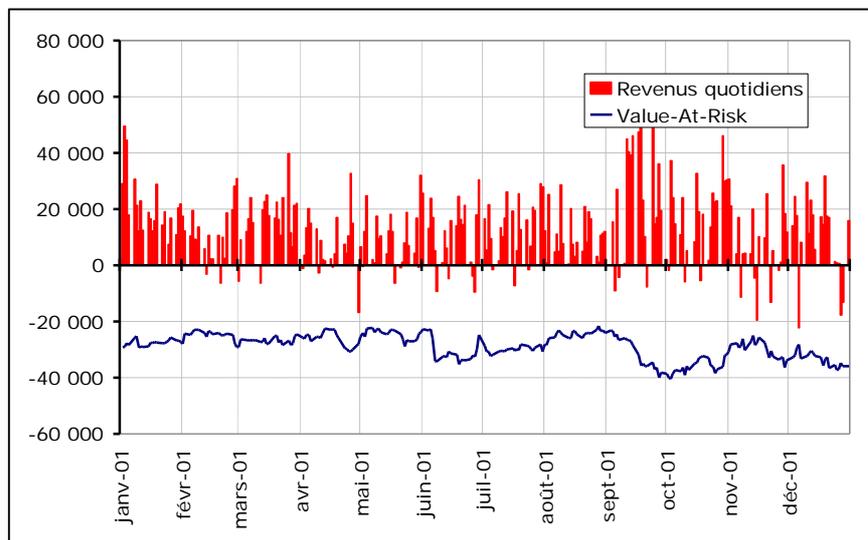
Pour le trading secondaire, celles-ci se déclinent en GeAR ou OYE (One Year Equivalent) ; pour l'underwriting, il est fait référence à une échelle de qualité des signatures.

3. Mise en place de comités de décision et de suivi des risques

- Trois comités concernent le risque d'underwriting. Ils réunissent des représentants du Métier, de MLR, de CRFI, de la Déontologie et du Juridique :
FICC (Fixed Income Commitment Committee) pour les obligations ;
EUC (Equity Underwriting Committee) pour les actions ;
ELUC (Equity Limit Underwriting Committee) pour les dérivés actions, essentiellement obligations convertibles.
Ils se réunissent à la demande et statuent à l'unanimité dans le cadre d'un montant délégué. Au delà, ou en cas de désaccord, l'opération remonte soit au CCDG, soit à un Executive Position Committee (EPC)
- Le Credit Trading Review Committee (CTRC) a été mis en place pour veiller à la qualité du livre de négociation de crédits. Il réunit périodiquement des représentants des Métiers, de MLR et de CRFI et a pour mission d'assurer un suivi rapproché des positions sensibles du portefeuille, principalement au regard de l'évolution du risque de crédit des émetteurs.

L'exposition en risque

L'examen du résultat quotidien des activités de marché et la comparaison avec les valeurs en risque (Gear, 1 jour) attestent de la qualité du modèle de mesure et du très large respect des limites.



Les événements du 11 septembre n'ont pas remis en cause cette observation. Les marchés ont connu des volatilités fortes sans toutefois mettre à mal la situation de risque global, tout en créant des situations qui ont pu être mises à profit par le Groupe.

En effet, les risques des différents marchés se diversifient très bien les uns les autres, ce qui augmente la probabilité, dans les cas extrêmes tels que ceux vécus à la fin de l'année, que certaines activités agissent comme "couverture" pour d'autres et génèrent des revenus que les autres auraient pu perdre.

LE RISQUE OPERATIONNEL

Le dispositif se fonde sur une approche à la fois quantitative et qualitative du risque, en se référant tant aux meilleures pratiques du marché qu'aux exigences des Régulateurs. Les travaux en cours, de définition et de mesure, sont menés en étroite coordination avec les Métiers, les Territoires, les diverses fonctions impliquées (Systèmes d'Information, Ressources Humaines, Juridique et Fiscal) et le dispositif de Contrôle Interne de la Banque.

LES NOUVEAUX RISQUES

La démarche de validation des nouveaux produits ou nouvelles activités constitue un élément clé du dispositif d'identification et de maîtrise des risques nouveaux que génère l'évolution permanente des activités de la Banque. Elle repose sur l'implication conjointe, pour chaque activité ou produit, du Métier promoteur, de GRM et de l'ensemble des Fonctions concernées (juridique, déontologique, fiscale, informatique, comptabilité générale et analytique). GRM a la responsabilité de garantir la qualité de l'exercice de validation : analyse de l'inventaire des risques et des moyens mis en œuvre pour les minimiser, définition des conditions minimales à réunir pour assurer un développement sain de l'activité.

LA GESTION DE BILAN

La Direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie (GAP Trésorerie) est supervisée par deux comités, présidés chacun par un Directeur Général délégué:

Un *comité GAP Trésorerie / Banque Commerciale*, responsable des décisions relatives aux principes d'adossement du bilan de la banque commerciale et à la gestion des risques de taux qui lui sont associés ;

Un *comité GAP Trésorerie / Banque d'Investissement*, responsable de la définition de la politique de financement et de gestion de la liquidité du Groupe, de la gestion des fonds propres et du risque de change structurel, du suivi des risques de marché de la Trésorerie.

Gestion de la liquidité

L'ensemble des besoins en cash du groupe est centralisé au GAP Trésorerie. La Trésorerie est responsable du refinancement interbancaire et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial papers ...). La Gestion Actif-Passif est en charge des programmes d'émissions seniors ou subordonnés (BMTN, EMTN, Obligations, CLN...), de la titrisation des créances des pôles de la banque de détail et des émissions d'actions de préférence.

Les émissions seniors et juniors à plus d'un an ont atteint € 5,4 milliards en 2001 contre € 3,4 milliards en 2000. La totalité des émissions seniors, soit € 3,9 milliards, a été réalisée sous forme de placements privés, le plus souvent structurés. Les émissions subordonnées (€ 1,5 milliard) ont été placées à hauteur de € 400 millions par le réseau France, € 800 millions sous forme d'émission publique et le solde en placement privé.

Par ailleurs, les opérations de titrisation réalisées en 2001 ont permis de lever environ € 1,1 milliard de ressources dont € 830 millions pour l'UCB (et sa filiale espagnole UCI) et € 320 millions pour le Cetelem. Au total, le stock de part de créances titrisées s'élevait à € 7,5 milliards à fin 2001.

Enfin, le groupe a réalisé deux émissions d'action de préférence: l'une de € 350 millions placée auprès de la clientèle Banque Privée et l'autre de € 500 millions placée auprès des institutionnels européens. L'encours global d'action de préférence du groupe s'élève désormais à € 1 920 millions.

La situation de liquidité consolidée du groupe à court et moyen terme est régulièrement mesurée par pôles d'activité et par devises.

Les limites de tirage au jour le jour pour les activités de marché (taux, actions, change) sont respectées ainsi que les plafonds d'impasse au-delà d'un an sur les activités bancaires.

L'impasse de liquidité consolidée à plus d'un an est mesurée sur la base des emplois et ressources échéancés contractuellement (y compris crédits confirmés non tirés pondérés à 30 %) et conventionnellement (comptes à vue créditeurs et débiteurs, livrets d'épargne ...). En décembre 2001, l'impasse s'élevait à 16 % des emplois à plus d'un an.

Gestion du risque de taux global

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la Banque de Détail en France et à l'étranger et des filiales de financement spécialisées est géré de manière centralisée par le GAP Trésorerie, le transfert des positions étant réalisé sous forme de contrats internes analytiques ou comptables, de prêts / emprunts ou de swaps. En 2001, la centralisation au GAP de l'adossement en taux des fonds propres du groupe a été poursuivie.

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses dans lesquelles les risques optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la banque de détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés, l'épargne à régime spécial, et les comptes courants créditeurs et débiteurs. L'échéancement des fonds propres relève de l'approche conventionnelle.

Les conventions et les modélisations, qui font l'objet d'actualisations et de back-testings réguliers, sont présentées et validées par le comité GAP Trésorerie / Banque Commerciale.

Le risque de taux structurel de BNP Paribas est également mesuré dans une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan En effet, du fait de l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché et d'une sensibilité des volumes due en particulier aux options comportementales, le renouvellement du bilan engendre une sensibilité structurelle des revenus aux variations de taux.

Ces deux indicateurs sont présentés tous les mois au comité GAP / Banque Commerciale, et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, fonctions de la nature des risques.

Un indicateur spécifique aux risques de nature optionnelle a été mis en place en 2001, afin d'affiner les stratégies de couverture.

La gestion du risque de taux global est encadrée par deux limites suivies tous les mois et révisées tous les ans par le comité GAP / Banque Commerciale.

La limite principale porte sur la sensibilité des revenus de la banque commerciale en France, y compris les opérations de couvertures réalisées par la Gestion Actif-Passif, à une variation instantanée et parallèle de la courbe des taux de ± 100 pb. Cette limite est établie en fonction du PNB annuel, ce qui permet d'encadrer l'incertitude sur le PNB futur liée aux évolutions de taux d'intérêt. Tout au long de l'année 2001, la sensibilité des revenus a été sensiblement inférieure à la limite fixée par le comité GAP.

La seconde limite porte sur les impasses de taux et est fixée en pourcentage des ressources clientèle. Ce pourcentage est une fonction décroissante de l'horizon de gestion. Cette limite permet d'encadrer le risque sur les échéances à moyen et long terme.

Ces deux types de limite sont également utilisés pour encadrer le risque de taux des filiales ayant une activité de banque de détail.

Au cours de l'année, la Direction des Risques de Marché a étendu son domaine d'intervention au contrôle des risques liés à l'utilisation par la gestion Actif-Passif des modèles, en particulier comportementaux.

En 2001, l'activité clientèle a été sensiblement plus soutenue qu'en 2000, tant sur la collecte de ressources que dans l'octroi de crédits. Ces augmentations d'encours se sont accompagnées d'un allongement des durations. En effet, les dépôts à vue et les crédits immobiliers ont été les principaux contributeurs à l'augmentation des encours de ressources et crédits clientèle.

En moyenne sur l'année, l'activité commerciale du réseau France et des filiales spécialisées a représenté un excédent d'emplois à taux fixe sur les ressources de même nature, principalement sur des durées de moyen terme, comprises entre 1 et 5 ans. Les opérations de couverture ont par conséquent consisté majoritairement en des swaps de taux payeurs taux fixe.

Les événements du 11 septembre ont modifié les perspectives de taux d'intérêt ainsi que la structure prévisionnelle des flux de ressources et d'emplois clientèle, ce qui a conduit le comité GAP / Banque Commerciale à préconiser la mise en place de couvertures, en particulier optionnelles, permettant de maintenir l'espérance et la sensibilité des revenus futurs.

Gestion du risque de change structurel

Trois catégories de positions de change sont gérées de manière centralisée par le @p-Trésorerie : les positions liées aux résultats générés en devises, en France ou à l'étranger, les positions liées aux provisions risques pays et risques spécifiques et les positions résultant des investissements en devises du groupe.

La Gestion Actif-Passif est chargée de couvrir, d'une part, les positions liées aux résultats en devises des activités bookées à Paris et, d'autre part, les résultats des filiales et succursales étrangères. Les trésoreries locales des sites étrangers gèrent le risque de change généré par les résultats en devises tierces.

La position de change structurelle du groupe résulte, pour l'essentiel, des dotations et titres de participations en monnaies étrangères financés par achat de la devise. La politique du groupe consiste en général à emprunter la devise d'investissement de façon à l'immuniser contre le risque de change. Toutefois, pour la plupart des devises à marché étroit, le financement est réalisé par achat.

- La prévention du blanchiment d'argent d'origine criminelle

Le blanchiment ne concerne pas uniquement « l'argent de la drogue ». D'autres sources du blanchiment relèvent de l'activité d'organisations criminelles :

- *L'atteinte grave à la vie ou à la dignité humaine :*
 - *racket,*
 - *proxénétisme,*
 - *trafic d'organes humains,*
 - *enlèvement,*
 - *séquestration,*
 - *agression à main armée,*
 - *exploitation du travail clandestin,*
 - *trafic d'armes.*
- *Les financements illégaux d'activités politiques*
- *La corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales.*

(MANUEL DU FORMATEUR / RESSOURCES HUMAINES GROUPE)

- Respect de l'intégrité des marchés

« Le respect de l'intégrité des marchés exclut tous agissements susceptibles d'en perturber le fonctionnement normal ou d'acquérir un avantage indu au détriment d'un ou plusieurs autres intervenants pour compte de la banque ou pour compte propre...

A cet effet, le personnel doit notamment s'interdire à titre personnel toute utilisation d'informations privilégiées ».

« Le personnel, comme toutes les personnes disposant, dans l'exercice de leur profession ou de leurs fonctions, d'informations privilégiées doit s'interdire de réaliser ou de permettre de réaliser pour son propre compte, soit directement, soit par personnes interposées, une ou des opérations avant que le public ait eu connaissance. Il doit, de la même manière, s'abstenir de communiquer une information privilégiée à un tiers...

...Il doit également s'abstenir de répandre dans le public, par des voies ou des moyens quelconques, des informations fausses ou trompeuses de nature à influencer le cours des valeurs ou les marchés des instruments financiers.... »

(REGLEMENT INTERIEUR – AVENANT DEONTOLOGIE)

5 - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

REMARQUE PRELIMINAIRE

Les informations comptables et financières consolidées du groupe BNPPARIBAS, présentées dans les pages 79 à 157 résultent de l'application des principes comptables généraux et des règles de consolidation applicables en France aux établissements de crédit.

Comme la société Paribas, ainsi que ses filiales, ont été consolidées au sein du nouveau groupe BNP Paribas pour la première fois au 31 décembre 1999, le compte de résultat comprend :

- Pour les exercices 2000 et 2001, les résultats du groupe BNP Paribas
- Pour l'exercice 1999, les résultats annuels du groupe BNP hors Paribas ainsi que les résultats du dernier trimestre du groupe Paribas

Les bilans au 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001 sont ceux du nouveau groupe BNP Paribas, issu de la fusion intervenue lors de l'assemblée générale mixte du 23 mai 2000.

Le bilan au 31 décembre 1999 correspond à la consolidation des deux groupes à cette date. Afin de pouvoir évaluer la véritable capacité bénéficiaire du nouveau groupe BNP Paribas et la comparer de façon pertinente à celle de l'exercice précédent, des comptes pro forma ont été établis en agréant les comptes des groupes Paribas et BNP pour la totalité de l'exercice 1999. Les principaux éléments de ces comptes sont présentés dans le rapport de gestion page 31 à 77.

- SOMMAIRE -

	BILAN CONSOLIDE
	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
	TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE
Note 1	PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
Note 2	PERIMETRE DE CONSOLIDATION
Note 3	CONTRIBUTION AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DU GROUPE BNP PARIBAS DE PARIBAS ET DE SES FILIALES EN 1999
Note 4	OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES
Note 5	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE
Note 6	OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION DE PLACEMENT ET ASSIMILES ET D'INVESTISSEMENT
Note 7	PLACEMENTS FINANCIERS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE
Note 8	PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME
Note 9	PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS
Note 10	PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES MISES EN EQUIVALENCE
Note 11	IMMOBILISATIONS FINANCIERES
Note 12	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
Note 13	ECARTS D'ACQUISITION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES
Note 14	COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS
Note 15	COMPTES CREDITEURS INTERBANCAIRES ET TITRES EMIS SUR LES MARCHES INTERBANCAIRES
Note 16	COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET CREANCES NEGOCIABLES
Note 17	EMPRUNTS OBLIGATAIRES
Note 18	PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE
Note 19	COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS
Note 20	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
Note 21	DETTES SUBORDONNEES
Note 22	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX
Note 23	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
Note 24	ENGAGEMENTS HORS-BILAN
Note 25	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME
Note 26	EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 2001 DU GROUPE BNP PARIBAS AUX RISQUES DE MARCHE LIES AUX OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS
Note 27	OPERATIONS DE TITRISATION
Note 28	REGIMES DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE
Note 29	ECHANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES
Note 30	INTERETS ET PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES
Note 31	PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT
Note 32	PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE
Note 33	REVENUS DES PORTEFEUILLES-TITRES
Note 34	COMMISSIONS NETTES
Note 35	MARGE TECHNIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE
Note 36	FRAIS DE PERSONNEL
Note 37	PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS
Note 38	GAINS NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES
Note 39	RESULTAT EXCEPTIONNEL
Note 40	INFORMATIONS SECTORIELLES
Note 41	IMPOT SUR LES BENEFICES
Note 42	CHARGES DE RESTRUCTURATION RELATIVES AU RAPPROCHEMENT BNP-PARIBAS
Note 43	EFFECTIFS

A C T I F

En millions d'euros, au 31 décembre	2001	2000	1999
Opérations interbancaires et assimilées (note 4) :			
Caisse, banques centrales, CCP	3 489	8 140	6 031
Effets publics et valeurs assimilées (note 6)	81 462	59 548	61 803
Créances sur les établissements de crédit	186 623	130 613	159 772
Total des opérations interbancaires et assimilées	271 574	198 301	227 606
Opérations avec la clientèle (note 5) :			
Créances sur la clientèle	214 819	212 301	197 114
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	20 088	18 609	16 281
Total des opérations avec la clientèle	234 907	230 910	213 395
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 6)	56 062	31 955	57 278
Actions et autres titres à revenu variable (note 6)	42 497	39 020	26 682
Placements des entreprises d'assurance (note 7)	56 210	54 645	47 929
Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme (note 8) :			
Participations et parts dans les entreprises liées	3 027	2 421	4 341
Autres titres détenus à long terme	5 746	5 620	3 477
Total des participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	8 773	8 041	7 818
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence :			
Financières	1 507	2 023	2 158
Non financières	376	162	105
Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (note 10)	1 883	2 185	2 263
Immobilisations incorporelles et corporelles (note 12)	7 514	5 831	5 170
Ecarts d'acquisition (note 13)	4 489	2 540	1 389
Comptes de régularisation et actifs divers (note 14)	141 387	119 887	107 988
Total de l'actif	825 296	693 315	697 518
HORS BILAN			
Engagements de financement donnés (note 24)	132 929	134 172	121 791
Engagements de garantie donnés (note 24)	79 943	60 071	56 963
Engagements sur titres (note 24)	11 090	8 705	10 236
Engagements donnés liés à l'activité d'assurance	668	515	598
Opérations sur instruments financiers à terme (note 25)	10 921 962	8 362 734	7 377 840

En millions d'euros, au 31 décembre	2001	2000	1999
Opérations interbancaires et assimilées (note 15) :			
Banques centrales, CCP	202	461	459
Dettes envers les établissements de crédit	220 094	195 794	230 614
Total des opérations interbancaires et assimilées	220 296	196 255	231 073
Opérations avec la clientèle (note 16)	216 096	172 877	149 003
Dettes représentées par un titre :			
Bons de caisse (note 16)	6 771	6 683	5 793
Titres du marché interbancaire (note 15)	1 670	540	623
Titres de créances négociables (note 16)	63 575	53 215	55 005
Emprunts obligataires (note 17)	15 780	15 196	15 617
Autres dettes représentées par un titre	67	91	61
Total des dettes représentées par un titre	87 863	75 725	77 099
Provisions techniques des entreprises d'assurance (note 18)	55 205	54 093	47 724
Comptes de régularisation et passifs divers (note 19)	199 224	151 531	150 628
Ecarts d'acquisition (note 13)	25	31	3
Provisions pour risques et charges (note 20)	4 853	5 594	6 166
Dettes subordonnées (note 21)	13 038	11 745	11 977
Fonds pour risques bancaires généraux (note 22)	1 007	1 039	1 040
Intérêts minoritaires (note 23)	3 079	2 812	3 016
Capitaux propres part du groupe (note 23) :			
Capital souscrit	1 772	1 792	1 799
Primes d'émission et d'apport	10 476	10 962	11 709
Réserves consolidées et assimilées	8 344	4 735	4 797
Résultat de l'exercice :	4 018	4 124	1 484
Total des capitaux propres, part du groupe	24 610	21 613	19 789
Total du passif	825 296	693 315	697 518
HORS BILAN			
Engagements de financement reçus (note 24)	22 355	6 625	11 233
Engagements de garantie reçus (note 24)	42 276	39 901	40 034
Engagements sur titres (note 24)	9 216	9 327	12 725
Engagements reçus liés à l'activité d'assurance	2 345	2 659	2 710

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	2001	2000	1999
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	39 303	39 780	24 413
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	(35 327)	(35 824)	(20 628)
Net des intérêts et produits assimilés (note 30)	3 976	3 956	3 785
Revenus des titres à revenu variable (note 33)	564	391	175
<i>Commissions (produits)</i>	6 413	6 797	8 366
<i>Commissions (charges)</i>	(2 029)	(2 351)	(5 168)
Net des commissions (note 34)	4 384	4 446	3 198
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	6 296	5 297	2 465
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	223	243	67
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>	1 097	1 353	577
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>	(766)	(893)	(734)
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire	331	460	157
Marge technique et financière des entreprises d'assurance (note 35)	1 308	1 245	562
Produits nets des autres activités	368	225	111
Produit net bancaire (note 40)	17 450	16 263	10 206
Charges générales d'exploitation :			
Frais de personnel (note 36)	(6 467)	(6 250)	(4 040)
Autres frais administratifs	(3 889)	(3 660)	(2 277)
Total des charges générales d'exploitation	(10 356)	(9 910)	(6 317)
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(577)	(528)	(425)
Résultat brut d'exploitation (note 40)	6 517	5 825	3 464
Coût du risque (note 9)	(1 312)	(1 142)	(702)
Résultat d'exploitation (note 40)	5 205	4 683	2 762
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence (note 10)	228	317	19
Gains nets sur actifs immobilisés (note 38)	1 125	1 709	911
Résultat courant avant impôt (note 40)	6 558	6 709	3 692
Résultat exceptionnel (note 39)	(165)	(385)	(156)
Impôts sur les bénéfices (note 41)	(1 817)	(1 632)	(1 201)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(188)	(144)	(111)
Reprise nette aux fonds pour risques bancaires généraux	27	4	18
Intérêts minoritaires	(397)	(428)	(163)
Résultat net, part du groupe, avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	4 018	4 124	2 079
Charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas (note 42)	-	-	(595)
Résultat net, part du groupe, après charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	4 018	4 124	1 484
Résultat net, part du groupe, avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas, par action en euros	-	-	7,80
Résultat net, part du groupe, par action en euros	9,28	9,40	5,57
Résultat dilué par action (1)	9,16	9,27	5,51

(1) En application du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, le résultat par action est également présenté sur une base diluée, et calculé conformément à l'avis de l'Ordre des Experts Comptables n°27. La méthode retenue pour déterminer le résultat dilué par action est compatible avec la norme internationale IAS 33 relative au résultat par action. Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation qui est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Concernant la prise en compte des options de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action, BNP Paribas applique la méthode du "rachat d'actions" également prévue par la norme IAS 33.

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

En millions d'euros	2001	2000	1999
Ressources en capitaux permanents			
Capitaux propres :			
Ressources nouvelles en provenance de l'exploitation :			
Résultat net part du groupe et intérêts minoritaires	4 415	4 552	1 647
Dotations nettes aux comptes d'amortissements	577	528	425
Dotations nettes aux comptes de provisions	1 557	1 081	460
Résultats des sociétés mises en équivalence	(228)	(317)	(19)
Total des ressources nouvelles en provenance de l'exploitation	6 321	5 844	2 513
Distribution externe	(1 209)	(1 120)	(941)
Variation nette liée aux opérations sur le capital et les réserves :			
Sur la part du groupe	(2 008)	(2 514)	7 205
Sur les intérêts hors groupe	(25)	(618)	1 789
Augmentation des ressources en capitaux permanents	3 079	1 592	10 566
(Diminution) augmentation des fonds pour risques bancaires généraux	(5)	(1)	2
Augmentation (diminution) des dettes subordonnées	1 293	(232)	3 719
Augmentation des ressources en capitaux permanents	4 367	1 359	14 287
Autres ressources :			
Augmentation (diminution) des opérations interbancaires	24 041	(34 818)	123 970
Augmentation des dépôts de la clientèle	43 219	23 874	31 520
Augmentation (diminution) des dettes représentées par un titre	12 138	(1 374)	41 462
Augmentation des provisions techniques des entreprises d'assurance	1 112	6 369	23 704
Augmentation (diminution) des autres comptes financiers	25 775	(11 368)	38 826
<i>Augmentation (diminution) des autres ressources</i>	106 285	(17 317)	259 482
Augmentation (diminution) de l'ensemble des ressources :	110 652	(15 958)	273 769
Emplois :			
Augmentation (diminution) des prêts interbancaires	51 319	(27 082)	90 842
Augmentation des prêts consentis à la clientèle	5 551	18 689	66 758
Augmentation (diminution) des opérations sur titres	57 007	(17 957)	70 347
Augmentation des placements des entreprises d'assurance	1 565	6 716	24 802
(Diminution) augmentation des immobilisations financières	(7 050)	2 487	17 836
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	2 260	1 189	3 184
Augmentation (diminution) de l'ensemble des emplois :	110 652	(15 958)	273 769

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du groupe BNP-Paribas sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE

Le groupe a appliqué par anticipation le règlement CRC 00-04 au 31 décembre 2000. Les principales conséquences de l'application de ce règlement sur la présentation des états financiers de BNP Paribas concernent la présentation des capitaux propres et du résultat avec :

- l'intégration au bilan de la part du groupe du résultat de l'exercice, sous la rubrique « capitaux propres, part du groupe » et de la part des minoritaires du résultat de l'exercice sous la rubrique « intérêts minoritaires »,
- la création d'une rubrique « intérêts minoritaires » déduite du résultat courant avant impôt pour obtenir le résultat net, part du groupe de l'exercice.

Les comptes au 31 décembre 1999 ont été retraités en conséquence de ces différences de présentation.

En outre, conformément à la réglementation relative aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les actifs et passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale sont désormais compensés. La présentation des états financiers relatifs aux exercices 1999 et 2000 a été retraitée en conséquence.

PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE

Les états financiers consolidés comprennent ceux de BNP Paribas et ceux de ses filiales dès lors que les états financiers de celles-ci présentent un caractère significatif comparés aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation. Participent au périmètre de consolidation les entreprises ayant atteint en contribution l'un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le Produit Net Bancaire, 4 millions d'euros pour le Résultat Brut d'Exploitation ou le Résultat net avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition, 40 millions d'euros pour le total de bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Lorsqu'une société du groupe possède en substance, notamment en vertu de contrats ou de clauses statutaires, le contrôle d'une entité, celle-ci est consolidée, même en l'absence de lien en capital. En revanche, sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles le pouvoir n'est pas exercé dans le seul intérêt d'une société du groupe, ce pouvoir relevant d'une relation fiduciaire exercée pour le compte de tiers dans l'intérêt des différentes parties prenantes à l'opération, aucune d'entre elles ne contrôlant l'entité de manière exclusive.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure ; tel est le cas en particulier des participations destinées à être cédées dans le cadre de la gestion active du portefeuille du pôle d'activité BNP Paribas Capital. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation ; la valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

METHODES DE CONSOLIDATION

• **Sociétés consolidées par intégration globale**

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires et financières ou relève d'activités connexes, telles que l'assurance, les investissements fonciers, la promotion immobilière ou les services informatiques.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée ;
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; toute société du groupe est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40% des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires dès lors que la société du groupe exerçant cette influence dominante est actionnaire ou associée de la filiale ; l'influence dominante existe dès lors que la société du groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de cette filiale de la même façon qu'elle contrôle ce même type d'éléments lorsqu'ils sont inscrits dans ses livres. En l'absence de contrats ou de clauses statutaires, il est également présumé que toute entité du groupe exerce une influence dominante sur un établissement de crédit dès lors qu'elle détient au moins 20 % des droits de vote et qu'il n'existe pas d'autres actionnaires ou ensemble d'actionnaires détenant un pourcentage de droits de vote supérieur au sien.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

• Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

• Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation sauf si, bien que détenues à moins de 20% par le groupe, elles représentent un investissement stratégique, et que le groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le groupe BNP-Paribas participe aux décisions stratégiques de la filiale commune en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de la filiale par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de la filiale.

REGLES DE CONSOLIDATION

Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

• Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

• Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition. Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés consolidées par intégration globale et proportionnelle sont présentés sous la rubrique "Écarts d'acquisition". La part de l'écart d'acquisition affectée à des éléments de bilan des entreprises mises en équivalence est comptabilisée sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence".

• Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée estimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence. Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Opérations de crédit-bail

Lorsque l'établissement est en position de bailleur, les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat sont portées sous la rubrique "Opérations de crédit-bail et assimilées" du bilan consolidé pour leur encours déterminé d'après la comptabilité dite financière ; ces encours sont substitués à ceux déterminés d'après les règles juridiques et fiscales dans les comptes sociaux des sociétés du groupe. Les loyers sont ventilés entre la part de remboursement du capital investi et les produits financiers rémunérant l'investissement.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Les impôts différés sont déterminés sur l'intégralité de la réserve latente de crédit-bail, cette réserve correspondant à l'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement financier des contrats. Elle est inscrite parmi les réserves consolidées pour le montant net des impôts différés constitués.

Conversion des comptes en devises étrangères

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des sociétés et succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. S'agissant des filiales étrangères, l'écart résultant de la différence entre l'évaluation des éléments de résultat de la période au cours moyen de la période et celle résultant de l'application du cours de clôture est porté en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés pour la part revenant à l'entreprise consolidante. Il en est de même des écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères ; les écarts de même nature portant sur les résultats des succursales étrangères considérées comme des positions opérationnelles rapatriables sont maintenus dans le résultat consolidé du groupe.

Actions émises par BNP-Paribas détenues par le groupe

Les actions émises par BNP-Paribas détenues par le groupe sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises avec pour objectif de régulariser les cours et celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché
- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.
- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond à aucun des motifs précédemment mentionnés sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les réserves consolidées.

Modalités de consolidation des compagnies d'assurances

Le groupe a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2001 le règlement CRC 2000 – 05 transposant aux compagnies d'assurances la nouvelle méthodologie générale de consolidation.

Les provisions pour égalisation ont été maintenues dans les comptes consolidés dans la mesure où ces provisions étaient déjà constituées dans le cadre de la définition donnée par le CNC : la population des emprunteurs est exposée à des événements de faible fréquence mais à coût unitaire élevé.

Le groupe n'a pas modifié ses pratiques antérieures en terme de report des frais d'acquisition, les impacts de la nouvelle réglementation étant non significatifs pour le groupe.

De même le groupe a conservé la méthode alternative pour l'évaluation des provisions mathématiques d'assurance-vie.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités d'assurance sont maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNP-Paribas. Les postes constitutifs des entreprises d'assurance intégrées globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidés, à l'exception des éléments suivants :

• Placements des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance comprennent les placements immobiliers, les placements représentatifs des contrats en unités de comptes et divers autres placements dont ceux réalisés dans les entreprises liées en représentation des contrats d'assurance vie et des autres contrats d'assurance. Les placements immobiliers sont comptabilisés aux coûts d'acquisition, hors frais d'acquisition. Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée. Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes sont évalués à la valeur de réalisation des supports de référence à la clôture de l'exercice. Les valeurs mobilières à revenu fixe et variable sont enregistrées à leur prix d'acquisition et les valeurs mobilières amortissables sont comptabilisées comme des titres d'investissement. En cas de risque de dépréciation durable des valeurs mobilières, une provision pour dépréciation est constituée. Si le cumul des lignes de placements immobiliers, d'actions, parts d'OPCVM et autres titres à revenu variable est globalement en moins-value latente, une provision est constituée au sein des provisions techniques à hauteur de cette moins-value nette.

• Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées par référence à la valeur des actifs servant de support à ces contrats à la clôture de l'exercice. Les provisions de l'assurance-vie sont principalement constituées de provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par les assurés en tenant compte de leur probabilité de versement. En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futures) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

La réserve de capitalisation constituée par les filiales du groupe dans leurs comptes sociaux est dans les comptes consolidés reconnue comme une provision technique inscrite sous l'intitulé "Provision pour participation des assurés"

• Marge technique et financière des activités d'assurance

La marge technique et financière des activités d'assurance est formée principalement des primes et cotisations acquises, des charges de prestations comprenant les variations de provisions, et des produits nets des placements, déduction faite des éléments de résultat liés aux opérations réciproques conclues avec les métiers bancaires du groupe.

AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses. Les engagements présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois ou plus de six mois en matière immobilière sont considérés comme provisionnables à hauteur de la perte en capital prévisible.

Les mêmes principes s'appliquent aux crédits consentis aux professionnels de l'immobilier ; dans ce secteur d'activité, la perte potentielle est déterminée en fonction de la valeur estimée des biens financés, des garanties et des pertes à terminaison résultant de la comparaison des recettes attendues et des dépenses restant à engager. L'estimation de la valeur des biens financés tient compte notamment des valeurs locatives et des prix constatés lors de transactions récentes portant sur des opérations de nature comparable ainsi que des moins-values éventuelles. Les dépenses restant à engager tiennent compte des frais financiers futurs jusqu'au désengagement complet du programme, des coûts de construction et des honoraires qui seront encourus ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique "Coût du risque", à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire.

TITRES

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 00-02 les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidés. Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé.

Enfin, en ce qui concerne les titres de transaction, de placement, d'investissement, ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de contrepartie dont les impacts peuvent être isolés, font alors l'objet de provisions dont les mouvements sont inscrits en coût du risque.

• Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

• Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant au groupe BNP-Paribas, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

• Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue.

• Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsque existe l'intention de les conserver durablement. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

• Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des vingt quatre derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

• Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations pour lesquelles le groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités du groupe. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle du groupe est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des vingt quatre derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. La valeur d'usage des titres non cotés est égale à l'actif net réévalué et le cas échéant consolidé.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

• Titres mis en équivalence

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence" et au passif du bilan consolidé au sein de la rubrique "Réserves consolidées". La part affectable à des éléments de patrimoine des sociétés en cause de la différence entre le prix d'achat et la part des capitaux propres revenant au groupe lors de l'acquisition des titres, est également inscrite sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence".

IMMOBILISATIONS

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la Banque Nationale de Paris avait en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité ; cet apport comprenant, d'une part, des immeubles en pleine propriété, et, d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier consentis à la banque par une de ses filiales spécialisées. Ces immeubles ne sont pas destinés à être cédés à brève échéance. L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les capitaux propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés. L'écart de réestimation est repris depuis 1994 dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissement pratiqué par la Compagnie Immobilière de France.

Afin de tenir compte des effets d'une baisse jugée durable des actifs immobiliers, le groupe a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration ; l'effet de cet ajustement a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale, restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du groupe.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire.

BNP-Paribas et ses filiales françaises ayant adopté le principe de l'amortissement dérogatoire pour la comptabilisation des amortissements dans les comptes sociaux, les amortissements dérogatoires font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à ne refléter dans les comptes consolidés que l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) des biens amortissables. Un effet d'impôt différé est calculé sur ce retraitement.

Les amortissements correspondant aux immobilisations acquises en crédit-bail auprès des sociétés du groupe figurent au compte de résultat en "Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles".

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel, dans un délai maximal de 5 ans.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

PROVISIONS POUR RISQUES PAYS

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée, d'une part sur le risque, de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et, d'autre part, sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé sous l'intitulé "Coût du risque".

PROVISIONS POUR RISQUES SECTORIELS

Le groupe constitue des provisions pour risques sectoriels et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Le groupe constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

• Instruments de taux d'intérêt à terme

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux micro-couvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

• Instruments de change à terme

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-déports, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération couverte.

• Instruments de titres à revenu variable

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

• Instruments composites

L'évaluation des instruments composites, combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant. Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspondent un montant notionnel unique au sein du hors-bilan consolidé, et un flux net unique au sein du compte de résultat consolidé.

• Détermination de la valeur de marché des instruments financiers

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS

Les sociétés du groupe BNP-Paribas sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans leurs pays d'implantation respectifs. En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 19 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme. À compter du 31 décembre 2000, sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 5 % du capital (contre 10 % lorsque le montant de la participation était supérieur à 150 millions de francs jusqu'au 31 décembre 1999).

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle de 10 % à partir de 1995 ramenée à 6 % pour l'exercice 2001 et à 3 % pour l'exercice 2002 et une contribution conjoncturelle additionnelle de 15 % à partir de 1997 ramenée à 10 % pour l'exercice 1999 dernière année d'application. Une nouvelle contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes, et fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, les sociétés du groupe BNP-Paribas comptabilisent un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

PARTICIPATION DES SALAIRES

Conformément à la réglementation française, BNP-Paribas et les filiales françaises enregistrent le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

REGIMES DES PENSIONS DE RETRAITES ALLOUÉES AUX ANCIENS SALARIÉS

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés du groupe reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du groupe exercent leur activité.

À l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français du groupe est défini de la manière suivante, à compter du 1er janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
- Les Caisses de retraites du Groupe BNP Paribas et les Caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent certaines des filiales françaises du groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1er janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et, le cas échéant, par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraites et peut, en conséquence, être réduit à due proportion.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement de vingt ans a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la BNP SA affiliés à ces organismes. Pour les salariés de Paribas, cette contribution a été prélevée sur les réserves de la Caisse de Retraite de Paribas.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du groupe exercent leur activité, la Banque est engagée vis à vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière, de pensions dans le cadre de plans de retraites à prestations définies ou de plans de cessation anticipée d'activité ainsi que de gratifications pour ancienneté de service.

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

OPERATIONS EN DEVICES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

NOTE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation a évolué en 2000 et en 2001 comme suit :

En 2000

Entrées au sein du périmètre de consolidation

	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par intégration proportionnelle	Entités mises en équivalence
Créations	BNP Paribas Capital Trust, PAM Milan SGR Spa, August Holdings Ltd, Klépierre Finances, Klécar France, Klécar Europe Sud, Klécar Foncier Ibérica, Klécar Foncier Espana	SCI Bassin Nord	Axa Crédit, Devimo Consult, Findomestic Sviluppo
Acquisitions	BD Lease, Arval PHH Holdings Uk Ltd, Arval PHH Holdings Unlimited, Arval PHH Deutschland, Zobel Investments BV, Belga Sept	-	CACC, Cinneo, Dongwong ITMC
Franchissement des seuils de consolidation et application des nouvelles règles de consolidation	Arval Polska, Arval Pays-Bas, Artegy Truck Management, Arval Gestion et Location Holding, Arval PHH Holdings SAS, BNP Paribas Fleet Leasing, BNP Paribas Fund Administration, Class Leasing Gmbh, Paribas Capital Funding	-	BNP Private Banking Japan, Cofidis Argentine, Centro Leasing Spa
Restructuration d'activités	UEB Switzerland, BNP Paribas Services SA, Bergues Finances Holding (restructuration du groupe suisse)	-	-

Sorties du périmètre de consolidation

	Entités précédemment consolidées par intégration globale	Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle	Entités précédemment mises en équivalence
Cessions	Via Banque, Via Banque-Banque des Iles, Via Banque-Sagéfi, Paribas Asia Equity Jareseh, Sté d'Informatique et de Systèmes (SIS), Cobepa - Cie Forestière Cosylva	Cortal Direct	Assurances Banque Populaire
Fusions-absorptions	Paribas SA et BNP Finance (fusionnées avec BNP SA), Paribas Investissement Développement (absorbée par la Société Centrale d'Investissements), Paribas Bank of Canada (absorbée par BNP-Canada), Courcoux-Bouvet (absorbée par BNP Equities SA), Cofica, Klébail SA, Foncière de Cetelem (fusionnées avec Cetelem), BNP Lease et Natiocrédit (fusionnées avec BNP Paribas Lease Group, ex-UFBLocabail), BNP Luxembourg (absorbée par Paribas Luxembourg)	-	-
Application des seuils de consolidation et des nouvelles règles de consolidation	BNP Cooper Neff Advisors, BNP Cooper Neff Inc, SNC Immobilier Haussmann 1, SPV Paribas New York, SAS Taitbout Paris 9, Sté de Gestion, SAS Colombier Carrières, PAM Ltd Bahamas, Paribas Bahamas Ltd Suisse, GAM CB, GEP CB, SAS Louis-Philippe, SAS Combs-la-Ville, SA de Flers, SA 25 Kléber, SAS Sinkle	-	Entités du groupe Cobepa : All Tag, Ancorabel, Arine Beheer, Codefi, Berginvest, Dehnert & Jansen, Eurovos, Interxion, Languahe Hill, Mainland Séquoia, Médiabel, Neurones, Nationale A Portefeuille, Floridienne, GIB, Sait Radioholland, Sens Label, T-Palm, Erbe SA, UCO textile, Pargesa Holding, Groupe Josi, Sopex, Uco Engineering, Cie Centrale 1909, Spaas, Zetes, Vegobeheer

Changements de mode de consolidation

	Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle désormais consolidées par intégration globale	Entités précédemment mises en équivalence désormais consolidées par intégration globale	Entités précédemment mises en équivalence désormais consolidées par intégration proportionnelle
Modification des taux de participation	Arval SAS (ex-Europcar Lease), ICD Spa, SAS Brescia	BICI Sénégal, BICI Côte d'Ivoire, BICI Gabon, BICI Burkina Faso, Sifida	International Bank of South Africa (Ibsa)

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2001

En 2001

Entrées au sein du périmètre de consolidation

	<i>Entités consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités mises en équivalence</i>
<i>Acquisitions</i>	Cobepa-Bogerco, Cobepa-Gepeco, ABN AMRO Bank (Maroc) (fusionnée avec la BMC1), Filiales Klépierre : Macédonia, Jardins des Princes, Maille Nord 4	Filiale Klépierre : Centro Shopping Gestion	State Bank of India Life Insurance Company Ltd
<i>Franchissement des seuils de consolidation</i>	BNP Paribas Participations Finance Immobilier, BNP Paribas Capital Trust LLC 2, BNP Paribas Capital Trust LLC 3, Fidex, BNP Paribas Peregrine Investment Ltd, BNP Paribas Equity Strategies, B*Capital, Cardif do Brasil Seguros, Cardif Limitada, Cardif Retiro, Cardif Slovakia, Guaranteed Underwriting Agency Ltd, Pinnacle Europe, Pinnacle Pet Healthcare, Filiales Klépierre : Le Barjac, SAS Odysseum Place de France, Novate SRL, Arcol, Belarcol, SAS LP7, Ségécar, SNC KC1, KC2, KC3, KC4, KC6, KC7, KC8, KC9, KC10, KC11, KC12 (SNC du Groupe Klépierre)	-	-

Sorties du périmètre de consolidation

	<i>Entités précédemment consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités précédemment mises en équivalence</i>
<i>Cessions</i>	Cobepa-Vobis, Cobepa-Ramlux, Cobepa - Financière Cristal sa, Cobepa- Intl Financing Partners sa	BNP Dresdner Zao Russie, BNP Dresdner Bank CR Prague, BNP Dresdner Croatia, Dresdner European Bank, CFJPE, Finaref Vie, Finaref Iard, Dresdner BNP Chile, Dresdner BNP Chile Corredores Bolsa, Dresdner BNP Chile Inversiones	CLF Locabail sas
<i>Fusions-absorptions</i>	Paribas Suisse et UEB (fusionnées au sein de BNP Paribas Suisse), BD Lease (absorbée par Arius SA), Paribas Côte d'Ivoire (absorbée par BICI Côte d'Ivoire), Cie Gle Location Industrielle (absorbée par Arval Service Lease), Cobepa-Finance Dévelop & Particip (absorbée par Cobepa-Cobema), Cobepa-Cie Gestion & Develop Informatiq (absorbée par Cobepa-Sté Financière et de Réalisation)	Dartem (absorbée par Cetelem)	-
<i>Application des seuils de consolidation ou cessation d'activité</i>	Parifergie, Cipango Ltd, BNP Mexico Holding, BNP Mexico SA, BNP Vila Ltd, 90 William Street Australia, Interconti Finance, Paribas Group Australia, Paribas Deutschland Bv, BNP IFS Hong-Kong Ltd, Paribas Japan Ltd, PAM Japan, PAM Asia Ltd Singapour, Paribas Investment Management Gmbh, Paribas Fonds Marketing, SC Rouen Candé, Gerfonds, Neuilly Contentieux, CB UK Fonds D, BBD Indonesia, Antee, Carnegie, Corelim, Paribas Asia Equity Phils Inc, BNP Sim SA Milan, Banque de Wallis et Futuna, Beti SNC, BIC Comores, Cerenicim, Ejesur, Kle 22, SA 37 La Perouse, SAS Etoile Residence, SASKleber Montigny, Segefico, SI Immobilière 36 av Opéra, Sogimo SA, Accea Finances, Centro di Telemarketing, Cetelem Nederland BV, ClassMiet & Leasing Gmbh, Effico Sarl, Eurocredito, Fac Location Snc, Institut de Telemarketing, Massilia Bail, Norrsken Finance, Prêts et Services, SNC Cortal Pierre Gestion, Sofracem	Attijari Cetelem, Attijari Locabail, Case Leasing Allemagne, International Bank of South Africa Ltd (Ibsa)	BNP Andes, Cofidis UK, Fougerolle Financière SAE, Société Française du Chèque de Voyage, Euromezzanine SCA 2, BNP Canada Valeurs Mobilières, ATF Turquie, Banco Servicios Financieros, Carrefour Financial Consulting, Cofidis Argentine, Cofidis Belgium, Cofidis Espana, Covefi, Fimaser, Finalion, Finama, Novacredit, Vecofin

En 2001(suite)

Changements de mode de consolidation

	<i>Entités précédemment mises en équivalence ou consolidées par intégration proportionnelle désormais consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment mises en équivalence ou consolidées par intégration globale désormais consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle désormais mises en équivalence</i>
<i>Modification des taux de participation</i>	Leasing Handels und Services AG (ex- Arval LHS Suisse), BNP KH Dresdner Bank Hongrie, BNP Dresdner Bank Pologne, BNP Dresdner Bank AD Bulgarie,	-	Création Financial Services
<i>Autres</i>	Filiales Klépierre : SCI Secovalde, Cinnéo	Findomestic, Halifax Cetelem Credit Ltd, Filiales Klépierre : Sa SOAVAL, Sa Cecobil	-

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANCAISES		
<u>Etablissements de crédit</u>		
Antin Bail (1)	100,00	100,00
Banque Cortal (1)	100,00	100,00
Banque de Bretagne (1)	100,00	100,00
Banque Directe (1)	100,00	100,00
Banque financiere Cardif (1)	100,00	100,00
BNP Emergis (1)	100,00	100,00
BNP Intercontinentale (BNPI) (1)	100,00	100,00
BNP Paribas Factor (1)	100,00	99,96
BNP Paribas Guadeloupe (1)	100,00	100,00
BNP Paribas Guyane (1)	100,00	100,00
BNP Paribas Lease Group (1)	99,96	99,96
BNP Paribas Martinique (1)	100,00	100,00
BNP Paribas Nouvelle Calédonie	100,00	100,00
BNP Paribas Private Bank (ex Banque de la Cité) (1)	100,00	100,00
BNP Paribas Private Bank Monaco (ex Paribas Banque Privée Monaco)	100,00	99,99
BNP Paribas Securities Services (1)	100,00	100,00
Cetelem (1)	100,00	100,00
Class Financial Services	90,00	89,96
Cofica Bail (1)	100,00	100,00
Coficape (ex Inchcape Finance)	100,00	100,00
Compagnie médicale de financement de voitures et matériels (1)	99,99	99,99
Credial (1)	100,00	100,00
Credit moderne Antilles	100,00	100,00
Credit moderne Guyane	100,00	99,99
Credit moderne Océan Indien	97,14	97,14
Fidem	51,00	51,00
Finance et Gestion	70,00	69,97
Financière Marché Saint Honoré (ex Financière Kléber) (1)	100,00	100,00
Loisirs Finance	51,00	51,00
Natiobail	81,77	81,77
Natiocredibail	100,00	99,96
Natiocredimurs	100,00	99,96
Natioenergie	100,00	99,96
Norbail	100,00	99,96
Paribas Derivés Garantis	100,00	100,00
Paricomi	100,00	99,93
Parilease (1)	100,00	100,00
Same Deutz-fahr Finance	99,97	99,93
Services et prêts immobiliers (1)	100,00	99,93
Ucb Entreprises (1)	100,00	99,93
Ucb (1)	99,93	99,93
Ucb Bail (1)	100,00	99,93
Ucb Locabail immobilier	100,00	99,92
<u>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</u>		
Arius Finance (1)	100,00	99,99
Arius sa (1)	100,00	99,99
Arval ECL SAS (1)	100,00	99,99
Arval PHH Holding sas (1)	100,00	99,99
Arval service lease (1)	100,00	99,99
B*Capital (1)	100,00	100,00
Banexi Communication (1)	100,00	100,00
Banexi Société de Capital Risque Bancaire (exBanexi SCR)	100,00	100,00
BNP Paribas Arbitrage (1)	100,00	100,00
BNP Paribas asset management (1)	100,00	100,00
BNP Paribas Asset Management Group (1)	100,00	100,00
BNP Paribas Développement	100,00	100,00
BNP Paribas Equities France (1)	99,96	99,96

Entreprises financières % contrôle % intérêt

Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit (suite)

BNP Paribas Equity Strategies France (1)	99,99	99,99
Cardif Asset Management (1)	100,00	100,00
Codexi	99,91	99,91
Compagnie d'Investissements de Paris – C.I.P	100,00	100,00
Conseil investissement	100,00	100,00
Cortal Fund Management	100,00	100,00
Financière BNP (1)	100,00	100,00
Firem (1)	100,00	100,00
Gestion et Location (ex Arval Gestion et Location) (1)	99,99	99,99
Immo Investissements BNP (1)	100,00	100,00
Jovacienne de Participations (1)	100,00	100,00
Natioinformatique	100,00	100,00
Societe Cristolienne de Participations (1)	100,00	100,00
Societe de Courtage et d'Assurance Universel	100,00	99,96
Societe Française Auxiliaire - S.F.A. (1)	100,00	100,00
Truck Management Artegy (1)	100,00	99,99

Autres entreprises à caractère financier

Cofiparc (1)	100,00	100,00
Nhg guyomarc'h (1)	100,00	99,92
Sa Leval 3 (1)	100,00	100,00
Services et Finance	51,00	50,98
Socappa (1)	99,93	99,89

SOCIETES ETRANGERES

Etablissements de crédit

Europe

Banca Ucb SPA	Italie	100,00	99,96
Banco Fimestic SA (ex Fimestic)	Espagne	100,00	100,00
BNP Bank NV	Pays-Bas	100,00	100,00
BNP Capital Finance ltd	Irlande	100,00	100,00
BNP Factor	Portugal	100,00	100,00
BNP Finans a/s Norge	Norvège	100,00	100,00
BNP Ireland Limited	Irlande	100,00	100,00
BNP Paribas (Bulgaria) AD (ex BNP Dresdner Bank Bulgaria)	Bulgarie	80,00	80,00
BNP Paribas Bank (Hungaria) RT (ex BNP Dresdner Bank Hungaria)	Hongrie	100,00	100,00
BNP Paribas Bank (Polska) SA (ex BNP Dresdner Bank Polska)	Pologne	100,00	100,00
BNP Paribas Espana sa	Espagne	99,33	99,33
BNP Paribas Guernesey Limited	Guernesey	100,00	99,99
BNP Paribas Kredit Bank AG	Allemagne	100,00	99,96
BNP Paribas Lease Group GmbH	Allemagne	100,00	99,96
BNP Paribas lease Group plc	Royaume-Uni	100,00	99,97
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique	100,00	99,95
BNP Paribas Lease Group SA EFC	Espagne	100,00	99,96
BNP Paribas Lease Group SPA	Italie	100,00	99,95
BNP Paribas Leasing GmbH	Allemagne	100,00	99,96
BNP Paribas Leasing SPA	Italie	100,00	99,96
BNP Paribas Luxembourg sa	Luxembourg	100,00	100,00
BNP Paribas Net Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
BNP Paribas Private Bank plc	Royaume-Uni	100,00	100,00
BNP Paribas Private Bank Switzerland (ex BNP Suisse)	Suisse	100,00	99,99
BNP Paribas Suisse sa (ex BNP Paribas Suisse Holding)	Suisse	99,99	99,99
BNP Paribas Lease Group SPA (ex Socabail Immobiliare)	Italie	100,00	99,95

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2001

Entreprises financières

% contrôle % intérêt

Europe (suite)

Cetelem Belgium	Belgique	100,00	100,00
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas	100,00	100,00
Cetelem cr	République Tchèque	65,00	65,00
Cetelem SFAC	Portugal	100,00	100,00
Compagnie Bancaire Uk Fonds A	Royaume-Uni	100,00	99,97
Compagnie Bancaire Uk Fonds B	Royaume-Uni	100,00	100,00
Cortal bank Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00
Evergo Finanzaria	Italie	60,00	59,97
Magyar Cetelem	Hongrie	100,00	100,00
Paribas finanzaria SPA	Italie	100,00	100,00
Sifida	Luxembourg	66,28	56,75
Ucb group Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
Ufb factoring Italia	Italie	100,00	99,95
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI	Espagne	50,00	49,97
United European Bank Switzerland	Suisse	100,00	99,99

Amériques

Banco Cetelem Argentine	Argentine	60,00	60,00
BNP (Panama) sa	Panama	91,80	91,80
BNP (Uruguay) SA	Uruguay	100,00	100,00
BNP Leasing Dallas Corporation	Etats-Unis	100,00	100,00
BNP Paribas	Canada	100,00	100,00
BNP Paribas Brasil SA	Brésil	100,00	100,00
BNP Private Bank & Trust Cie Bahamas Limited	Bahamas	100,00	100,00
Groupe Bancwest Corporation	Etats-Unis	100,00	100,00
Paribas finance Incorporated	Etats-Unis	100,00	100,00
Paribas North America	Etats-Unis	100,00	100,00
Paribas principal Incorporated	Etats-Unis	100,00	100,00
PNA – BNP Paribas North America (ex : Paribas Properties Incorporated)	Etats-Unis	100,00	100,00

Asie - Océanie

BNP Paribas Merchant banking Asia Limited	Singapour	100,00	100,00
BNP Paribas Peregrine (Singapour)Limited (ex BNP Prime Peregrine Singapore Ltd)	Singapour	100,00	100,00
PT Bank BNP Paribas Indonesia (ex PT BNP Lippo Utama Leasing)	Indonésie	100,00	99,96

Afrique

Banque International Commerce et Industrie Burkina Faso	Burkina Faso	51,00	46,68
Banque International Commerce et Industrie Cote d'Ivoire	Cote d'Ivoire	60,29	58,91
Banque International Commerce et Industrie Gabon	Gabon	46,66	46,66
Banque International Commerce et Industrie Senegal	Sénégal	54,11	52,33
Banque Malgache de l'Océan Indien	Madagascar	75,00	75,00
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc	51,59	51,59
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc	71,90	37,09
Banque pour le Commerce et l'Industrie de la Mer Rouge	Djibouti	51,00	51,00
BNP Paribas Le Caire (ex Banque du Caire et de Paris)	Egypte	76,00	76,00
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie	50,00	50,00
Union Tunisienne de Leasing	Tunisie	53,86	26,93

Entreprises financières		% contrôle	% intérêt
<u>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</u>			
<u>Europe</u>			
Arval Belgium	Belgique	100,00	99,99
Arval Limited	Royaume-Uni	75,00	74,99
Arval Luxembourg	Luxembourg	100,00	99,99
Arval Nederland	Pays-Bas	100,00	99,99
Arval PHH Deutschland Gmbh	Allemagne	100,00	99,99
Arval PHH Holdings UK Limited	Royaume-Uni	100,00	99,99
Arval PHH Holdings Unlimited	Royaume-Uni	100,00	99,99
Arval Polska	Pologne	100,00	99,99
Arval Portugal	Portugal	100,00	99,99
Arval Service Lease Espagne (ex ArvalEspana)	Espagne	99,98	99,97
Arval Service Lease Italie (ex Arval Italie)	Italie	70,00	62,50
August Holdings Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
BNP Paribas Asset Management UK Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
BNP Paribas Capital Markets Group Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
BNP Paribas Commodity futures Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
BNP Paribas E & B Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
BNP Paribas Financiere du Regent	Belgique	100,00	100,00
BNP Paribas UK holding Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
BNP Paribas UK Holdings Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
BNP Paribas UK Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
BNP Paribas Wigmore Loan Finance Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
Compagnie Bancaire Uk Fonds C	Royaume-Uni	100,00	100,00
Fimestic expansion sa	Espagne	100,00	100,00
Fund Services	Pologne	100,00	100,00
Leasing handels und Service AG (ex Arval Suisse LHS)	Suisse	100,00	99,99
Paribas Asset Management Milan sgr SPA	Italie	100,00	100,00
Parvest Investment Management sa (ex PAM Luxembourg)	Luxembourg	99,98	99,98
Pasfin Sim Milan	Italie	100,00	100,00
Societe Financiere pour pays d'Outre Mer - SFOM	Suisse	100,00	100,00
<u>Amériques</u>			
BNP Paribas Brokerage Services incorporated	Etats-Unis	100,00	100,00
BNP Paribas Capital Trust LLC 1 (ex BNP Capital Trust LLC)	Etats-Unis	100,00	0,00
BNP Paribas Capital Trust LLC 2	Etats-Unis	100,00	0,00
BNP Paribas Capital Trust LLC 3	Etats-Unis	100,00	0,00
BNP Paribas Consultoria Projeto	Brésil	100,00	100,00
BNP Paribas Investment Services LLC	Etats-Unis	100,00	100,00
BNP US Funding	Etats-Unis	100,00	24,49
French am Banking Corporation - F.A.B.C	Etats-Unis	100,00	100,00
Paribas Capital Funding	Etats-Unis	100,00	100,00
PNA-BNP Paribas Corporation	Etats-Unis	100,00	100,00
PNA-Paribas Asset Management incorporated	Etats-Unis	100,00	100,00
PNA-Paribas Futures Incorporated	Etats-Unis	100,00	100,00
<u>Asie - Océanie</u>			
BNP Equities Asia Limited	Malaisie	100,00	100,00
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong	100,00	100,00
BNP Paribas Asia Equity Limited	Hong-Kong	100,00	100,00
BNP Paribas Asia Limited	Hong-Kong	100,00	100,00
BNP Paribas Equities Group (Australia) Limited	Australie	100,00	100,00
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong	100,00	100,00
BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong	100,00	100,00
BNP Paribas Indonésia	Indonésie	88,00	87,96
BNP Paribas Investment Asia Limited	Hong-Kong	100,00	100,00
BNP Paribas Pacific (Australia) Limited	Australie	100,00	100,00
BNP Paribas Peregrine Capital Limited	Hong-Kong	100,00	100,00

Entreprises financières		% contrôle	% intérêt
<u>Asie – Océanie (suite)</u>			
BNP Paribas Peregrine Investments Limited	Hong-Kong	100,00	100,00
BNP Paribas Peregrine Limited (ex BNP Prime Greater China)	Malaisie	100,00	100,00
BNP Paribas Peregrine Securities (Thaïlande) Limited	Thaïlande	100,00	100,00
BNP Paribas Peregrine Securities Limited (ex BNP PrimeEast Securities)	Hong-Kong	100,00	100,00
BNP Paribas Peregrine Securities Pte Limited	Singapour	70,00	70,00
BNP Paribas Securities (Australie) Limited	Australie	100,00	100,00
BNP Paribas Securities Limited	Hong-Kong	100,00	100,00
BNP Prime Peregrine Holdings Limited (ex BNP Prime Peregrine South East Asia)	Malaisie	100,00	100,00
BNP Securities (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong	100,00	100,00
<u>Afrique</u>			
B. M. C. I. Offshore	Maroc	100,00	51,59
<u>Autres entreprises à caractère financier</u>			
Bergues Finance Holding	Bahamas	100,00	99,99
BNP Paribas Fund Administration	Luxembourg	100,00	100,00
Claas Leasing Gmbh New One	Allemagne	100,00	89,96
Fidex Holding Limited	Royaume-Uni	100,00	0,00
Entreprises non financières		% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANCAISES			
<u>Immobilier</u>			
BNP Paribas Immobilier (1)		100,00	100,00
BNP Paribas Participations Finance Immobilier		100,00	100,00
Fleurantine de Participations (1)		100,00	100,00
Great central railway land sa (1)		99,87	99,87
Immobiliere des Bergues (1)		100,00	100,00
Jardins des Princes		100,00	58,91
Klecar Europe Sud		83,00	48,90
Klecar France snc		83,00	48,90
Klepierre SA		59,17	58,91
Le Barjac		100,00	58,91
Maille Nord 4		100,00	58,91
Meunier Promotion (1)		100,00	100,00
Promopart BNP (1)		100,00	100,00
Sa Centrale Immobiliere		99,99	58,91
Sa Klecentres		82,50	48,60
Sa Secmarne		61,67	32,80
Sa Socoseine		99,84	58,63
Sa tours nationale		100,00	48,60
Sas 192 avenue Charles De Gaulle		100,00	58,91
Sas 21 kleber		99,99	62,65
Sas 21 la perouse		100,00	58,91
Sas 43 grenelle		100,00	58,91
Sas 43 Kleber		100,00	58,91
Sas 46 Notre-Dame des victoires		100,00	58,91
Sas 5 turin		100,00	58,91
Sas baudin Levallois		100,00	58,91
Sas baudot Massy		100,00	58,91
Sas begles arcins		100,00	48,60
Sas Brescia		100,00	48,60
Sas Cande		100,00	58,90
Sas Cb pierre		99,00	58,32
Sas center Villepinte		100,00	48,58
Sas centre Jaude Clermont		100,00	48,59

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
Immobilier (suite)		
Sas concorde Puteaux	100,00	58,91
Sas Curial Archereau	100,00	58,91
Sas daumesnil Reuilly	100,00	58,91
Sas doumer Caen	100,00	48,58
Sas Espace Dumont D'Urville	100,00	58,91
Sas Espace Kleber	100,00	58,91
Sas Flandre	100,00	58,90
Sas Fontenay La Redoute	100,00	58,91
Sas Issy Desmoulins	100,00	58,91
Sas kleber Levallois	100,00	58,91
Sas Klebureaux	100,00	58,91
Sas Klefinances (1)	100,00	100,00
Sas klegestion	100,00	58,91
Sas Klemurs	100,00	58,91
Sas Klepierre Finances	100,00	58,91
Sas Klepierre Transactions	100,00	58,91
Sas langevin herblay	100,00	58,91
Sas Le Havre Capelet	100,00	58,91
Sas Le Havre Tourneville	100,00	58,91
Sas leblanc Paris 15	100,00	58,91
Sas LP7	100,00	58,91
Sas melun saint-peres	99,98	48,59
Sas Odysseum Place de France	70,00	41,24
Sas Oise cergy	100,00	79,46
Sas Opale	100,00	58,91
Sas Poitiers Alienor	100,00	58,91
Sas Saint-Andre Pey berland	100,00	48,60
Sas sommer Antony	100,00	58,91
Sas Strasbourg la vigie	100,00	48,53
Sas Suffren Paris 15	100,00	58,91
Sas Vanne Montrouge	100,00	58,91
Sas Varennes Ormes	100,00	58,91
Sc Cecocord	100,00	58,89
Sc Centre Bourse	85,00	42,86
Sci 8 rue du Sentier	100,00	58,91
Sci Boulogne d'Aguesseau	99,90	58,26
Sci Etoile Quinzieme	99,90	58,26
Sci Les Ellipses	99,90	58,26
Sci Levallois Anatole France	99,99	58,26
Sci Levallois Michelet	99,90	58,26
Sci Paris Suffren	99,90	58,26
Sci Rueil Hermes	99,90	58,26
Sci Secovalde	40,00	23,56
Sci Square Chaptal 2	100,00	58,91
Sci Villepinte Le Tropical	99,90	58,26
Segecar	50,00	28,30
Segece	90,00	56,60
Segece Loisirs Transactions	95,12	54,58
Setic (1)	100,00	100,00
Snc 86 anatole France	100,00	58,91
Snc cecoville	100,00	58,91
Snc couperin fonciere	100,00	58,91
Snc fonciere saint germain	100,00	58,91
Snc general leclerc 11-11bis levallois	100,00	58,91
Snc godefroy n° 8 Puteaux	100,00	58,91
Snc KC1	100,00	48,90
Snc KC10	100,00	48,90
Snc KC11	100,00	48,90
Snc KC12	100,00	48,90
Snc KC2	100,00	48,90

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
<u>Immobilier (suite)</u>		
Snc KC3	100,00	48,90
Snc KC4	100,00	48,90
Snc KC6	100,00	48,90
Snc KC7	100,00	48,90
Snc KC8	100,00	48,90
Snc KC9	100,00	48,90
Snc Kleber la Perouse	100,00	58,91
Snc liege 25 paris 8eme	100,00	58,91
Snc Soccendre	100,00	56,52
Snc Universite Paris 7ème	100,00	58,91
Solorec	100,00	51,76
Ste du 23 avenue Marignan	99,99	58,90
<u>Assurance</u>		
Cardif RD (1)	99,98	99,98
Cardif SA (1)	100,00	100,00
Cardif Sté Vie (1)	100,00	100,00
Cybele RE	100,00	100,00
GIE Helios (ex Gestion Croissance)	100,00	91,90
Natiovie (1)	100,00	100,00
<u>Autres activités</u>		
Antin Vendôme	96,75	96,75
Bincofi	100,00	100,00
Capefi (1)	100,00	100,00
Compagnie auxiliaire d'entreprises et de Chemins de Fer (1)	100,00	100,00
Compagnie d'entreprise Industrielle et commerciale (1)	99,20	99,20
Compagnie Immobiliere de France (1)	100,00	100,00
Foncière de la Compagnie Bancaire (1)	100,00	100,00
Immobilier marché Saint-Honoré (1)	100,00	100,00
Kle 65 (1)	100,00	100,00
Kle 66 (1)	100,00	100,00
Norbail location	100,00	99,96
Omnium gestion developpement immobilier (1)	100,00	100,00
Opatra (1)	100,00	100,00
Ottofrance international (1)	100,00	100,00
PAI Management (1)	100,00	100,00
Parfici (1)	100,00	100,00
Paribas international (1)	100,00	100,00
Paribas santé (1)	100,00	100,00
Quatch (1)	99,96	99,96
Safadeco sa (1)	100,00	100,00
Safadeco sp	100,00	100,00
Sagal (1)	100,00	99,92
Sas 5 kléber (1)	100,00	100,00
Société Centrale d'Investissement (1)	100,00	100,00
Société Générale Commerciale et Financière	100,00	100,00
SOCIETES ETRANGERES		
<u>Assurance</u>		
BNP de Réassurance au Luxembourg	Luxembourg	100,00
Cardif Assicurazioni SPA	Italie	100,00
Cardif Compania de Seguros de Vida	Argentine	100,00
Cardif do Brasil Seguros	Brésil	100,00
Cardif Leven	Belgique	100,00
Cardif Limitada	Brésil	100,00
Cardif Polska Life	Pologne	99,67
Cardif Provita	République Tchèque	100,00
Cardif Retiro	Argentine	100,00

Entreprises non financières		% contrôle	% intérêt
<u>Assurance (suite)</u>			
Cardif Slovakia	Slovaquie	100,00	100,00
Cia. Seguros de Vida	Chili	100,00	100,00
Compania de Seguros Generales	Chili	100,00	100,00
European Reinsurance Limited	Guernesey	100,00	88,26
Guaranteed Underwriting Agency Limited	Royaume-Uni	78,12	68,94
Investlife sa	Luxembourg	100,00	100,00
Luxpar-Ré	Luxembourg	100,00	100,00
Pinnacle Europe	Royaume-Uni	100,00	88,26
Pinnacle Insurance Holdings (ex Pinnacle Holding)	Royaume-Uni	88,26	88,26
Pinnacle Insurance	Royaume-Uni	100,00	88,26
Pinnacle Insurance Management Services	Royaume-Uni	100,00	88,26
Pinnacle Pet Healthcare	Royaume-Uni	95,00	83,84
Pinnafrica Holding Limited	Afrique du Sud	100,00	88,26
Pinnafrica Insurance Company	Afrique du Sud	100,00	88,26
Pinnafrica Insurance Life	Afrique du Sud	100,00	88,26
<u>Immobilier</u>			
Arcol	Slovaquie	100,00	58,91
Belarcol	Belgique	100,00	58,91
Belga Sept	Belgique	49,99	29,45
Cinneo	Italie	85,00	25,03
Ejenorte	Espagne	100,00	100,00
Icd spa	Italie	85,00	41,31
Immobiliare Magnolia	Italie	85,00	50,07
Klecar Foncier Iberica	Espagne	100,00	48,90
Klecar Foncier Espana	Espagne	100,00	48,90
Macedonia	Grèce	100,00	48,90
Monopoly	Royaume-Uni	100,00	100,00
Novate SRL	Italie	100,00	58,91
Zobel Investment bv	Pays-Bas	100,00	58,91
<u>Autres activités</u>			
BNP Paribas Capital Investments Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
BNP Paribas Fleet Leasing	Royaume-Uni	100,00	99,99
BNP Paribas Management Services Limited	Royaume-Uni	100,00	100,00
BNP Paribas Services	Suisse	100,00	99,99
Cobepa – Amparzo	Pays-Bas	100,00	96,16
Cobepa – Belvuco	Belgique	98,83	97,25
Cobepa – Bogerco	Belgique	50,00	49,20
Cobepa – Cippar	Belgique	100,00	96,16
Cobepa – Claireville	Belgique	100,00	98,40
Cobepa - Cobema	Belgique	100,00	98,40
Cobepa - Cobepa Finance	Luxembourg	100,00	98,40
Cobepa - Cobepa International	Pays-Bas	100,00	98,40
Cobepa - Cobepa Technology	Belgique	100,00	98,40
Cobepa - Compagnie de Participations Internationalesbv	Pays-Bas	100,00	96,16
Cobepa - Compagnie de Participations Internationales sa	Luxembourg	100,00	95,94
Cobepa - Compagnie Financière Africaine (ex CFA)	Belgique	100,00	80,79
Cobepa - Compagnie Financière et Mobilière	Belgique	100,00	98,40
Cobepa - Copabel sa	Belgique	100,00	95,94
Cobepa - Coparin	Luxembourg	100,00	95,94
Cobepa - Gepeco	Belgique	100,00	98,40
Cobepa - Group T sa	Belgique	100,00	96,16
Cobepa - Groupe Financier Liegeois	Belgique	81,33	78,21
Cobepa - Holnor	Pays-Bas	100,00	95,94
Cobepa - I.I.M	Pays-Bas	100,00	98,40
Cobepa - Ilmaco	Belgique	100,00	97,25
Cobepa - Libelux	Luxembourg	99,98	98,38

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises non financières		% contrôle	% intérêt
Autres activités (suite)			
Cobepa - Libenel BV	Pays-Bas	100,00	98,40
Cobepa - Lucht et Licht NV	Pays-Bas	100,00	97,25
Cobepa - Mascagni	Belgique	100,00	97,25
Cobepa - Paribas Deelnemingen NV	Pays-Bas	99,70	98,10
Cobepa - Paribas Participatation Limitee	Canada	97,50	95,94
Cobepa - Regio Invest Ontwik Maats	Belgique	100,00	97,25
Cobepa - SA Mosane	Belgique	97,72	96,16
Cobepa - Sté Financière & et de Réalisation	Belgique	100,00	98,40
Cobepa - Texaf	Belgique	82,10	80,79
Cobepa - Tradexco sa	Belgique	100,00	98,40
Compagnie belge de participations Paribas - Cobepa	Belgique	98,40	98,40
Compagnie Financière Ottomane (ex Ottomane Nouvelle Cie Financière)	Luxembourg	96,43	96,43
Paribas International BV	Pays-Bas	100,00	100,00
Paribas Sante Internatinal BV	Pays-Bas	100,00	100,00
Paribas Trust Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00
Placement, Gestion, Finance Holding - Plagefin	Luxembourg	99,99	99,99
Sagip	Belgique	100,00	100,00

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE

Entreprises financières		% contrôle	% intérêt
--------------------------------	--	------------	-----------

SOCIETES FRANCAISES

Etablissements de crédit

CNH Capital Europe		50,00	49,98
--------------------	--	-------	-------

Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit

Antarius		50,00	50,00
----------	--	-------	-------

SOCIETES ETRANGERES

Etablissements de crédit

Europe

BNP AK Dresdner Bank AS	Turquie	30,00	30,00
Case credit UK Limited	Royaume-Uni	50,00	49,98
Findomestic	Italie	50,00	50,00

Asie – Océanie

International Bank of Paris and Shanghai	République populaire de Chine	50,00	50,00
--	-------------------------------	-------	-------

Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit

Europe

BNP AK Dresdner Financial Kiralama	Turquie	29,97	29,97
Halifax Cetelem Crédit Limited (ex Halifax Cetelem Finance Ltd)	Royaume-Uni	50,00	50,00
Poczsta Polska	Pologne	33,33	33,33

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE

Entreprises non financières % contrôle % intérêt

SOCIETES FRANCAISES

Assurance

Axeria Assurances		35,00	35,00
Natio Assurance		50,00	50,00

Immobilier

Sa Cecobil		50,00	29,46
Sa Soaval		49,22	28,25
Sas Espace Cordeliers		50,00	29,46
Sas Le Havre Lafayette		40,00	23,56
Sas Le Havre Vauban		40,00	23,56
Sci Antin Vendome		50,00	29,46
Sci Bassin Nord		50,00	29,46

SOCIETES ETRANGERES

Assurance

Centro Vita Assicurazioni SPA	Italie	49,00	49,00
-------------------------------	--------	-------	-------

Immobilier

Centro Shopping Gestion	Italie	50,00	28,30
-------------------------	--------	-------	-------

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Entreprises financières % contrôle % intérêt

SOCIETES FRANCAISES

Etablissements de crédit

Axa Crédit		35,00	35,00
Banque Pétrofigaz		44,81	44,81
Cofinoga		49,49	49,49
Crédit Immobilier Général - C.I.G		15,00	15,00
Facet		38,85	38,85
Société paiement PASS		40,01	40,01

Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit

Laser		9,80	9,80
-------	--	------	------

SOCIETES ETRANGERES

Etablissements de crédit

Europe

Création Financial Services	Royaume-Uni	49,49	49,49
Fipryca	Espagne	37,28	40,00
Fortis Crédit	Belgique	45,00	45,00

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Entreprises financières		% contrôle	% intérêt
<u>Asie</u>			
BNP Paribas Private Bank (Japan) Limited (ex BNP Private Banking Japan)	Japon	100,00	100,00
Cetelem Services Korea	Corée du Sud	100,00	100,00
<u>Afrique</u>			
The Commercial Bank of Namibia Ltd CBON	Namibie	43,84	43,84
<u>Europe</u>			
Cetelem Polska Expansion SA	Pologne	100,00	100,00
Cortal Belgique	Belgique	40,00	40,00
<u>Amériques</u>			
CCAC	Brésil	40,00	40,00
Cetelem America	Brésil	100,00	100,00
Fischer Francis Tree and Watts	Etats-Unis	25,00	68,36
<u>Asie – Océanie</u>			
BNP Paribas Peregrine Futures Limited	Hong-Kong	100,00	100,00
BNP Paribas Peregrine Incorporated	Philippines	100,00	100,00
BNP Paribas Peregrine Services Limited	Hong-Kong	100,00	100,00
PT BNP Paribas Peregrine	Indonésie	100,00	95,55
<u>Autres entreprises à caractère financier</u>			
<u>Europe</u>			
Centro Leasing SPA	Italie	27,62	27,61
<u>Asie – Océanie</u>			
Dongwong ITMC	Corée du Sud	30,00	30,00
Entreprise non financières		% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANCAISES			
<u>Assurance</u>			
Axa Re Finance		21,00	21,00
<u>Autres</u>			
Finaxa		22,23	22,23
Forum Finances		39,97	39,97
RIVP – Regie immobilière de la ville de Paris		30,79	30,79
Sinvim (1)		100,00	100,00
SOCIETES ETRANGERES			
<u>Immobilier</u>			
Devimo Consult	Belgique	35,00	19,81
<u>Autres</u>			
Findomestic Sviluppo	Italie	50,00	50,00
<u>Assurance</u>			
State Bank of India Life Insurance Company Limited	Inde	26,00	26,00

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2001

NOTE 3 – CONTRIBUTION AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DU GROUPE BNP PARIBAS DE PARIBAS ET DE SES FILIALES EN 1999

En millions d'euros	Résultat de la BNP et de ses filiales (hors Paribas)	Résultat de Paribas et de ses filiales au titre du 4 ^{ème} trimestre 1999	Résultat de l'exercice 1999 du Groupe BNP Paribas
Produit net bancaire	9 015	1 191	10 206
Résultat brut d'exploitation	3 240	224	3 464
Résultat d'exploitation	2 642	120	2 762
Résultat courant avant impôt	3 324	368	3 692
Résultat net, part du groupe, avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	1 906	173	2 079
Résultat net, part du groupe, après charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	1 311	173	1 484

NOTE 4 – OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

En millions d'euros, au 31 décembre	2001		2000		1999
	Montant brut	(Provisions)	Montant net	Montant net	Montant net
<i>Caisse, banques centrales, CCP</i>	3 594	(105)	3 489	8 140	6 031
Effets publics et valeurs assimilées (note 6)	82 128	(666) (b)	81 462	59 548	61 803
Créances sur les établissements de crédit					
Comptes ordinaires	25 690	(36)	25 654	14 564	11 284
Comptes et prêts (a)	24 569	(237) (b)	24 332	20 994	34 697
Opérations de pension :					
Titres reçus en pension livrée	134 219		134 219	92 819	106 873
Autres valeurs reçues en pension ou achetées ferme	2 119		2 119	1 932	6 591
Total des opérations de pension	136 338		136 338	94 751	113 464
Prêts subordonnés	300	(1)	299	304	327
Total des créances sur les établissements de crédit	186 897	(274)	186 623	130 613	159 772
Total des opérations interbancaires et assimilées	272 619	(1 045)	271 574	198 301	227 606
<i>Dont créances rattachées</i>			<i>4 547</i>	<i>4 045</i>	<i>3 129</i>

(a) Les "comptes et prêts" enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre, et recouvrent en particulier les crédits financiers. Sont considérés comme des crédits financiers les crédits commerciaux d'une durée initiale supérieure à un an consentis à des établissements de crédit dont le bénéficiaire final est un agent non financier, généralement originaire d'un pays en développement dont le risque de non-transfert fait l'objet d'une provision (note 9).

(b) Provisions au titre du risques-pays.

NOTE 5 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En millions d'euros, au 31 décembre	2 0 0 1		2 0 0 0	1 9 9 9	
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net	
Créances sur la clientèle					
Créances commerciales	9 427	(40)	9 387	10 075	8 576
Comptes débiteurs	17 424		17 424	15 931	13 669
Autres concours à la clientèle					
– Crédits de trésorerie	43 603		43 603	40 224	42 655
– Crédits à l'habitat	36 672		36 672	34 986	33 211
– Crédits à l'équipement	20 156		20 156	19 346	27 768
– Crédits à l'exportation	8 449	(884)	7 565	9 100	7 541
– Autres crédits à la clientèle	57 569	(56)	57 513	58 269	50 736
Total des autres concours à la clientèle	166 449	(940) (a)	165 509	161 925	161 911
Créances douteuses	13 006	(9 067)	3 939	3 943	3 930
Créances rattachées sur la clientèle	1 558		1 558	1 650	1 282
Titres et valeurs reçus en pension	16 734		16 734	18 597	7 279
Prêts subordonnés (b)	299	(31)	268	180	467
Total des créances sur la clientèle (c)	224 897	(10 078)	214 819	212 301	197 114
Opérations de crédit bail et assimilées	20 494	(406)	20 088	18 609	16 281
Total des opérations avec la clientèle	245 391	(10 484)	234 907	230 910	213 395
<i>Dont créances rattachées</i>			1 860	1 919	1 491

(a) Provisions au titre du risque pays.

(b) Les prêts participatifs consentis à la clientèle inclus sous la rubrique "Prêts subordonnés" s'élèvent à 207 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 102 millions d'euros au 31 décembre 2000 et 339 millions d'euros au 31 décembre 1999.

(c) Les créances éligibles au refinancement de la Banque Centrale Française s'élèvent à 13 491 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 18244 millions d'euros au 31 décembre 2000 et 12 233 millions d'euros au 31 décembre 1999.

NOTE 6 - OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET ASSIMILES ET D'INVESTISSEMENT

En millions d'euros au 31 décembre	2001			2000		1999		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Titres de transaction :								
Effets publics et valeurs assimilées	54 539		54 539	54 539	31 237	31 237	32 136	32 136
Obligations et autres titres à revenu fixe	42 473		42 473	42 473	15 856	15 857	31 899	31 899
Actions et autres titres à revenu variable	40 553		40 553	40 553	36 155	36 155	25 250	25 250
Actions propres détenues par le groupe	8		8	8	262	262	63	63
Total des titres de transaction	137 573		137 573	137 573	83 510	83 511	89 348	89 348
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	4 438		4 438	4 438	1 969	1 969	836	836
Titres de placement et assimilés :								
Effets publics et valeurs assimilées	8 220	(620)	7 600	8 497	6 554	6 771	7 993	8 133
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 565	(414)	8 151	8 723	5 613	6 003	11 229	11 572
Actions, autres titres à revenu variable et titres de l'activité de portefeuille	2 241	(305)	1 936	2 121	2 603	3 289	1 366	1 508
Actions propres détenues par le groupe							3	4
Total des titres de placement et assimilés	19 026	(1 339)	17 687	19 341	14 770	16 063	20 591	21 217
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	2 101	(47)	2 054	2 352	2 147	2 713	1 920	2 126
Titres d'investissement :								
Effets publics et valeurs assimilées	19 369	(46)	19 323	19 637	21 757	21 909	21 674	
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 485	(47)	5 438	5 424	10 486	10 523	14 150	
Total des titres d'investissement	24 854	(93)	24 761	25 061	32 243	32 432	35 824	
<i>Dont obligations non cotées</i>	554	(13)	541	541	1 417	1 374	1 331	
Total des titres de transaction, et de placement assimilés, et d'investissement (a) :	181 453	(1 432)	180 021	181 975	130 523	132 006	145 763	
<i>Dont</i>								
Effets publics et valeurs assimilées	82 128	(666)	81 462	82 673	59 548	59 917	61 803	
Obligations et autres titres à revenu fixe	56 523	(461)	56 062	56 620	31 955	32 383	57 278	
<i>Dont obligations non cotées</i>	3 234	(22)	3 212	3 225	3 230	3 611	3 114	
Actions et autres titres à revenu variable	42 802	(305)	42 497	42 682	39 020	39 706	26 682	
<i>Dont actions non cotées</i>	3 859	(38)	3 821	4 106	2 303	2 445	973	

(a) Les parts d'OPCVM détenues par le Groupe s'élèvent à 4 531 millions d'euros au 31 décembre 2001 (2 242 millions d'euros au 31 décembre 2000 et 2 106 millions d'euros au 31 décembre 1999). Elles comprennent des parts d'OPCVM de capitalisation à hauteur de 4 185 millions d'euros dont 491 millions d'euros d'origine française (2 042 millions d'euros en 2000 dont 943 millions d'euros d'origine française et 917 millions d'euros en 1999 dont 798 millions d'euros d'origine française).

NOTE 6 - OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET ASSIMILES ET D'INVESTISSEMENT (Suite)

Au cours des trois derniers exercices, les transferts suivants ont été opérés entre les différentes catégories de portefeuilles de titres :

Portefeuille d'origine	Portefeuille de destination	Montant transféré au cours de l'exercice (en millions d'euros)		
		2001	2000	1999
Titre de transaction	Titre de placement	335	63	535
Titre de placement	Titre d'investissement	9	168	8
Titre d'investissement	Titre de placement	2 608	481	74
Titre de transaction	Titre d'investissement	-	-	15

Les écarts d'acquisition nets positifs résultant d'un prix d'acquisition supérieur à la valeur de remboursement sur les titres d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2001 à 170 millions d'euros (147 millions d'euros au 31 décembre 2000 et 494 millions d'euros au 31 décembre 1999) ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les écarts d'acquisition nets négatifs résultant d'un prix d'acquisition inférieur à la valeur de remboursement sur les titres de placement s'élèvent au 31 décembre 2001 à 155 millions d'euros (37 millions d'euros au 31 décembre 2000).

Les créances représentatives de titres prêtés s'élèvent au 31 décembre 2001 à 5 374 millions d'euros (5 079 millions d'euros au 31 décembre 2000 et 3 264 millions d'euros au 31 décembre 1999).

Les intérêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe s'élèvent à 657 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 873 millions d'euros au 31 décembre 2000 et 994 millions d'euros au 31 décembre 1999.

Une des filiales du groupe intervenant sur des opérations d'arbitrage sur indices boursiers détenait, au 31 décembre 2001, 75 450 actions émises par BNP Paribas SA comptabilisées en titres de transaction (note 23).

NOTE 7 – PLACEMENTS FINANCIERS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros, au 31 décembre	2001	2000	1999
Placements immobiliers	1 224	1 081	1 015
Actions, parts d'OPCVM et autres titres à revenu variable	2 640	2 697	2 288
Obligations et autres titres à revenu fixe	27 545	25 665	24 925
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	23 010	23 087	18 496
Parts cessionnaires de provisions techniques	473	690	496
Autres placements	573	447	-
Créances rattachées	745	978	709
Placements financiers des entreprises d'assurance	56 210	54 645	47 929

NOTE 8 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

En millions d'euros, au 31 décembre	2 0 0 1			2 0 0 0		1 9 9 9	
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de de marché	Valeur nette comptable	Valeur de de marché	Valeur nette comptable	Valeur de de marché
Autres titres détenus à long terme							
Titres non cotés	2 848	2 472	3 661	2 200	2 836	1 243	1 582
Titres cotés	3 426	3 274	5 652	3 420	7 874	2 234	5 562
Total des autres titres détenus à long terme	6 274	5 746	9 313	5 620	10 710	3 477	7 144
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (a) :							
Parts dans les entreprises liées non consolidées	1 196	832	887	341	366	296	340
Titres de participation							
Titres non cotés	1 983	1 390	1 949	1 286	1 357	2 389	3 140
Titres cotés	838	805	1 025	794	1 850	1 656	5 135
Total des titres de participation	2 821	2 195	2 974	2 080	3 207	4 045	8 275
Total des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées	4 017	3 027	3 861	2 421	3 573	4 341	8 615
Total des participations, des parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme.	10 291	8 773	13 174	8 041	14 283	7 818	15 759

(a) La valeur de marché des titres non cotés d'entreprises liées non consolidées et des titres de participation est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette comptable de la société dont les titres sont détenus par le groupe BNP PARIBAS.

Les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées détenues par le Groupe dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 508 millions d'euros et 157 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 441 millions d'euros et 209 millions d'euros au 31 décembre 2000 et 540 millions d'euros et 17 millions d'euros au 31 décembre 1999.

Le montant total des plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participation, les parts dans les entreprises liées non consolidées et les autres titres détenus à long terme, évaluées pour les titres cotés par référence aux derniers cours de Bourse de l'exercice, s'élève à 4 401 millions d'euros au 31 décembre 2001 (6 242 millions d'euros au 31 décembre 2000 et 7 941 millions d'euros au 31 décembre 1999).

NOTE 8 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME (suite)

Les principales lignes de titres composant le poste autres titres détenus à long terme, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées dont la valeur nette comptable dans les livres du groupe est supérieure à 100 millions d'euros sont les suivantes :

En millions d'euros	Siège Social	Montant des capitaux propres consolidés en 2000 (a)	Résultat consolidé de l'exercice 2000	Valeur nette comptable dans les livres du groupe BNP PARIBAS
Participations dont le pourcentage du capital détenu est inférieur à 5 %				
Axa	Paris	24 322	2 261	541
Peugeot	Paris	10 282	1 691 (b)	299
Totalfina Elf	La Défense	32 401	6 904	242
Vivendi Universal	Paris	56 675	2 299	192
Saint Gobain	La Défense	10 901	1 517	149
Shinhan Financial Group (c)	Corée du Sud	-	-	135
Allianz	Allemagne	35 603	3 460	128
Alcatel	Paris	9 630	(4 963) (b)	108
Schneider Electric	Boulogne Billancourt	4 545	625	105
Participations dont le pourcentage du capital détenu est compris entre 5 % et 10 %				
Bouygues Telecom	Issy Les Moulineaux	1 086	(277)	131
Cassa di Risparmio Firenze	Italie	715	95	118
Buena Vista Home Entertainment	Etats-Unis	-	-	113
Coficem	Paris	123	25	101
Participations dont le pourcentage du capital détenu est supérieur à 10 %				
Pargesa Holding	Suisse	3 532	279	362
Erbe SA	Belgique	558	24	335
Eiffage	Issy les Moulineaux	691	103	160
GB Inno BM	Belgique	503	572	159
Mac Dougall Litell	Etats-Unis	-	-	141
Coparex International	Issy les Moulineaux	152	27	103
Crédit Logement	Paris	586	33	103

(a) Selon normes françaises.

(b) Données consolidées au 31/12/2001.

(c) Société nouvellement créée.

NOTE 9 - PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS

En millions d'euros	2001	2000	1999
Solde au 1^{er} janvier	12 542	12 433	8 685
Dotation nette aux provisions de l'exercice	1 366	1 105	648
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	(1 230)	(1 423)	(863)
Variation du périmètre de consolidation lié à l'intégration de Paribas et de ses filiales			3 637
Variation des parités monétaires et divers	493	427	326
Solde au 31 décembre	13 171	12 542	12 433
Les provisions constituées l'ont été au titre des opérations suivantes :			
– Provisions déduites de l'actif :			
• Relatives aux opérations avec les établissements de crédit (a)	379	456	168
• Relatives aux opérations avec la clientèle (note 5)	10 484	10 006	10 273
• Relatives aux titres (a)	1 117	783	691
Total des provisions déduites de l'actif	11 980	11 245	11 132
<i>dont provisions constituées au titre des risques-pays</i>	<i>2 271</i>	<i>2 241</i>	<i>2 193</i>
– Provisions inscrites au passif :			
• Relatives aux engagements par signature	621	459	383
• Relatives aux créances risquées et assimilées (y compris provisions pour risques sectoriels éventuels)	570	838	918
Total des provisions inscrites au passif	1 191	1 297	1 301
<i>dont provisions constituées au titre des risques-pays</i>	<i>434</i>	<i>714</i>	<i>678</i>
Total des provisions pour créances douteuses et risques-pays	13 171	12 542	12 433

(a) Les provisions relatives aux créances consenties aux établissements de crédit sont pour l'essentiel attachées aux crédits financiers (note 4) porteurs d'un risque-pays. Les provisions relatives aux titres reprises dans ce tableau le sont au titre du risque-pays attaché aux valeurs mobilières détenues par le groupe.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

L'encours des provisions sur capital et intérêts, relatifs aux risques-pays s'établit à 2 705 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 2 955 millions d'euros au 31 décembre 2000 et 2 871 millions d'euros au 31 décembre 1999.

NOTE 9 - PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS (suite)

En millions d'euros	2001	2000	1999
Dotations aux provisions de l'exercice :			
• Clientèle et établissements de crédit	2 423	2 003	1 281
• Engagements par signature	43	72	56
• Titres	173	64	70
• Créances risquées et assimilés	72	93	21
Total des dotations aux provisions de l'exercice	2 711	2 232	1 428
Reprises de provisions de l'exercice :			
• Clientèle et établissements de crédit	(856)	(934)	(523)
• Engagements par signature	(44)	(111)	(138)
• Titres	(181)	(25)	(110)
• Créances risquées et assimilés	(264)	(57)	(9)
Total des reprises de provisions de l'exercice	(1 345)	(1 127)	(780)
Dotation nette aux provisions de l'exercice	1 366	1 105	648
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	130	248	138
Récupération sur créances amorties	(95)	(285)	(44)
(Dotation) reprise de provisions sur intérêts impayés comptabilisées dans le produit net bancaire et non incluses dans le coût du risque	(89)	74	(40)
Total du coût du risque	1 312	1 142	702
dont :			
• Charge nette des provisions constituées au titre des risques spécifiques	1 351	1 182	812
• Reprise nette de provisions constituées au titre des risques-pays	(39)	(40)	(110)

NOTE 10 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES MISES EN EQUIVALENCE

En millions d'euros, au 31 décembre 2001	Valeur des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence			Valeur nette comptable des titres détenus dans les comptes sociaux des sociétés du Groupe
	Part dans les capitaux propres (selon le pourcentage de contrôle)	Part dans les résultats de l'exercice 2001 (selon le pourcentage de contrôle)	Total	
Sociétés financières :				
<i>Etablissements de crédit</i>	490	61	551	375
Cofinoga	164	33	197	130
Société de paiement pass	65	12	77	36
Facet	61	12	73	8
C.I.G.	56	11	67	13
Fipryca	51	5	56	87
BNP Private Banking Japan	32	(8)	24	35
Banque Petrofigaz	19	3	22	20
Cetelem service Korea	13	(5)	8	8
Autres	29	(2)	27	38
<i>Autres qu'établissements de crédit</i>	844	112	956	471
Finaxa	801	111	912	437
Centro Leasing Spa	30	2	32	27
Autres	13	(1)	12	7
Total des sociétés financières	1 334	173	1 507	846
Sociétés non financières :				
<i>Sociétés d'assurance :</i>	65	10	75	66
Axa Re Finance	48	6	54	44
Autres	17	4	21	22
<i>Autres sociétés non financières :</i>	256	45	301	394
Cetelem America	79	11	90	128
Sinvim	36	5	41	40
Laser	26	(2)	24	54
Rivp (Régie immobilière de la ville de Paris)	15	4	19	26
Fischer Francis Tree and Watts	12		12	105
Dongwong ITMC	10	1	11	22
Autres	78	26	104	19
Total des sociétés non financières	321	55	376	460
Total des titres mis en équivalence	1 655	228	1 883	1 306

NOTE 11 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En millions d'euros	Montant brut au 1er janvier 2001	Acquisitions	Rembour- sement et cessions	Transferts et autres variations	Montant brut au 31 décembre 2001	Montant des provisions au 1er janvier 2001	Dotations aux provisions de l'exercice	Reprises de provisions de l'exercice	Autres variations des provisions	Montant des provisions au 31 décembre 2001	Montant net au 31 décembre 2001	Montant net au 31 décembre 2000
Titres d'investissement (note 6)	32 264	13 958	(19 565)	(1 803)	24 854	(21)	(12)	7	(67)	(93)	24 761	32 243
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (note 8)	3 121	2 363	(1 780)	313	4 017	(700)	(162)	68	(196)	(990)	3 027	2 421
Autres titres détenus à long terme (note 8)	6 042	811	(734)	155	6 274	(422)	(225)	50	69	(528)	5 746	5 620
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (note 10)	2 185			(302)	1 883						1 883	2 185
Total des immobilisations financières	43 612	17 132	(22 079)	(1 637)	37 028	(1 143)	(399)	125	(194)	(1 611)	35 417	42 469

NOTE 12 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En millions d'euros	2001		2000	1999	
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net	
Immobilisations incorporelles					
- Logiciels informatiques	900	(633)	267	147	122
- Autres immobilisations incorporelles	664	(200)	464	193	170
Total des immobilisations incorporelles	1 564	(833)	731	340	292
Immobilisations corporelles :					
- Terrains et constructions	3 206	(1 107)	2 099	2 232	2 286
- Immeubles en location simple	3 161	(524)	2 637	1 397	988
- Equipement, mobilier, installations	4 452	(2 750)	1 702	1 444	1 348
- Autres immobilisations	345		345	418	256
Total des immobilisations corporelles	11 164	(4 381)	6 783	5 491	4 878
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	12 728	(5 214)	7 514	5 831	5 170

Immobilisations d'exploitation

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la Banque Nationale de Paris avait en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité dégageant ainsi une plus-value d'apport de 1 156 millions d'euros dont la contrepartie est inscrite nette d'impôt sous la rubrique plus-value d'apport dans les capitaux propres consolidés (note 23). Cet écart d'évaluation a été réduit en 1997 de 545 millions d'euros afin de tenir compte des effets d'une baisse considérée comme durable de la valeur de référence des actifs immobiliers. L'effet de cette correction de valeur a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale.

Les immobilisations d'exploitation anciennement détenues par Paribas et par ses filiales à la date du rapprochement restent inscrites à leur coût historique.

Les amortissements et provisions sur immeubles en location simple tiennent compte d'une provision de 152 millions d'euros, destinée à couvrir, en application du principe de prudence, les moins-values latentes du parc immobilier locatif du groupe Compagnie Bancaire.

CONTRAT DE LOCATION SIMPLE RELATIF A DES IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

Dans le cadre d'un accord irrévocable signé en 1993, le groupe, à travers l'une de ses filiales, BancWest, est engagé jusqu'en décembre 2003 dans un contrat de location dont l'objet est le siège social de BancWest à Hawaii ; à cette date, BancWest aura alors la possibilité de renouveler le contrat de location, de procéder au rachat de l'immeuble à sa valeur de construction ou bien encore d'en permettre le rachat par un tiers moyennant l'indemnisation du vendeur pour la différence éventuelle entre le prix de vente et une valeur résiduelle conventionnellement fixée à 162 millions d'USD si le prix de vente était inférieur à ce montant.

Immobilisations hors exploitation

Au 31 décembre 2001 les terrains et constructions hors exploitation s'élèvent à 2729 millions d'euros après acquisition de centres commerciaux destinés à la location contre 1 442 millions d'euros au 31 décembre 2000 et 1 183 millions d'euros au 31 décembre 1999.

Amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice s'élèvent à 577 millions d'euros en 2001 contre 528 millions d'euros en 2000 et 425 millions d'euros en 1999.

NOTE 13 - ECARTS D'ACQUISITION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

En millions d'euros	2 0 0 1	2 0 0 0	1 9 9 9
Valeur nette au 1^{er} janvier	2 540	1 389	215
Ecarts d'acquisition existant au 1 ^{er} octobre 1999 dans les actifs du groupe Paribas			1 145
Ecarts d'acquisition liés aux acquisitions de l'exercice	2 273	1 418	133
Ecart de conversion lié aux fluctuations des parités monétaires	4	(12)	12
Dotation courante aux amortissements	(206)	(173)	(116)
Amortissements exceptionnels liés à des cessions de titres	(122)	(82)	
Valeur nette au 31 décembre	4 489	2 540	1 389

La charge nette d'amortissement des écarts d'acquisition non affectés s'est élevée pour l'exercice 2001 à 188 millions d'euros déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 18 millions d'euros, contre 144 millions d'euros en 2000 déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 29 millions d'euros et 111 millions d'euros en 1999 déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 5 millions d'euros. Les amortissements exceptionnels d'écart d'acquisition liés à des cessions de titres dont les plus-values latentes justifiaient le goodwill attaché à la reprise des intérêts minoritaires du sous-groupe Cobepa, se sont élevés pour l'exercice 2001 à 101 millions d'euros, contre 82 millions d'euros en 2000. Ces amortissements ont été portés en diminution des "gains nets sur actifs immobilisés" (note 38).

En outre, les écarts d'acquisition net négatifs s'élèvent à 25 millions d'euros au 31 décembre 2001 (31 millions d'euros au 31 décembre 2000) et sont principalement relatifs à Finaxa (18 millions d'euros).

Les écarts d'acquisition liés aux acquisitions de l'exercice sont principalement liés au rachat des titres Bancwest pour un montant de 1 852 millions d'euros, à l'acquisition par Bancwest du réseau Wells Fargo pour un montant de 127 millions d'euros, et au rachat des titres Arval PHH non encore détenus par le groupe pour un montant de 124 millions d'euros.

NOTE 14 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS

En millions d'euros, au 31 décembre	2 0 0 1	2 0 0 0	1 9 9 9
Comptes de régularisation – actif			
Comptes d'ajustement débiteurs (a)	17 519	14 401	9 922
Produits à recevoir	10 271	6 984	7 808
Comptes d'encaissement	7 816	5 086	4 072
Autres comptes de régularisation débiteurs (b)	11 195	14 710	6 017
Total des comptes de régularisation – actif	46 801	41 181	27 819
Autres actifs			
Actifs liés aux instruments conditionnels achetés	68 290	54 033	56 513
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	10 831	10 509	2 064
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des CODEVI	3 275	3 284	2 495
Impôt différé – actif (c)	1 032	961	481
Autres actifs des sociétés d'assurance	807	627	440
Actifs divers	10 351	9 292	18 176
Total des autres actifs	94 586	78 706	80 169
Total des comptes de régularisation et autres actifs	141 387	119 887	107 988

(a) Produits de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).

(b) Incluant notamment les intérêts crédités d'avance sur les comptes de la clientèle ou des établissements de crédit, ainsi que les charges comptabilisées d'avance.

(c) Les actifs et les passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale sont désormais compensés (cf. note 1 : Eléments d'appréciation permettant la comparabilité).

NOTE 15 - COMPTES CREDITEURS INTERBANCAIRES ET TITRES EMIS SUR LES MARCHES INTERBANCAIRES

En millions d'euros au 31 décembre	2001	2000	1999
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés			
Comptes ordinaires	20 027	12 921	10 663
Comptes et emprunts	73 404	77 683	102 250
Opérations de pension			
• Titres donnés en pension livrée	126 128	101 365	106 147
• Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	737	4 286	12 013
Total des opérations de pension	126 865	105 651	118 160
Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés	220 296	196 255	231 073
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre			
Titres du marché interbancaire	1 670	540	623
Total des opérations interbancaires et assimilées créditrices	221 966	196 795	231 696
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>3 152</i>	<i>4 399</i>	<i>3 621</i>

Les dettes à vue (sans échéance) à l'égard des établissements de crédit s'élèvent à 19 572 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 12 383 millions d'euros au 31 décembre 2000 et 10 160 millions d'euros au 31 décembre 1999.

NOTE 16 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET CREANCES NEGOCIABLES

En millions d'euros, au 31 décembre	2001	2000	1999
Comptes créditeurs de la clientèle :			
Comptes ordinaires	64 742	55 122	48 407
Comptes à terme	93 455	71 427	62 653
Comptes d'épargne à régime spécial	29 662	28 965	31 639
Opérations de pension :			
Titres donnés en pension livrée	27 996	17 170	6 205
Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	241	193	99
Total des opérations de pension	28 237	17 363	6 304
Total des comptes créditeurs de la clientèle	216 096	172 877	149 003
Dettes envers la clientèle représentées par un titre :			
Titres de créances négociables	63 575	53 215	55 005
Bons de caisse	6 771	6 683	5 793
Total des dettes envers la clientèle représentées par un titre	70 346	59 898	60 798
Total des dépôts de la clientèle	286 442	232 775	209 801
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>1 426</i>	<i>1 487</i>	<i>1 081</i>

Les comptes d'épargne à régime spécial à vue, y compris l'épargne collectée à investir s'élèvent à 13599 millions d'euros au 31 décembre 2001 (12 697 millions d'euros au 31 décembre 2000 et 13 190 millions d'euros au 31 décembre 1999) et les autres comptes créditeurs à vue de la clientèle à 74628 millions d'euros au 31 décembre 2001 (55 527 millions d'euros au 31 décembre 2000 et 48 797 millions d'euros au 31 décembre 1999).

NOTE 17 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 31 décembre 2001, les emprunts obligataires souscrits par le Groupe, par devise et par nature de taux selon les clauses des contrats d'émission présentent les échéances suivantes:

Monnaies d'émission En millions d'euros	Taux Moyen	Encours au 31/12/01	2002	2003	2004	2005	2006	2007 2011	Au delà de 2011
Emprunts émis ou dont le nominal a été converti en euros	Variable 5,17 %	1 978 2 947	1 414 128	248 20	125 15	76	80 605	35 150	2 029
Emprunts en devises d'origine de la zone euro									
▪ Emprunts en francs français	Variable 6,90 %	679 5 805	381	167 305	610	207 687	305 1 725	1 868	229
▪ Autres monnaies	10,0 %	322		78	37			207	
Sous-total des emprunts émis en monnaie de la zone euro	Variable 6,42 %	2 657 9 074	1 414 509	415 403	125 662	283 687	385 2 330	35 2 225	2 258
Autres emprunts									
▪ Emprunts en dollar des Etats Unis	Variable 5,84 %	113 1 448	113 1 415	33					
▪ Emprunts en Yen	Variable	1 793		1 793					
▪ Autres monnaies	Variable 8,15 %	83 510	226	238	11		68 16	15 19	
Total des emprunts émis		15 678	3 677	2 882	798	970	2 799	2 294	2 258
Titres émis détenus par des sociétés consolidées		(157)							
Total des emprunts obligataires restant dû par le groupe		15 521							
Dettes rattachées		259							
Total des emprunts obligataires		15 780							

Les primes d'émission non amorties résultant de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent, pour l'ensemble des emprunts obligataires, à 97 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 43 millions d'euros au 31 décembre 2000.

NOTE 18 – PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

	2001	2000	1999
Provisions techniques liées aux contrats d'assurance vie	29 892	29 107	27 533
Provisions techniques liées aux autres contrats d'assurance	1 209	1 147	874
Provisions techniques des contrats en unités de compte	23 364	23 125	18 889
Réserve de capitalisation	-	490	428
Provision pour participation des assurés	456	-	-
Dettes rattachées	284	224	-
Total des provisions techniques des entreprises d'assurance	55 205	54 093	47 724

La réserve de capitalisation a été dotée à l'occasion de la vente de valeurs mobilières amortissables avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel des titres. A la faveur de la nouvelle réglementation applicable aux entreprises d'assurances cette réserve a été pour l'essentiel reclassée en "Provision pour participation des assurés".

NOTE 19 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En millions d'euros, au 31 décembre	2001	2000	1999
Comptes de régularisation - passif			
Charges à payer	8 977	5 989	7 704
Comptes d'ajustement créditeurs (a)	17 682	11 194	7 384
Comptes d'encaissement	1 675	901	774
Autres comptes de régularisation créditeurs	8 186	21 262	6 089
Total des comptes de régularisation - passif	36 520	39 346	21 951
Autres passifs			
Compte de règlement relatif aux opérations sur titres	12 284	9 618	2 772
Passifs liés aux instruments conditionnels vendus	68 969	46 635	58 670
Dettes attachées aux opérations sur titres	59 912	33 595	35 410
Impôts différés – passif (b)	1 734	1 655	973
Autres passifs d'assurance	337	276	85
Autres créditeurs et passifs divers	19 468	20 406	30 767
Total des autres passifs	162 704	112 185	128 677
Total des comptes de régularisation et autres passif	199 224	151 531	150 628

- (a) Charges de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).
(b) Les actifs et les passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale sont désormais compensés (cf. note 1 : Eléments d'appréciation permettant la comparabilité)

NOTE 20 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros, au 31 décembre	2 0 0 1	2 0 0 0	1 9 9 9
Provisions pour engagements sociaux (note 28)	1 329	1 235	1 154
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 9)	352	620	700
Provisions pour risques sectoriels éventuels (note 9)	218	218	218
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (note 9) :			
- au titre des risques spécifiques	187	179	251
- au titre des risques pays	434	280	132
Provision pour restructuration (note 42)	321	780	1 110
Autres provisions pour risques et charges	2 012	2 282	2 601
Total des provisions pour risques et charges	4 853	5 594	6 166

Les engagements par signature au titre des risques spécifiques faisant l'objet d'une provision s'élèvent à 976 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 1 121 millions d'euros au 31 décembre 2000 et 1 160 millions d'euros au 31 décembre 1999.

Au 31 décembre 2001, les autres provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

En millions d'euros	au 31 décembre 2001
Provisions liées à des opérations bancaires et assimilées	1 001
- Provisions pour risques liés à des opérations de marché	197
- Provisions pour risques sur titres immobilisés	150
- Provisions pour risques sur opérations de promotion immobilière	19
- Autres provisions liées à des opérations bancaires	635
Provisions non liées à des opérations bancaires	1 011
Total des autres provisions pour risques et charges	2 012

NOTE 21 - DETTES SUBORDONNEES

En millions d'euros, au 31 décembre	2 0 0 1	2 0 0 0	1 9 9 9
Emprunts subordonnés remboursables	10 257	9 001	9 372
Emprunts subordonnés perpétuels :			
Titres participatifs	344	344	347
Titres subordonnés à durée indéterminée :			
Titres en devises	1 008	972	904
Titres en euros	305	305	305
Autres titres	33	48	
Total des titres subordonnés à durée indéterminée	1 346	1 325	1 209
Titres perpétuels	762	739	707
Total des emprunts subordonnés perpétuels	2 452	2 408	2 263
Total des dettes subordonnées contractées par le Groupe	12 709	11 409	11 635
Dettes rattachées	329	336	342
Total des dettes subordonnées	13 038	11 745	11 977

Emprunts subordonnés remboursables

Les emprunts subordonnés émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme émis en francs et devises assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les porteurs de créances et titres participatifs.

Les émissions d'emprunts subordonnés remboursables font généralement l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachats en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP PARIBAS SA ou par les filiales étrangères du groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, au cas où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe, l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Au 31 décembre 2001, l'échéancier des emprunts subordonnés remboursables par devise, se présente de la façon suivante :

Devises d'émission	Encours	2002	2003	2004	2005	2006	2007 à 2011	Au delà de 2011
Dettes subordonnées et autres titres remboursables :								
• Emis en euros ou dans des monnaies divisionnaires								
– Emis ou convertis en euros	5 576	628	987	636	260	291	1 800	974
– Autres devises d'origine de la zone euro								
▪ Francs Français	160	160						
▪ Francs Luxembourgeois	223	25		37	112		49	
▪ Autres	76			11			50	15
Total des dettes subordonnées et titres remboursables en devises d'origine de la zone euro	459	185		48	112		99	15
• Emis dans d'autres monnaies								
▪ Dollar des Etats Unis	4 108	254	170		85	254	2 609	736
▪ Autres monnaies	114						114	
Total des dettes subordonnées et autres titres remboursables	10 257	1 067	1 157	684	457	545	4 622	1 725

NOTE 21 - DETTES SUBORDONNEES (suite)

Emprunts subordonnés perpétuels

En juillet 1984, conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1983, la BNP SA a émis des titres participatifs, pour un montant de 274 millions d'euros représentés par 1 800 000 titres au nominal de 1 000 francs. L'exercice des bons de souscription de nouveaux titres participatifs a conduit la banque à émettre du 1er au 30 juillet des années 1985 à 1988, 412761 nouveaux titres au nominal de 1 000 francs et à percevoir une prime d'émission d'un montant de 4 millions d'euros. Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ; ils peuvent toutefois faire l'objet de rachat par la Banque dans les conditions prévues par la loi.

En octobre 1985, la BNP SA a émis des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant de 305 millions d'euros. Ces obligations subordonnées "perpétuelles" ne sont remboursables qu'à la liquidation de la société ; leur remboursement ne prend rang qu'après le remboursement de toutes les autres dettes de la société, mais avant celui des titres participatifs émis par la banque. Le Conseil d'administration peut décider de différer leur rémunération lorsque l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. La BNPSA a procédé en septembre 1986 à l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 500 millions de dollars dont les principales caractéristiques sont identiques à celles des titres émis en francs en 1985.

De 1996 à 1998, la BNP SA a émis des titres perpétuels présentant la particularité de pouvoir être remboursés par anticipation à l'initiative de l'émetteur à partir d'une date fixée dans la notice d'émission mais après accord de la Commission Bancaire (Call options).

Les titres participatifs, les titres subordonnés à durée indéterminée et les titres perpétuels sont éligibles aux fonds propres complémentaires des fonds propres prudentiels tels que définis par les textes internationaux et réglementaires français.

NOTE 22 – FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

L'encours des fonds pour risques bancaires généraux s'élevait à 1007 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 1 039 millions d'euros au 31 décembre 2000 et 1 040 millions d'euros au 31 décembre 1999.

NOTE 23 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'euros	Capital	Prime d'émission et d'apport	Plus-value d'apport et écart de réévaluation
Capitaux propres au 01/01/1999	832	3 421	477
. Opérations réalisées sur le capital en 1999 :			
- conversion du capital en euros	41	(41)	
- par offre publique d'échange sur les titres de Paribas SA	918	16 949	
- autres opérations d'augmentation de capital	8	92	
. Ecart résultant de l'application de l'article 215 du règlement 99-07 du CRC (1)		(8 712)	
. Effet de la variation des parités monétaires en 1999			
. Effet des changements de méthodes comptables liés à l'application du règlement 99-07 du CRC			(85)
. Autres variations			(13)
. Bénéfice consolidé de l'exercice 1999			
Capitaux propres au 31/12/1999 avant affectation du résultat	1 799	11 709	379
Distribution au titre de l'exercice 1999			
Capitaux propres au 1/01/2000	1 799	11 709	379
. Opérations réalisées sur le capital en 2000 :			
- Opérations d'augmentation de capital	22	311	
- Annulation des titres BNP détenus par Paribas lors de la fusion de BNP SA et Paribas SA	(29)	(571)	
. Ecart résultant de l'application de l'article 215 du règlement 99.07 du CRC aux titres de Paribas acquis préalablement à la fusion		(305)	
. Effet de l'harmonisation des méthodes comptables du sous groupe Paribas avec celles de la société consolidante		(179)	
. Titres de BNP-Paribas SA détenus en application de la 5 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale mixte du 23 mai 2000 et certificats de valeur garantie rachetés dans la période			
. Emission d'actions de préférence			
. Rachat des minoritaires de Cobepa			
. Effet de la variation des parités monétaires en 2000			
. Autres variations		(3)	(4)
. Bénéfice consolidé de l'exercice 2000			
Capitaux propres au 31 décembre 2000 avant affectation du résultat	1 792	10 962	375
Distribution au titre de l'exercice 2000			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2001	1 792	10 962	375
. Opérations réalisées sur le capital en 2001 :			
- Annulation des actions auto-détenues	(36)	(752)	
- Opérations d'augmentation du capital	16	266	
. Annulation des certificats de valeurs garanties auto-détenus			
. Emission d'actions de préférences			
. Achat d'intérêts minoritaires sur des participations consolidées			
. Part des minoritaires dans les sociétés acquises ou lots complémentaires acquis			
. Titres BNP Paribas SA détenus en application de la 5 ^{ème} résolution des Assemblées Générales Mixtes du 23 mai 2000 et du 15 mai 2001 et certificats de valeur garantie rachetés dans la période			
. Effet de la variation des parités monétaires de l'exercice 2001			
. Effet des changements de méthodes comptables liés à l'application du règlement 00-05 relatif aux sociétés d'assurances			
. Autres variations			5
. Bénéfice consolidé de l'exercice 2001			
Capitaux propres au 31 décembre 2001 avant affectation du résultat	1 772	10 476	380

(1) En application de l'article 215 du règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, l'écart de première consolidation dégagé sur le groupe Paribas a été déterminé en substituant la valeur des actifs et des passifs constitutifs des capitaux propres de Paribas telle qu'elle ressortait au 30 septembre 1999 des comptes de cette société retraités aux normes comptables du groupe BNP au prix d'émission des titres BNP remis en échange des titres Paribas reçus.

Réserves consolidées et assimilées						
Ecart de conversion	Autres réserves consolidées et report à nouveau	Elimination de titres auto-détenus (actions et CVG)	Total des réserves consolidées et assimilées	Total des Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
(199)	5 395		5 673	9 926	1 064	10 990
				17 867	1 577	19 444
				100		100
				(8 712)		(8 712)
131			131	131	154	285
	(183)		(268)	(268)		(268)
		(726)	(739)	(739)	58	(681)
	1 484		1 484	1 484	163	1 647
(68)	6 696	(726)	6 281	19 789	3 016	22 805
	(767)		(767)	(767)	(157)	(924)
(68)	5 929	(726)	5 514	19 022	2 859	21 881
		600	600	333	-	333
				-	-	-
				(305)	(344)	(649)
				(179)		(179)
	(9)	(1 476)	(1 485)	(1 485)		(1 485)
					537	537
					(625)	(625)
23			23	23	103	126
	87		83	80	(3)	77
	4 124		4 124	4 124	285	4 409
(45)	10 131	(1 602)	8 859	21 613	2 812	24 425
	(968)		(968)	(968)	(159)	(1 127)
(45)	9 163	(1 602)	7 891	20 645	2 653	23 298
		788	788	282		282
	(147)	83	(64)	(64)		(64)
					850	850
					(852)	(852)
					150	150
(48)	(41)	(204)	(245)	(245)		(245)
			(48)	(48)	32	(16)
	(2)		(2)	(2)		(2)
	19		24	24	20	44
	4 018		4 018	4 018	226	4 244
(93)	13 010	(935)	12 362	24 610	3 079	27 689

NOTE 23 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (suite)

OPERATIONS SUR LE CAPITAL REALISEES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Au 1^{er} janvier 1999, le capital de la BNP SA était constitué de 218 410 671 actions ordinaires de 25 francs de nominal.

Dans le cadre du plan d'options de souscriptions d'actions, 78 129 actions portant jouissance au 1^{er} janvier 1998 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 1998. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 5 janvier 1999.

Augmentations de capital intervenues en 1999

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 13 mai 1998, le Conseil d'Administration de la Banque Nationale de Paris a décidé le 9 décembre 1998 de procéder à la conversion en Euro du capital de la Banque Nationale de Paris dont la valeur nominale de l'action s'établit désormais à 4 euros. Cette dernière valeur résultant de l'arrondi à l'euro immédiatement supérieur au résultat de la conversion de la valeur nominale en francs (25 F), il a été procédé le 5 janvier 1999 à une augmentation du capital social d'un montant correspondant à la somme des arrondis (1,2382 francs par action), soit 270.550.311,26 francs (41 millions d'euros) prélevés sur le poste « Prime d'émission ».

En échange des titres de la société Paribas SA reçus à l'issue des offres publiques d'échange intervenues en août et en novembre 1999 (cf. ci-dessous) la Banque Nationale de Paris a créé 229 490 050 actions nouvelles d'un montant nominal de 4 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 1999.

En conformité avec l'article 180 - V de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'Administration du 26 février 1999 a décidé, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 1998, de proposer une souscription d'actions de la Banque Nationale de Paris réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP ACCUEIL". A ce titre, 1 507 499 actions de 4 euros de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement "BNP ACCUEIL" pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise. Le capital a également été augmenté de 180 395 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 1999 au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Au 31 décembre 1999, le capital de la BNP SA est constitué de 449.666.744 actions de 4 euros de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions, 462.750 actions nouvelles d'un montant nominal de 4 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 1999 ont été souscrites pour les salariés durant l'exercice 1999. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 26 janvier 2000.

Opérations intervenues sur le capital en 2000

Réduction de capital

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 ayant approuvé la fusion entre la Banque Nationale de Paris et la société Paribas avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 7 053 612 actions BNP que détenait la société Paribas.

Augmentation de capital

En conformité avec l'article 180 – V de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'Administration du 7 mars 2000 a décidé en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 1998, de proposer une souscription d'actions de BNP Paribas réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP-Paribas Accueil". A ce titre, 4 821 403 actions de 4 euros de nominal ont été souscrites par le Fonds Commun de Placement "BNP-Paribas Accueil" pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise. Le capital a également été augmenté de 167 430 actions nouvelles portant jouissance respectivement au 1^{er} janvier 1999 pour 65 790 actions et au 1^{er} janvier 2000 pour 101 640 actions, au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Au 31 décembre 2000, le capital de BNP-Paribas est constitué de 448 064 715 actions de 4 Euros entièrement libérées.

En outre dans le cadre du plan d'option de souscription d'actions, 141 340 actions nouvelles d'un montant nominal de 4 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 2000 ont été émises au cours du deuxième semestre 2000. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 29 janvier 2001.

Opérations intervenues sur le capital en 2001

Réduction de capital

Conformément à la cinquième et à la vingt deuxième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 mai 2000, le Conseil d'Administration dans sa séance du 6 mars 2001 a décidé l'annulation par réduction de capital de 9000 000 d'actions BNP Paribas que détenait la société.

NOTE 23 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (suite)

Augmentation de capital

En conformité avec l'article 180 – V de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'Administration, dans ses séances du 6 mars et du 15 mai 2001, a décidé en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 de proposer une souscription d'actions de BNP Paribas réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP Paribas Accueil". A ce titre 3.361.921 actions de 4 euros de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement en date du 26 juin 2001 pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise. Le capital a également été augmenté de 417 720 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2000 au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Au 31 décembre 2001, le capital de BNP Paribas est constitué de 442 985 696 actions de 4 euros de nominal entièrement libérées.

En outre dans le cadre du plan d'options de souscriptions d'actions, 325 801 actions nouvelles d'un montant nominal de 4 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 2001 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 2001. L'augmentation de capital correspondant a été effectuée le 17 janvier 2002.

Autres opérations

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés dans la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte de BNP Paribas du 15 mai 2001, le Conseil d'Administration, en sa séance du 18 décembre 2001 a décidé de procéder à la division par deux du nominal de l'action BNP Paribas qui s'établit ainsi à 2 euros. La division du titre, effective le 20 février 2002, a pour effet de porter le nombre d'actions composant le capital à 886 622 994 actions.

Conformément aux engagements contractuels souscrits par la BNP dans la note d'information portant le visa COB n°99-960 en date du 8 juillet 1999, et repris par BNP Paribas lors de l'assemblée des actionnaires du 23 mai 2000, cette opération entraîne un ajustement des droits des titulaires de certificats de valeur garantie.

CONSTITUTION DES PRIMES D'EMISSION ET DES PRIMES ET PLUS-VALUE D'APPORT

En 1999, les primes d'émissions ont été réduites de 41 millions d'euros du fait de la conversion du capital social de la BNP SA en euro et augmentées de 91 millions d'euros en raison de l'émission des actions BNP remises aux salariés bénéficiaires de plans d'options de souscription d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre des augmentations de capital qui leur étaient réservées.

Les primes d'émission ont, en outre, été augmentées de 16 949 millions d'euros en rémunération des titres émis par la Banque Nationale de Paris pour rémunérer les titres de la société Paribas SA reçus à l'issue des Offres Publiques d'Échanges intervenues en 1999 (cf ci-dessous).

Durant l'exercice 2000, les primes d'émission ont été augmentées de 311 millions d'euros en raison de l'émission des actions BNP remises aux salariés bénéficiaires de plans d'options de souscription d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre des augmentations de capital qui leur étaient réservées. Elles ont été réduites de 571 millions d'euros en raison de l'annulation des actions BNP détenues par la société Paribas à la date de l'opération de fusion entre la Banque Nationale de Paris et la société Paribas.

En 2001, les primes d'émission ont été réduites de 752 millions d'euros en raison de l'annulation de 9 000 000 d'actions et augmentées de 266 millions d'euros au titre de l'émission des actions BNP Paribas remises aux salariés bénéficiaires de plan d'options de souscriptions d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital qui leur était réservée.

La plus-value d'apport, d'un montant net de 289 millions d'euros, résulte des opérations de restructuration du patrimoine immobilier que la BNP a réalisées avec sa filiale la Compagnie Immobilière de France en 1991 et 1992. La plus-value d'apport attachée aux éléments amortissables est reprise au compte de résultats afin de compenser l'amortissement complémentaire résultant de la nouvelle valeur des actifs apportés. Le montant de la plus-value d'apport tient compte au 31 décembre 1997 d'une correction de valeur des actifs apportés de 420 millions d'euros (notes 1 et 12) effectuée durant l'exercice 1997.

NOTE 23 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (suite)

ACTIONS DE PREFERENCE

En décembre 1997, le groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ("preferred shares"). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu fixe de 7,738 % durant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les capitaux souscrits par le biais de cette émission sont repris dans la rubrique "Intérêts minoritaires"; la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé "Intérêts minoritaires" au compte de résultat.

Une nouvelle émission de 500 millions de dollars a été effectuée en octobre 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust contrôlée de façon exclusive par le groupe. Elle est de même nature que la précédente et offre à leur souscripteur un revenu fixe de 9,003 % durant 10 ans.

En octobre 2001 deux nouvelles émissions de même nature, respectivement de 350 et 500 millions d'euros, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust II et III contrôlés de façon exclusive par le groupe. Elles offrent à leur souscripteur une rémunération fixe respectivement de 7 % et 6,625 % durant respectivement 5 et 10 ans. La première de ces deux émissions est de nature différente, les titres pourront en effet être remboursés à l'initiative de l'émetteur au bout de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, le taux de 7 % continuant de s'appliquer.

Résultat des offres publiques d'échange sur les actions de Paribas

La Banque Nationale de Paris a présenté le 9 mars 1999 une offre publique d'échange portant sur les actions émises par la société Paribas SA, modifiée le 8 juillet 1999. Cette offre clôturée le 13 août 1999 et proposant 29 actions BNP plus 13 certificats de valeur garantie (CVG) pour 20 actions Paribas a été suivie d'une offre publique d'échange simplifiée entre le 1^{er} et le 21 octobre 1999 proposant 29 actions BNP pour 20 actions Paribas.

A l'issue de ces deux offres la BNP a recueilli respectivement 106 640 080 et 51 628 920 actions Paribas représentant 96,26 % de son capital et émis 229 490 050 actions (respectivement 154 628 116 actions au prix d'émission de 74,40 euros et 74 861 934 actions au prix d'émission de 85,00 euros) et 69 316 052 CVG donnant droit à leurs titulaires pour chaque CVG détenu le 1^{er} juillet 2002 et dans la limite de 20 euros par CVG, au versement d'une somme en euros égale à la différence, si celle-ci est positive, entre 100 euros et le cours de référence de l'action BNP-Paribas. Ce cours de référence sera égal à la moyenne pondérée par les volumes et arrondie à la première décimale la plus proche, des cours de clôture de bourse de l'action BNP-Paribas à la Bourse de Paris, au cours des 20 jours de bourse précédant le 1^{er} juillet 2002 au cours desquels l'action BNP-Paribas aura été cotée.

La BNP a, au cours du 4^{ème} trimestre 1999, acquis 425 100 actions Paribas au titre de l'engagement de garantie de parité d'échange pris lors de l'opération publique d'échange à l'égard des salariés de Paribas titulaires de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions Paribas portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 96,48 % au 31 décembre 1999. A ce titre la BNP a acquis 231 097 actions Paribas supplémentaires. Entre le 1er janvier et le 23 mai 2000, date de la fusion de BNP SA avec Paribas SA.

La BNP a lancé le 10 novembre 1999 une Offre Publique de Retrait visant les actions Paribas, ouverte du 18 au 31 janvier 2000 et suivie d'un retrait obligatoire intervenu le 1er février 2000 à l'issue desquelles la BNP détenait 164 536 561 actions, soit la totalité des titres en circulation à cette date.

Traitement de l'opération publique d'échange sur les actions de Paribas

Les actifs, passifs et éléments de hors bilan du groupe Paribas sont consolidés selon les dispositions prévues par l'article 215 du règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable pour la valeur historique qui était la leur au 30 septembre 1999 de ses comptes retraitée aux normes comptables du groupe consolidant.

Les retraitements d'harmonisation de normes comptables opérés ont conduit à réduire les capitaux propres de Paribas au 30 septembre 1999 de 873 millions d'euros nets d'impôt dont 694 millions d'euros enregistrés au 31 décembre 1999 et 179 millions d'euros en 2000 en application de l'article 215 du règlement CRC 99-07 qui prévoit un délai pour finaliser les retraitements aux normes comptables du groupe se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition de Paribas. Ces retraitements portent principalement sur les méthodes de valorisation des contrats d'échange de taux d'intérêt en position isolée gérés dans une perspective de moyen et long terme et des portefeuilles de transactions (détermination des risques de contreparties et des coûts administratifs attachés aux contrats d'échange de taux d'intérêt; valorisation des risques attachés aux instruments dérivés de taux d'intérêt, d'actions, d'indices, de change et de crédit et aux positions sur obligations convertibles).

En outre, certains engagements sociaux et de prévoyance, en particulier liés aux engagements de retraite et de préretraite existant tant en France qu'à l'étranger, ont été provisionnés conformément aux règles appliquées par le groupe consolidant.

Enfin, les règles applicables, au sein du groupe consolidant, au provisionnement des risques pays et des risques de crédit aux Etats-Unis ont été étendues aux en-cours correspondant du groupe Paribas.

L'écart résultant de la première consolidation du groupe Paribas corrigé des retraitements des opérations d'harmonisation de normes comptables a été imputé à hauteur de 9 196 millions d'euros (8 712 millions d'euros au 31 décembre 1999) sur la prime d'émission attachée aux actions créées en rémunération des titres apportés par les actionnaires de Paribas.

NOTE 23 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (suite)

ACTIONS ET CERTIFICATS DE VALEUR GARANTIE EMIS PAR BNP-PARIBAS DETENUS PAR LE GROUPE

En application de la cinquième résolution des Assemblées Générales Mixtes du 4 mai 1999 et du 23 mai 2000 BNP-PARIBAS a été autorisée à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de la régularisation des cours, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'annulation ultérieure des actions, d'une cession, d'un échange ou de tout autre transfert, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Les actions émises par la BNP SA et détenues par PARIBAS SA (7.053.612 actions) à la date de fusion entre les deux sociétés ont fait l'objet d'une annulation par réduction du capital.

Au 31 décembre 2001, le Groupe BNP-PARIBAS détenait 8 883 625 actions BNP Paribas représentant 781 millions d'euros dont 8 808 175 actions BNP Paribas représentant 774 millions d'euros ont été portées en réduction des capitaux propres.

BNP PARIBAS avait au 31 décembre 2001 racheté sur le marché 49 320 433 CVG au prix moyen de 6,24 euros qui ont été portés en réduction des capitaux propres dont 26 969 182 CVG ont fait l'objet d'une annulation. Le montant de l'engagement maximum potentiel relatif aux CVG restant en circulation au 31 décembre 2001 s'établit, sur la base d'un montant unitaire de 20 euros, à 419 millions d'euros ; leur valeur de marché à cette date s'élevait à 142 millions d'euros soit 6,76 euros par CVG.

En millions d'euros	Titres de Participation		Titres de Transaction (note 6)		Titres de Placement		TOTAL	
	nombre de titres	valeur comptable	nombre de titres	valeur comptable	nombre de titres	valeur comptable	nombre de titres	valeur comptable
Actions détenues par :								
- BNP SA	13 605	1			45 000	4	58 605	5
- PARIBAS SA	7 053 612	599					7 053 612	599
- filiales de PARIBAS SA	1 478 450	126					1 478 450	126
- filiales de BNP SA			156 471	63			156 471	63
Actions détenues au 31/12/1999	8 545 667	726	156 471	63	45 000	4	8 747 138	793
Annulation des actions détenues par PARIBAS SA	- 7 053 612	- 600					- 7 053 612	- 600
Acquisitions effectuées en application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale	15 668 408	1 393					15 668 408	1 393
Autres mouvements	- 987	-	2 894 799	200	- 45 000	- 4	2 848 812	196
Actions détenues au 31/12/2000	17 159 476	1 519	3 051 270	263	-	-	20 210 746	1 782
Annulation des actions détenues par BNPPARIBAS SA	- 9 000 000	- 788					- 9 000 000	- 788
Autres mouvements	648 699	43	- 2 975 820	- 256			- 2327124	- 213
Actions détenues au 31/12/2001	8 808 175	774	75 450	7			8 883 625	781
Certificats de valeur garantie détenus et non annulés au 31/12/2001	22 351 251	161					22 351 251	161

NOTE 24 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

En millions d'euros, au 31 décembre	2001	2000	1999
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES ET RECUS			
Engagements de financement donnés :			
Aux établissements de crédit	9 177	13 085	8 394
A la clientèle			
– Ouverture de crédits confirmés			
• Ouvertures de crédits documentaires	6 911	14 978	10 050
• Autres ouvertures de crédits confirmés	53 878	63 868	60 399
– Autres engagements en faveur de la clientèle	62 963	42 241	42 948
	123 752	121 087	113 397
Total des engagements de financement donnés	132 929	134 172	121 791
Accords de refinancement (lignes "stand-by") reçus :			
Des établissements de crédit	13 530	4 880	11 121
De la clientèle	8 825	1 745	112
	22 355	6 625	11 233
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES ET RECUS			
Engagements de garantie donnés :			
D'ordre d'établissements de crédit			
– Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	997	1 361	1 622
– Autres garanties	6 585	6 593	3 621
	7 582	7 954	5 243
D'ordre de la clientèle			
– Cautions, avals et autres garanties			
• Cautions immobilières	1 314	1 251	945
• Cautions administratives et fiscales	6 841	6 142	3 961
• Autres garanties	5 016	9 332	8 039
– Autres garanties d'ordre de la clientèle	59 190	35 392	38 775
	72 361	52 117	51 720
Total des engagements de garantie donnés	79 943	60 071	56 963
Engagements de garantie reçus :			
Des établissements de crédit	16 767	12 506	20 492
De la clientèle			
– Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	5 687	6 922	7 018
– Garanties reçues de la clientèle financière	1 020	154	272
– Autres garanties reçues	18 802	20 319	12 252
	25 509	27 395	19 542
Total des engagements de garantie reçus de la clientèle	25 509	27 395	19 542
Total des engagements de garantie reçus	42 276	39 901	40 034
ENGAGEMENTS SUR TITRES HORS BILAN			
Titres à recevoir	10 909	8 549	10 156
Titres vendus à réméré à recevoir (a)	181	156	80
Total des titres à recevoir	11 090	8 705	10 236
Total des titres à livrer	9 216	9 327	12 725

(a) La réception de ces titres est conditionnée à l'exercice de l'option.

NOTE 25 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion de positions.

En millions d'euros, au 31 décembre	2001			2000		
	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total
Opérations fermes	746 474	8 283 283	9 029 757	682 412	5 779 264	6 461 676
Opérations sur marchés organisés	286 992	3 060 887	3 347 879	104 686	1 711 359	1 816 045
- contrats de taux	255 969	2 352 211	2 608 180	92 921	1 320 785	1 413 706
- contrats de change	29 200	541 583	570 783	9 458	374 308	383 766
- actifs financiers	1 823	167 093	168 916	2 307	16 266	18 573
Opérations de gré à gré	459 482	5 222 396	5 681 878	577 726	4 067 905	4 645 631
- Accords de taux futurs	4 959	151 303	156 262	6 902	137 490	144 392
- Swaps de taux	129 624	4 625 525	4 755 149	122 225	3 656 707	3 778 932
- Swaps de devises	167 857	344 322	512 179	259 771	237 763	497 534
- Swaps cambistes	151 968	68 720	220 688	182 607	21 172	203 779
- Autres contrats à terme	5 074	32 526	37 600	6 221	14 773	20 994
Opérations conditionnelles	53 777	1 838 428	1 892 205	48 178	1 852 880	1 901 058
Opérations sur marchés organisés	10 854	543 712	554 566	18 097	358 588	376 685
Options de taux	519	48 011	48 530	4 611	105 814	110 425
- achetées	432	34 442	34 874	4 335	4 873	9 208
- vendues	87	13 569	13 656	276	100 941	101 217
Options de change		1 039	1 039		618	618
- achetées		687	687		309	309
- vendues		352	352		309	309
Autres options	10 335	494 662	504 997	13 486	252 156	265 642
- achetées	8 600	180 120	188 720	9 436	145 887	155 323
- vendues	1 735	314 542	316 277	4 050	106 269	110 319
Opérations de gré à gré	42 923	1 294 716	1 337 639	30 081	1 494 292	1 524 373
Contrats de taux plafonds et plachers	14 948	596 594	611 542	8 473	524 953	533 426
- achetés	10 019	331 740	341 759	7 355	280 289	287 644
- vendus	4 929	264 854	269 783	1 118	244 664	245 782
Swaptions et options (taux, change et autres)	27 975	698 122	726 097	21 608	969 339	990 947
- achetés	11 103	339 866	350 969	11 285	507 347	518 632
- vendus	16 872	358 256	375 128	10 323	461 992	472 315
Total des opérations sur instruments financiers à terme	800 251	10 121 711	10 921 962	730 590	7 632 144	8 362 734

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflètent pas les risques de marchés attachés à ces instruments.

NOTE 25 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (suite)

EVALUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par le Groupe BNP PARIBAS est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens et internationaux au 31 décembre 2001. A ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date.

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collatéralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre la banque et une contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à un accord-cadre, bipartite ou multipartite, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de l'Association Française des Banques (AFB) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »). BNP PARIBAS participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants.

Risques de crédit sur instruments financiers à terme (en millions d'euros)	31 décembre 2001		31 décembre 2000	
	Coût de remplacement positif	Equivalent risques pondérés	Coût de remplacement positif	Equivalent risques pondérés
Risques sur les administrations centrales et assimilés	1 337	-	2 432	-
Risques sur les établissements de crédit situés en zone A (a)	94 686	27 079	72 722	21 872
Risques sur les établissements de crédit situés en zone B (a) et sur la clientèle	12 579	10 231	16 412	11 684
Total avant effet des accords de compensation	108 602	37 310	91 566	33 556
<i>Dont risque de contrat de :</i>				
<i>Taux d'intérêt</i>	70 016	21 219	42 690	13 925
<i>Taux de change et autres contrats</i>	38 586	16 091	48 876	19 631
Incidence des accords de compensation (collatéraux)	(75 054)	(21 026)	(62 050)	(18 626)
Total après effet des accords de compensation	33 548	16 284	29 516	14 930

(a) La zone A est constituée des Etats membres de la Communauté Européenne, des autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) à condition que ces pays n'aient pas rééchelonné une dette extérieure souveraine dans les cinq années précédentes, ainsi que des pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI. La zone B est constituée des autres pays.

Au 31 décembre 2001, l'équivalent risques pondérés déterminé sur les instruments financiers à terme représente 0,25 % de la somme des notionnels pour les seules opérations de gré à gré (à l'exception des ventes d'options) contre 0,27 % au 31 décembre 2000.

La ventilation selon les cotations de crédit (Standard & Poor's) et donnant lieu au calcul d'un équivalent risques des instruments financiers à terme traités de gré à gré pondérés s'analyse comme suit au 31 décembre 2001

Cotation de crédit	Volume nominal par durée restant à courir (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
AAA - AA	33,3	20,1	14,5	67,9
A	7,7	4,9	2,3	14,9
BBB	2,5	1,6	0,5	4,6
BB ou inférieur	3,6	5,2	3,8	12,6
Total	47,1	31,8	21,1	100,0

Cotation de crédit	Equivalent risques pondérés par durée restant à courir (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
AAA - AA	16,2	17,8	15,7	49,7
A	4,3	6,8	3,7	14,8
BBB	3,0	3,2	1,8	8,0
BB ou inférieur	7,8	13,0	6,7	27,5
Total	31,3	40,8	27,9	100,0

La ventilation des instruments financiers à terme selon les contreparties s'analyse comme suit au 31 décembre 2001 :

Contrepartie	Volume nominal par durée restant à courir (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Etats OCDE	0,5	0,2	0,2	0,9
Banques OCDE	42,7	29,0	19,2	90,9
Autres	4,0	2,6	1,6	8,2
Total	47,2	31,8	21,0	100,0

Contrepartie	Equivalent risques pondérés (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Banques OCDE	18,0	22,4	18,1	58,5
Autres	13,4	18,4	9,7	41,5
Total	31,4	40,8	27,8	100,0

NOTE 26 - EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 2001 DU GROUPE BNP PARIBAS AUX RISQUES DE MARCHE LIES AUX OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Depuis le 31 mars 2000, un système unique de Valeur en Risque ("modèle interne") est utilisé pour estimer les pertes potentielles qui pourraient apparaître à la suite d'une évolution défavorable des conditions de marché.

L'unité de mesure utilisée est le montant de la perte probable ou «Gross Earnings at Risk » (GEaR). Cette mesure prend en compte de nombreuses variables qui sont susceptibles d'induire un changement de valeur des portefeuilles, notamment les taux d'intérêt, les marges de crédit, les cours de change, les prix de différents titres, et leurs volatilités ainsi que les corrélations entre ces variables.

Le système utilise les techniques de simulation les plus récentes et incorpore le traitement de positions non linéaires, ainsi que le risque de volatilité provenant des produits optionnels. Les mouvements quotidiens des différentes variables sont simulés pour estimer les pertes potentielles des activités de marché, dans le cadre d'une hypothèse de conditions normales de ces marchés et de leur liquidité.

La Commission Bancaire a validé ce modèle interne et en particulier les méthodologies présentées, parmi lesquelles :

- la capture de corrélation entre catégories de facteurs de risque (de taux, de change, matières premières et actions) permettant l'intégration des effets de diversification du risque induits,
- la capture du risque spécifique de taux, lié à de potentielles variations des marges de crédit, permettant une mesure précise et dynamique du risque lié aux activités de négoce de risque de crédit.

Les Valeurs en Risque présentées ci-dessous ont été établies sur la base du modèle interne avec un paramétrage conforme à la méthode du Comité de Bâle d'estimation des montants exposés au risque ("Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché") et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 10 jours detrading ;
- intervalle de confiance de 99 % (i.e. sur un horizon de 10 jours, les pertes éventuelles devraient être inférieures dans 99 % des cas aux valeurs de GeaR correspondantes) ;
- données historiques considérées sur une année (260 jours) detrading.

La Valeur en Risque moyenne totale du 1er janvier au 31 décembre 2001 ressort à 91 millions d'euros (avec un minimum de 68 millions d'euros et un maximum de 128 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (56 ME). Elle s'analyse comme suit :

Valeur en Risque (10 jours – 99%) : analyse par nature de risque

En millions d'euros	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2001			31 décembre 2001	31 décembre 2000
	Moyenne	Minimum	Maximum		
Taux d'intérêt	78	50	112	112	83
Actions	52	30	85	30	40
Change	12	4	31	25	5
Matières Premières	5	2	15	3	14
Effet des compensations	(56)			(54)	(49)
Total	91			116	93

NOTE 27 - OPERATIONS DE TITRISATION

Le groupe BNP Paribas procède à des opérations de titrisation:

- pour le compte de sa clientèle avec dans certains cas, apport d'une garantie ou de lignes de liquidités,
- pour compte propre dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie de certains de ses portefeuilles ou de la gestion de bilan de certaines de ses filiales. Dans ce cas, il conserve une partie du risque sous forme de dépôts de garantie ou de souscription de tranches subordonnées.

Ces entités ne sont pas consolidées conformément à la réglementation comptable en vigueur.

Opérations de titrisation réalisées pour le compte de la clientèle

Au 31 décembre 2001, trois entités non consolidées (Elyopée, Starbird, Thésée) sont gérées par le groupe pour le compte de la clientèle qui avait apporté sans recours à cette date 3 879 millions d'euros de créances titrisées financées par l'émission de titres négociables.

Le groupe garantit dans le cadre de lettres de crédit le risque de défaillance sur les créances cédées à hauteur de 228 millions d'euros et consent aux fonds des lignes de liquidité à hauteur de 3 784 millions d'euros.

Au 31 décembre 2001 aucune de ces opérations ne nécessitait la constitution de provisions.

Opérations de titrisation réalisées pour compte propre

- La gestion de bilan du groupe a conduit certaines filiales à céder des crédits à la consommation (Cetelem) et des prêts immobiliers (UCB, BNP Paribas Espagne) à des véhicules de titrisation non consolidés auxquels ces filiales ont délivré une garantie limitée au titre du risque de crédit attaché aux créances cédées.

Le tableau suivant résume les opérations réalisées au 31 décembre 2001:

Filiales à l'origine de l'opération	Entités	Durée de vie de l'entité constituée	Montant brut des créances titrisées au 31 décembre 2001 (en millions d'euros)	Montant brut de la garantie au 31 décembre 2001 (en millions d'euros)
Cetelem	Noria 3 - Master Noria	de 3 à 7 ans	1 622	38,4
UCB	Domos 1,2,3,4,5	de 10 à 18 ans	1 530	31,9
	Master Domos	de 11 à 13 ans	2 575	38,6
Findomestic	Dolfin 1	6 ans	311	1,5
	Findomestic	8 ans	311	-
BNP Paribas Espagne	UCI 1 à 7	de 8 à 16 ans	1 187	14,4

Au 31 décembre 2001, aucune des garanties accordées ne nécessitait la constitution de provisions.

- Afin de réduire le risque de crédit attaché à certains portefeuilles, le groupe procède à des opérations de titrisation ordinaire de cessions de créances en conservant une part de risque limitée et à des opérations de titrisation synthétique en transférant au marché l'essentiel du risque de crédit attaché aux portefeuilles conservés au moyen d'instruments dérivés de crédit (achats d'options : "crédit default swaps") contractés soit par l'intermédiaire de structures dédiées, soit directement auprès d'établissements de crédit.

NOTE 27 – OPERATIONS DE TITRISATION (suite)

- Opérations ordinaires de cessions de créances

Entités de Titrisation	Date du Lancement	Durée de vie de l'entité constituée	Nature du risque conservé par la banque	Devise	en millions d'euros		
					Montant brut du risque de contrepartie avant titrisation au 31 décembre 2001	Montant brut du risque conservé par la banque (tranche "Equity")	Provision de la tranche <i>equity</i> au 31 décembre 2001
Liberté American Loan Master Trust	Dec 1999	5 ans	. Dépôt de garantie . Tranche Equity	USD	1 675	40,0 20,0	1,2 20,0
Leveraged Finance Europe Capital I BV	Nov. 2001	13 ans	. Tranche subordonnée	EUR	167	9,1	-

- Opérations synthétiques

Les opérations de titrisation synthétique portent sur 15,6 milliards d'euros d'actifs consolidés représentatifs de crédits aux grandes entreprises européennes et américaines dont le risque de crédit a été limité à 3,1 % des montants titrisés. Le risque conservé par le groupe est attaché à la tranche dite « Equity » des titres émis par les structures intermédiaires et acquis par le groupe.

Entités de titrisation	Date du lancement	Durée de vie de l'entité constituée	Devise	en millions d'euros		
				Montant brut du risque de contrepartie avant titrisation au 31 décembre 2001	Montant brut du risque conservé par le groupe	Provision au 31 décembre 2001
Olan 1,2	1999/2000	5 ans	EUR	5 306	104	20,5
Euroliberté	2001	7 ans	EUR	3 142	139,8	-
Condor	2001	5 ans	USD	2 850	130,5	-
Falcon	2001	5 ans	USD	5 149	134,5	25,1

NOTE 28- REGIMES DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE

- *Régimes de retraite*

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du Groupe exercent leur activité, les engagements au titre des régimes de retraite sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Depuis le 1er janvier 1994 et en vertu d'un accord professionnel présenté en note 1, le groupe BNP PARIBAS cotise en France à plusieurs organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires.

Les Caisses de Retraites de la BNP et de Paribas versent un complément de pension bancaire au titre des droits acquis au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date du fait des cotisations versées conjointement à ces organismes avant cette date. Conformément aux recommandations du Code des Assurances, l'évaluation de ce complément s'appuie sur des hypothèses de mortalité issues de la table prospective par génération établie en 1993. Le taux d'actualisation et d'érosion monétaire utilisés depuis le 31 décembre 1999 laissent un différentiel de l'ordre de 3,0 % conforme à la différence observée de manière constante sur longue période entre les taux long terme et l'inflation.

Les ressources de la Caisse de Retraites de la BNP sont constituées des réserves libres ou progressivement libérables de la Caisse (105 millions d'euros environ au 31 décembre 2001) et des contributions annuelles conventionnellement versées par BNP en France et plafonnées à 4 % de la masse salariale. De plus, un fonds pour risques bancaires généraux a été constitué par souci de prudence en 1993 pour tenir compte du risque démographique général traité par l'accord professionnel conclu en septembre 1993 (notes 1 et 23). Les réserves de la Caisse de Retraite de Paribas s'élèvent au 31 décembre 2001 à 287 millions d'euros.

Paribas SA et BNP SA ont signé respectivement en 1994 et 1997 des accords mettant en place des retraites par capitalisation. Au moment de leur départ en retraite les salariés de BNP SA et de Paribas SA bénéficieront ainsi d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

- *Dispositifs de prévoyance et de cessation d'activité et autres avantages liés à la retraite*

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de régimes de prévoyance conventionnels ou contractuels prenant diverses formes tels que des indemnités de départ à la retraite ou des gratifications pour ancienneté de service. En outre, la banque favorise en France le départ volontaire ou en préretraite des salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Enfin, diverses sociétés du groupe ont mis en place des plans de retraite supplémentaires à prestations définies.

En règle générale, ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) afin de déterminer l'ensemble de la charge correspondant aux prestations restant à verser aux préretraités et le cas échéant aux retraités et celles acquises par les salariés.

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires ainsi que les taux d'actualisation (taux du marché à long terme) et d'érosion monétaire tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. En France, les hypothèses de mortalité retenues s'appuient sur la table-vie 1988-1990 adaptée à la profession bancaire.

Au 31 décembre 2001, le taux d'actualisation retenu en France et le taux d'érosion monétaire estimé sont homogènes avec ceux utilisés pour l'évaluation des risques liés au complément de pension bancaire.

Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux départs en préretraite font l'objet de provisions au titre des personnels en activité susceptibles d'en bénéficier dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

Les provisions constituées au titre de ces engagements s'élèvent à 1329 millions d'euros au 31 décembre 2001.

NOTE 29 - ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En millions d'euros, au 31 décembre 2001	Opérations		Durée restant à courir			Total
	à vue et au jour le jour	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	
EMPLOIS						
Opérations interbancaires et assimilées (note 4)	44 680	182 115	25 300	13 582	6 942	272 619
– caisse, banques centrales, CCP	3 594					3 594
– effets publics et valeurs assimilées		59 403	9 080	8 520	5 125	82 128
– créances sur les établissements de crédit	41 086	122 712	16 220	5 062	1 817	186 897
Opérations avec la clientèle (note 5)	34 188	125 942	18 189	42 177	24 895	245 391
– créances sur la clientèle	34 188	123 521	14 434	30 281	22 473	224 897
– opérations de crédit-bail et assimilées		2 421	3 755	11 896	2 422	20 494
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 6) ⁽¹⁾		48 812	2 269	3 757	1 373	56 211
– titres de transaction		42 473				42 473
– titres de placement		4 820	514	2 346	742	8 422
– titres d'investissement		1 519	1 755	1 411	631	5 316
RESSOURCES						
Opérations interbancaires et assimilées (note 15)	40 572	158 795	18 148	3 282	1 169	221 966
– comptes créditeurs interbancaires et assimilés	40 572	158 103	18 148	2 731	742	220 296
– dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre		692		551	427	1 670
Dépôts de la clientèle (note 16)	89 859	136 922	35 491	17 099	7 071	286 442
– comptes créditeurs de la clientèle	88 188	97 772	20 311	6 583	3 242	216 096
– dettes envers la clientèle représentées par un titre	1 671	39 150	15 180	10 516	3 829	70 346

(1) hors créances rattachées (312 millions d'euros)

La gestion de la liquidité du Groupe BNP PARIBAS s'inscrit dans le cadre de limites de transformation toutes monnaies confondues, déterminées par le Comité de Direction Générale :

- une impasse maximum sur les opérations d'une durée résiduelle supérieure à un an (bilan et hors-bilan pondérés) en effectuant un échéancement des opérations sans échéance. La limite est fixée à 25 % des ressources à plus d'un an.
- une impasse maximum sur les opérations échéancées d'une durée résiduelle supérieure à un an. La limite est fixée à 150 % des ressources stables non échéancées (ressources à vue et d'épargne de la clientèle nettes des comptes débiteurs, fonds propres nets d'immobilisation).

En outre, BNP PARIBAS veille à respecter en permanence le coefficient de liquidité (à 1 mois) et le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes (à 5 ans).

Les échéanciers des emprunts obligataires remboursables et des emprunts subordonnés remboursables sont présentés en notes 17 et 21.

NOTE 30 - INTERETS ET PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			Produits (charges) nets			
2001	2000	1999	2001	2000	1999		2001	2000	1999
(19 783)	(19 997)	(10 834)	16 375	16 937	9 424	Etablissements de crédit (note 31)	(3 408)	(3 060)	(1 410)
(5 424)	(5 784)	(4 065)	13 883	14 026	9 454	Clientèle (note 32)	8 459	8 242	5 389
(5 062)	(4 536)	(2 459)	6 496	5 820	3 235	Crédit bail	1 434	1 284	776
(5 058)	(5 507)	(3 270)				Dettes représentées par un titre	(5 058)	(5 507)	(3 270)
			2 549	2 997	2 300	Obligations et autres titres à revenu fixe (note 33)	2 549	2 997	2 300
(35 327)	(35 824)	(20 628)	39 303	39 780	24 413	Total des intérêts et produits (charges) assimilés	3 976	3 956	3 785

NOTE 31 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			Produits (charges) nets			
2001	2000	1999	2001	2000	1999	En millions d'euros	2001	2000	1999
(14 262)	(14 007)	(8 240)	10 756	10 861	6 922	Intérêts sur comptes à vue, prêts et emprunts interbancaires	(3 506)	(3 146)	(1 318)
(5 521)	(5 990)	(2 594)	5 611	6 049	2 495	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	90	59	(99)
			8	27	7	Intérêts sur prêts subordonnés à terme	8	27	7
(19 783)	(19 997)	(10 834)	16 375	16 937	9 424	Total des produits (charges) sur opérations avec les établissements de crédit	(3 408)	(3 060)	(1 410)

NOTE 32 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
2001	2000	1999	2001	2000	1999		2001	2000	1999
(4 401)	(5 029)	(3 800)	13 062	13 402	9 128	Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle	8 661	8 373	5 328
(1 023)	(755)	(265)	816	617	319	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(207)	(138)	54
			5	7	7	Intérêts sur prêts subordonnés	5	7	7
(5 424)	(5 784)	(4 065)	13 883	14 026	9 454	Produits (charges) sur opérations avec la clientèle	8 459	8 242	5 389

NOTE 33 - REVENUS DES PORTEFEUILLES-TITRES

En millions d'euros	2001	2000	1999
Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe			
Titres de placement	922	964	592
Titres d'investissement	1 097	1 449	1 348
Revenus des titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Codevi	209	199	204
Produits sur opérations de couverture sur instruments de taux d'intérêt et divers	321	385	156
Total des revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe	2 549	2 997	2 300
Revenus des portefeuilles-titres à revenu variable			
Titres de placement et assimilés	129	45	32
Autres titres détenus à long terme	189	119 (1)	74 (1)
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées	246	227	69
Total des revenus des portefeuilles titres à revenu variable	564	391	175
Total des revenus des portefeuilles-titres	3 113	3 388	2 475

(1) Titres immobilisés de l'activité de portefeuille jusqu'au 31 décembre 2000.

NOTE 34 - COMMISSIONS NETTES

En millions d'euros	Net		
	2001	2000	1999
Sur opérations de trésorerie et interbancaires	230	189	125
Sur opérations avec la clientèle	1 272	1 363	933
Sur opérations sur titres	(163)	(32)	(57)
Sur opérations de change et d'arbitrage	211	74	214
Sur engagements sur titres	118	328	86
Sur instruments financiers à terme	(66)	(267)	(71)
Sur titres gérés ou en dépôt :			
Droits de garde	213	265	123
Gestion des organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	990	809	307
Gestion des portefeuilles-titres clientèle	221	132	62
Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt	36	45	13
Total des commissions perçues sur titres gérés ou en dépôt	1 460	1 251	505
Sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle :			
Pour l'achat ou la vente de titres	422	704	397
Pour le placement ou le rachat de titres émis par les organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	175	366	116
Autres commissions sur titres	228	184	127
Total des commissions perçues sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle	825	1 254	640
Autres commissions :			
Sur activité d'assistance et de conseil	413	373	215
Sur moyens de paiement	474	453	382
Sur autres services financiers	(980)	(929)	(145)
Sur récupérations de frais	102	88	83
Sur produits accessoires	351	141	92
Sur produits sur opérations diverses de banque	137	160	196
Total des autres commissions	497	286	823
Total des commissions perçues sur prestations de services financiers	2 782	2 791	1 968
Total des commissions	4 384	4 446	3 198

L'ensemble des commissions représente 25,1 % du Produit Net Bancaire en 2001 contre 27,3 % en 2000 et 31,3 % en 1999.

NOTE 35 – MARGE TECHNIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros, au 31 décembre	2001	2000	1999
Primes	7 775	9 174	4 842
(Charges) produits nets des placements financiers	(569)	2 315	2 300
Charges de prestations (y compris variation de provisions)	(5 896)	(10 252)	(6 601)
Autres produits (charges) nets techniques	(2)	8	21
Marge technique et financière des entreprises d'assurance^(a)	1 308	1 245	562

Les éléments de la marge technique et financière sont présentés ci-dessus après élimination des éléments internes au groupe et net de réassurance

Les primes brutes se sont élevées pour l'exercice 2001 à 7970 millions d'euros (9 369 millions d'euros en 2000 et 4 988 millions d'euros en 1999).

(a) Conformément à la nomenclature des entreprises d'assurance, la contribution des filiales d'assurance du Groupe à la marge technique et financière est la suivante :

En millions d'euros, au 31 décembre	2001			2000
	NATIOVIE	CARDIF	AUTRES SOCIETES	TOTAL
Résultat technique net d'Assurance-Vie	105	51	22	178
Résultat technique net d'Assurance Non-Vie	(1)	32		31
Réintégration des frais de gestion	257	774	35	1 066
Reclassements financiers	70	73	1	144
Sous-total	431	930	58	1 419
Elimination des opérations réciproques conclues avec les métiers bancaires du groupe	(79)	(32)		(111)
Contribution nette à la marge technique et financière	352	898	58	1 308

NOTE 36 - FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	2001	2000	1999
Salaires et traitements	4 627	4 398	2 670
Charges sociales :			
Indemnités de départ à la retraite et charges de retraite	336	323	362
Autres charges sociales	1 009	1 026	655
Total des charges sociales	1 345	1 349	1 017
Intéressement et participation des salariés :			
Intéressement des salariés	104	99	48
Participation des salariés	113	103	126
Total de l'intéressement et de la participation des salariés	217	202	174
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	278	301	179
Total des frais de personnel	6 467	6 250	4 040

L'ensemble des rémunérations versées en 2001 aux 12 membres du Comité exécutif s'élève à 11,14 millions d'euros. Ce montant inclut la rémunération fixe et la rémunération variable perçue en 2001, au titre de l'exercice 2000, ainsi que les jetons de présence versés par des sociétés du groupe. A cette somme s'ajoute une rémunération variable différée, conformément aux dispositions du plan de bonus différé de BNP PARIBAS, de 1,88 million d'euros.

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration de BNP PARIBAS s'élève à 0,5 million d'euros.

NOTE 37 - PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

1) OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS NON EXPIREES ATTRIBUEES PAR BNP PARIBAS

Année du plan	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Conseil d'Administration fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées ou caduques au 31 décembre 2001	Options restant à lever au 31 décembre 2001
2001	13 mai 1998	15 mai 2001	932	3 034 500	15 mai 2005	14 mai 2011	98	18 500	3 016 000

2) OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS NON EXPIREES ATTRIBUEES PAR LA BNP

Année du plan	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Conseil d'Administration fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées ou caduques au 31 décembre 2001	Options restant à lever au 31 décembre 2001
1995	14 déc. 1993	22 mars 1995	128	215 500	23 mars 1997	22 mars 2002	33,23	169 922	45 578
1996	14 déc. 1993	21 mai 1996	140	1 031 000	22 mai 1998	21 mai 2003	29,73	581 832	449 168
1997	14 déc. 1993	22 mai 1997	64	238 000	23 mai 2002	22 mai 2007	36,89	14 000	224 000
1998	14 déc. 1993	13 mai 1998	259	1 037 000	14 mai 2003	13 mai 2008	74,55	46 500	990 500
1999	13 mai 1998	3 mai 1999	112	335 000	4 mai 2004	3 mai 2009	75,28	2 000	333 000
1999	13 mai 1998	22 déc. 1999	642	2 532 000	23 déc. 2004	22 déc. 2009	90,32	127 000	2 405 000
2000	13 mai 1998	7 avril 2000	1214	877 100	8 avril 2005	7 avril 2010	85,00	54 900	822 200

Les plans de décembre 1999 et d'avril 2000 attribués par la BNP, ont concerné les collaborateurs Paribas et BNP.

NOTE 37 - PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (suite)

3) OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D' ACTIONS NON EXPIREES ATTRIBUEES PAR l'ex Groupe PARIBAS et ses FILIALES

Année du plan	Société d'origine	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Directoire fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées et ajustées (1)	Date de départ d'exercice des options (2)	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros) ajusté (1)	Nombre d'options levées ou caduques ajustées au 31 décembre 2001 (1)	Options ajustées restant à lever au 31 décembre 2001 (1)
1994	Banque Paribas CB Cardif	19 mai 1994	02 déc. 1994	186	415 608	1 ^{er} avril 1997	02 déc. 2002	42,68	374 385	41 223
		17 mars 1993	11 oct. 1994	105	599 659	12 oct. 1999	10 oct. 2002	24,26	542 024	57 635
		26 avril 1993	17 nov. 1994	20	103 356	18 nov. 1999	16 nov. 2002	30,83	62 875	40 481
1995	CFP	27 mai 1992	29 mars 1995	29	169 650	29 mars 1998	29 mars 2003	28,49	85 296	84 354
		27 mai 1992	28 déc. 1995	341	1 523 515	28 déc. 1999	28 déc. 2003	28,81	1 086 851	436 664
		27 mai 1992	30 oct. 1995	12	233 450	30 oct. 1999	30 oct. 2003	28,60	147 950	85 500
		27 mai 1992	16 nov. 1995	5	60 900	16 nov. 1999	16 nov. 2003	28,60	32 100	28 800
		17 mars 1993	31 oct. 1995	104	233 997	1 ^{er} nov. 2000	30 oct. 2003	26,23	117 707	116 290
		26 avril 1993	16 nov. 1995	36	123 166	17 nov. 2000	15 nov. 2003	20,48	55 313	67 853
1996	CB Cardif	17 mars 1993	5 nov. 1996	100	293 601	06 nov. 2001	04 nov. 2004	29,54	54 985	238 616
		26 avril 1993	21 nov. 1996	35	93 451	22 nov. 2001	20 nov. 2004	37,22	24 196	69 255
1997	CFP	27 mai 1992	20 janv. 1997	526	2 433 825	20 janv. 2002	20 janv. 2005	36,80	984 625	1 449 200
		27 mai 1992	7 juill. 1997	4	36 250	7 juillet 2002	7 juillet 2005	41,42	24 650	11 600
		26 avril 1997	30 sept. 1997	149	289 319	1 ^{er} oct. 2002	29 sept. 2005	41,94	5 605	283 714
		25 avril 1997	26 déc. 1997	319	2 994 250	26 déc. 2002	26 déc. 2005	49,94	1 047 986	1 946 264
1998	PARIBAS	11 mai 1998	17 nov. 1998	975	3 410 110	17 nov. 2003	17 nov. 2006	43,42	1 403 263	2 006 847
1999	PARIBAS	24 avril 1997	4 mai 1999	1	14 500	4 mai 2004	4 mai 2007	67,83	-	14 500
• FILIALES DE PARIBAS CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE										
1994	CETELEM UFB	24 mars 1994	23 nov. 1994	34	95 440	24 nov. 1999	22 nov. 2002	18,69	91 994	3 446
		18 mars 1993	19 oct. 1994	44	113 025	20 oct. 1999	18 oct. 2002	22,90	107 973	5 052
1995	CETELEM UFB	24 mars 1994	7 nov. 1995	79	206 150	8 nov. 2000	6 nov. 2003	22,16	127 256	78 894
		18 mars 1993	18 oct. 1995	32	66 029	19 oct. 2000	17 oct. 2003	24,13	40 872	25 157
1996	CETELEM UFB	24 mars 1994	4 nov. 1996	95	226 978	5 nov. 2001	3 nov. 2004	32,99	59 960	167 018
		18 mars 1993	16 oct. 1996	37	94 462	17 oct. 2001	15 oct. 2004	29,19	14 874	79 588
1997	CETELEM	27 mars 1997	22 sept. 1997	117	156 469	23 sept. 2002	21 sept. 2005	36,57	5 389	151 080

CB : Compagnie Bancaire CFP : Compagnie Financière Paribas

(1) Nombre d'options et prix d'exercice exprimés en actions BNP PARIBAS :

- Pour la Compagnie Bancaire, la Compagnie Financière Paribas et la Banque Paribas, en fonction des coefficients de conversion suivants : 9 actions Paribas pour 5 actions Compagnie Bancaire, 1 action Paribas pour 1 action Compagnie Financière Paribas, 1 action Paribas pour 1 action Banque Paribas, 29 actions BNP Paribas plus 13 certificats de valeur garantie pour 20 actions Paribas, en retenant comme hypothèse que les options sont exercées avant le 30 juin 2002 lorsque la date de disponibilité du plan est antérieure au 1^{er} juillet 2002.
- Pour les filiales de Paribas consolidées par intégration globale (Cetelem et UFB), le nombre d'options et le prix d'exercice sont exprimés en actions BNP Paribas calculées après l'échange : 1,791 actions Paribas pour 1 action Cetelem, 1,45 actions plus 1,1642 certificats de valeur garantie pour 1 action Paribas, 1,62054 actions Paribas pour 1 action UFB, 1,45 actions plus 1,0534 certificats de valeur garantie pour 1 action Paribas

(2) Dates d'exercice fixées au moment de l'attribution des plans. Toutefois, le traité de fusion BNP PARIBAS a prévu que les bénéficiaires d'options devront désormais respecter la période d'indisponibilité fiscale de 5 ans quelles que soient les dates d'exercice initialement prévues.

NOTE 38 – GAINS NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES

En millions d'euros	2001	2000	1999
Titres d'investissement :			
Plus-values de cessions	33	19	2
Moins-values de cessions		(3)	
Dotations aux provisions	(6)		(4)
Reprises de provisions	1		
Gains sur titres d'investissement	28	16	(2)
Autres titres détenus à long terme (1):			
Plus values de cessions	1 142	810	920
Moins-values de cessions	(75)	(82)	(195)
Dotations aux provisions	(230)	(54)	(103)
Reprises de provisions	90	111	216
Gains nets sur autres titres détenus à long terme	927	785	838
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées			
Plus-values de cessions	364	1 169	97
Moins-values de cessions	(125)	(282)	(119)
Dotations aux provisions	(168)	(135)	(60)
Reprises de provisions	94	156	157
Gains nets sur titres de participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	165	908	75
Immobilisations d'exploitation			
Plus-values de cessions	21		
Moins-values de cessions	(16)		
Gains nets sur immobilisations d'exploitation	5		
Total des gains nets sur actifs immobilisés	1 125	1 709	911

(1) Titres immobilisés de l'activité de portefeuille jusqu'au 31/12/2000

Le groupe BNP Paribas a fait application des dispositions prévues par l'article 215 du règlement n°99-07 du Comité de la Réglementation Comptable pour consolider les actifs du groupe Paribas à la suite de l'opération publique d'échange (note 23). Celles-ci réglementent la contribution aux résultats du groupe des résultats de cession portant sur des actifs non destinés à l'exploitation originaires de Paribas lorsque les cessions sont réalisées dans un délai de deux ans à compter de la date de prise de contrôle des sociétés du groupe nouvellement consolidé. Dans ce cadre, les conditions d'application à compter du 1^{er} janvier 2001 de cette règle générale limitent sur la période de douze mois précédant la fin de la période de deux ans la contribution des résultats de cession des Autres titres détenus à long terme au résultat du groupe au montant annuel moyen des plus et moins-values nettes réalisées sur ce portefeuille par le groupe Paribas au cours des deux années ayant précédé le rapprochement, soit 766 millions d'euros.

Les plus-values nettes de cession réalisées lors de cessions d'Autres titres détenus à long terme compris dans le portefeuille de Paribas Affaires Industrielles au 30 septembre 1999 se sont élevées à 154 millions d'euros et 519 millions d'euros respectivement au 4^{ème} trimestre 2000 et sur les neuf premiers mois de 2001 dont 100 millions d'euros afférent à l'augmentation de la valeur de ces titres depuis la date du rapprochement.

NOTE 39 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

En millions d'euros	2001	2000	1999
Dotation aux provisions pour engagements sociaux	(93)	(30)	(53)
Dotation aux provisions pour charges exceptionnelles liées au passage à la monnaie unique européenne et à l'an 2000	(33)	(104)	(32)
Provision pour réorganisation et cessation d'activités	(18)	(117)	
Contribution imposée par le Conseil de la concurrence		(38)	
Indemnisation aux victimes de l'holocauste		(29)	
Ajustement relatif au mode d'enregistrement de certaines commissions		(27)	
Provision et cotisation aux fonds de garantie des dépôts		(3)	(56)
Autres charges exceptionnelles nettes	(21)	(37)	(15)
Total du résultat exceptionnel	(165)	(385)	(156)

Les éléments portés en résultat exceptionnel traduisent l'effet en comptabilité d'événements ne relevant pas de l'activité courante des différents métiers du groupe, et dont la présentation au sein des autres agrégats du compte de résultat aurait conduit à une moindre comparabilité des opérations de l'exercice avec celles réalisées durant les exercices de référence.

Les suppressions de postes de travail provenant d'une part, des investissements informatiques engagés, notamment à l'occasion de l'adaptation des applications à la monnaie unique européenne, et d'autre part, de la mise en œuvre de nouveaux principes d'organisation des centres d'appui technique et des activités de service clientèle dans le réseau ont conduit la banque à constituer une provision de 53 millions d'euros au cours de l'exercice 1999. L'actualisation de fonds de pension relatifs à des régimes de retraite à l'étranger a fait l'objet d'une dotation supplémentaire aux provisions pour engagements sociaux respectivement de 30 millions d'euros en 2000 et de 93 millions d'euros en 2001.

BNP PARIBAS a procédé à l'évaluation des coûts liés à l'adaptation de ses systèmes de production et d'information à la monnaie unique européenne et au passage de l'An 2000. Le coût global, réestimé à fin 2001, est évalué à environ 500 millions d'euros répartis sur la période comprise entre 1996 et 2002. En application de la doctrine comptable relative au provisionnement des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables et nettement précisées quant à leur objet, le Groupe BNP PARIBAS a constitué une provision dès 1996, complétée sur les exercices suivants. Cette provision est destinée à couvrir les coûts d'assistance extérieure non immobilisables engagés dans la perspective d'adapter l'entreprise aux conséquences directes de l'événement exceptionnel que constitue le passage à la monnaie unique européenne. Les charges faisant l'objet d'une provision recouvrent l'adaptation des systèmes d'information et les contributions aux systèmes interbancaires, les coûts de communication et d'aménagements des relations avec la clientèle ainsi que le dispositif de mise en place de l'euro fiduciaire en 2002. Ces coûts, déterminés selon la méthodologie de projet habituellement utilisée par le groupe BNP PARIBAS, ont été encourus pour près de 90 % au 31 décembre 2001.

La cession d'une partie du réseau d'agences effectuée par BNP PARIBAS España suppose la réorganisation des activités du groupe en Espagne et la mise en œuvre d'un plan d'adaptation de l'emploi dont les effets ont été provisionnés. En outre, la reprise de la participation de la Dresdner Bank dans certaines filiales communes ont conduit à la réorganisation de leurs fonctions supports et au provisionnement des coûts correspondants. Enfin l'évolution de la stratégie de la banque en Australie ainsi que la filialisation du métier titres et les études préliminaires à l'évolution des structures de certaines activités des pôles Banque Privée et Gestion d'Actifs et Banque de Financement et d'investissement ont conduit le groupe à couvrir les coûts liés aux orientations prises. Au total une provision de 117 millions d'euros a été constituée en 2000 complétée de 18 millions d'euros en 2001.

NOTE 39 – RESULTAT EXCEPTIONNEL (SUITE)

Un accord intergouvernemental a été conclu entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique afin de compléter les mesures prises pour dédommager les victimes de la Shoah. Dans ce cadre les institutions financières recevant des dépôts ont accepté de participer à diverses mesures d'indemnisation et à la dotation d'une Fondation pour la Mémoire de la Shoah. La banque a constitué au cours de l'exercice 2000 une provision de 29 millions d'euros représentant le coût estimé de sa participation au dispositif de dédommagement prévu.

La loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière ayant modifié le système de garantie des titres et des dépôts auquel les entreprises exerçant une activité bancaire ou de service d'investissement sont assujetties, le groupe a, en 1999, enregistré une charge de 56 millions d'euros couvrant les cotisations exceptionnelles dues au fonds de garantie au cours des exercices 1999 à 2002.

NOTE 40 - INFORMATIONS SECTORIELLES

- Formation du résultat par pôle à fonds propres normalisés

Les résultats par pôle d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres alloués à chacun des pôles en fonction des risques encourus sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation de fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative aux ratios de solvabilité.

En millions d'euros	Produit Net Bancaire		Résultat Brut d'Exploitation		Résultat d'Exploitation		Résultat net avant impôt	
	2001	2000 (a)	2001	2000 (a)	2001	2000(a)	2001	2000 (a)
Banque de Détail en France	4 433	4 257	1 328	1 181	1 139	1 024	1 131	1 012
Banque de Détail à l'International	1 894	1 598	837	666	666	492	633	475
Services Financiers Spécialisés	2 387	2 140	873	756	553	523	555	522
Banque de Financement et d'Investissement	6 178	6 094	2 515	2 571	1 933	2 057	1 862	2 145
Banque Privée Gestion d'Actifs - Assurances et Titres	2 304	2 221	968	943	885	906	879	901
BNP-Paribas Capital	248	122	180	53	185	49	717	1 026
Autres Activités	6	(169)	(184)	(345)	(156)	(368)	455	103
TOTAL	17 450	16 263	6 517	5 825	5 205	4 683	6 232	6 184
France	9 507	9 350	3 208	3 101	2 726	2 649	3 939	4 055
Autres pays de l'espace économique européen	3 527	2 802	1 417	1 026	1 183	894	1 180	1 141
Pays des zones Amérique Asie	3 850	3 356	1 629	1 339	1 082	911	912	773
Autres pays	566	755	263	359	214	229	201	215

(a) Les résultats au titre de la référence 2000 ont été retraités afin de tenir compte du transfert des activités de banque privée intervenu au premier trimestre 2001 de Banque de Financement et d'Investissement vers Banque Privée Gestion d'Actifs - Assurances et Titres.

- Activité du groupe par zone géographique

En millions d'euros au 31 décembre	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle		Total	
	2001	2000	2001	2000	2001	2000
Emplois						
France	60 678	45 131	124 270	119 657	184 948	164 788
Autres pays de l'espace économique européen	84 102	55 148	53 747	49 945	137 849	105 093
Pays des zones Amériques et Asie	122 960	94 245	49 626	52 120	172 586	146 365
Autres pays	3 834	3 777	7 264	9 188	11 098	12 965
Total des emplois (notes 4 et 5)	271 574	198 301	234 907	230 910	506 481	429 211
Ressources						
France	66 960	50 750	88 801	79 696	155 761	130 446
Autres pays de l'espace économique européen	65 120	65 404	74 443	44 356	139 563	109 760
Pays des zones Amériques et Asie	84 850	75 009	45 456	37 792	130 306	112 801
Autres pays	3 366	5 092	7 396	11 033	10 762	16 125
Total des ressources (notes 15 et 16)	220 296	196 255	216 096	172 877	436 392	369 132

NOTE 41 - IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	2001	2000	1999
Charge des impôts courants de l'exercice	1 621	1 344	1 147
Charge nette des impôts différés de l'exercice	196	288	54
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	1 817	1 632	1 201
- sur activités courantes	1 847	1 729	1 227
- sur éléments exceptionnels	(30)	(97)	(26)

L'économie d'impôt résultant en 2001 de la comptabilisation de pertes reportables ou de la déductibilité de charges antérieurement comptabilisées représente 209 millions d'euros au sein du groupe (19 millions d'euros au 31 décembre 2000). Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 334 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Analyse du taux effectif de l'impôt :

En pourcentage	2001	2000	1999
Taux de droit commun de l'impôt en France	33,3	33,3	33,3
Effet du taux réduit sur les plus-values à long terme en France	(2,2)	(3,0)	(1,9)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(1,2)	(1,8)	-
Différences permanentes faisant l'objet, en France, de réintégrations fiscales	(1,8)	(1,9)	(0,7)
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(4,1)	(5,2)	(1,4)
Effets des éléments de résultats négatifs	2,5	5,4	2,0
Divers	2,7	1,5	3,6
Taux effectif de l'impôt	29,2	28,3	34,9 (1)

(1) Avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP PARIBAS.

L'encours des impôts différés se ventile de la manière suivante :

En millions d'euros, au 31 décembre	2001			2000	1999
	Sociétés intégrées au groupe fiscal (note 2)	Autres sociétés	Total	Total	Total
Impôts différés actif (1)	971	787	1 758	1 683	1 588
Impôts différés passif	1 226	1 234	2 460	2 377	2 080
Impôts différés passif nets	255	447	702	694	492

(1) Le montant des reports fiscaux déficitaires contribue à hauteur de 100 millions d'euros en 2001 (54 millions d'euros en 2000 et 40 millions d'euros en 1999) au total des impôts différés actifs.

L'impôt latent déterminé sur la plus-value d'apport dégagée à l'occasion de l'apport par la BNP à sa filiale la Compagnie Immobilière de France, des immeubles et droits sur contrats de crédit-bail immobilier et assimilé à un impôt différé passif, s'élève au 31 décembre 2001 à 196 millions d'euros, compte tenu d'une reprise de 105 millions d'euros consécutive à l'opération de réestimation des actifs immobiliers effectuée en 1997 et d'un complément de 87 millions d'euros relatif aux terrains, constaté en 1999 en application de la nouvelle réglementation sur les comptes consolidés (note 1).

L'application du CRC n° 99.07 a également conduit à constater une dette d'impôt différé sur la totalité des réserves latentes de crédit bail s'élevant à 181 millions d'euros au 31 décembre 1999. La contrepartie des ajustements effectués en application de la nouvelle réglementation sur les comptes consolidés a été portée en diminution des réserves consolidées (note 23) conformément à la doctrine relative aux changements réglementaires de méthodes comptables.

NOTE 42 – CHARGES DE RESTRUCTURATION RELATIVES AU RAPPROCHEMENT BNP-PARIBAS

Le rapprochement de BNP et de PARIBAS engagé en 1999 a conduit à constater des provisions et amortissements exceptionnels liés à la restructuration des deux groupes pour un montant total de 989 millions d'euros net d'impôt à la date de première consolidation de PARIBAS (30 septembre 1999). Les charges nettes d'impôt enregistrées à ce titre par le nouveau groupe se sont élevées à 209 millions d'euros au 4^{ème} trimestre 1999, 229 millions en 2000 et 338 millions en 2001 laissant un solde disponible de 213 millions d'euros au 31 décembre 2001 correspondant à 321 millions d'euros avant impôt (note 20).

Le tableau ci-dessous présente les charges encourues depuis le 1^{er} octobre 1999 et leur ventilation par nature :

En millions d'Euros	Provision pour coûts de restructuration	Amortissement de survaleurs et assimilés	Effet d'impôt	Total des charges comptabilisées nettes d'impôt
Charges comptabilisées au cours du 4 ^{ème} trimestre 1999	(59)	(183)	33	(209)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2000	(330)		101	(229)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2001	(501)		163	(338)

NOTE 43 - EFFECTIFS

L'effectif des entités consolidées par intégration globale et proportionnelle se répartit de la façon suivante :

	31/12/2001	31/12/2000
BNP PARIBAS métropole	37 545	37 602
<i>Dont cadres</i>	<i>12 648</i>	<i>11 542</i>
Filiales métropolitaines	13 051	11 567
Total métropole	50 596	49 169
Total hors-métropole	34 598	31 295
Total groupe BNP PARIBAS	85 194	80 464
BNP PARIBAS SA	45 870	45 886
Filiales	39 324	34 578

6 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2001

Barbier Frinault & Autres
Andersen
41, rue Ybry
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex

Befec-Price Waterhouse
Membre de
PricewaterhouseCoopers
32, rue Guersant
75017 Paris

Mazars & Guérard
Le Vinci
4, allée de l'Arche
92075 Paris la Défense

Aux Actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas établis en Euros relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de consolidation applicables aux compagnies d'assurance définies par le règlement CRC n° 2000-05 du 7 décembre 2000.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, Paris et La Défense, le 20 mars 2002

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres
ANDERSEN

Befec-Price Waterhouse
Membre de
PricewaterhouseCoopers

Mazars & Guérard

Christian Chiarasini Radwan Hoteit

Etienne Boris

Yves Bernheim

7 - COMPTES SOCIAUX

REMARQUE PRELIMINAIRE

Les comptes sociaux de BNP PARIBAS SA, sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit, conformément aux dispositions du règlement CRC n° 00-03 relatif aux états de synthèse individuels.

L'Assemblée générale mixte du 23 mai 2000 de BNP SA a approuvé la fusion des sociétés BNP SA et Paribas avec effet rétroactif au 1er janvier 2000.

Les comptes de résultat des exercices 2000 et 2001 ainsi que les bilans au 31 décembre 2000 et 2001 comprennent donc les opérations de Paribas, alors que l'exercice 1999 ne porte que sur les opérations de BNP SA. (cf.note1)

BILAN DE BNP PARIBAS SA
A C T I F

En millions d'euros, au 31 décembre	2001	2000	1999
Opérations interbancaires et assimilées :			
➤ Caisse, banques centrales, CCP	2 057	6 240	1 743
➤ Effets publics et valeurs assimilées	43 636	31 865	32 466
➤ Créances sur les établissements de crédit	212 493	159 816	96 701
Total des opérations interbancaires et assimilées	258 186	197 921	130 910
Opérations avec la clientèle :			
➤ Créances sur la clientèle	187 485	174 856	111 604
➤ Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	242	331	305
Total des opérations avec la clientèle	187 727	175 187	111 909
Obligations et autres titres à revenu fixe	48 023	32 217	18 030
Actions et autres titres à revenu variable	8 857	19 257	951
Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme :			
➤ Participations et parts dans les entreprises liées	25 946	20 438	25 056
➤ Autres titres détenus à long terme	2 281	2 162	932
Total des participations et parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	28 227	22 600	25 988
Immobilisations incorporelles et corporelles	3 189	2 874	2 247
Actions propres	649	1 394	6
Comptes de régularisation et actifs divers	147 930	115 311	40 365
Total de l'actif	682 788	566 761	330 406
HORS BILAN			
Engagements de financement donnés	104 693	108 854	73 640
Engagements de garantie donnés	84 636	116 162	52 490
Engagements sur titres	8 825	5 603	106
Opérations sur instruments financiers à terme	10 998 805	8 398 462	4 106 466

P A S S I F

En millions d'euros, au 31 décembre	2001	2000	1999
Opérations interbancaires et assimilées:			
➤ Banques centrales, CCP	92	387	242
➤ Dettes envers les établissements de crédit	205 699	206 778	110 972
Total des opérations interbancaires et assimilées	205 791	207 165	111 214
Comptes créditeurs de la clientèle	174 067	128 183	93 248
Dettes représentées par un titre:			
➤ Bons de caisse	303	370	507
➤ Titres du marché interbancaire	1 668	537	72
➤ Titres de créances négociables	75 554	51 484	30 060
➤ Emprunts obligataires	13 633	13 794	7029
➤ Autres dettes représentées par un titre	26	29	-
Total des dettes représentées par un titre	91 184	66 214	37 668
Comptes de régularisation et passifs divers	170 493	128 050	48 775
Provisions pour risques et charges	4 504	5 220	3 591
Dettes subordonnées	13 770	11 431	8 667
Fonds pour risques bancaires généraux	914	920	914
Capitaux propres :			
➤ Capital souscrit	1 772	1 792	1 799
➤ Primes d'émission et d'apport	6 553	7 039	20 435
➤ Réserves	9 815	7 361	3 123
Total des capitaux propres	18 140	16 192	25 357
Résultat de l'exercice	3 925	3 386	972
Total du passif	682 788	566 761	330 406
HORS BILAN			
Engagements de financement reçus	18 220	6 573	3 219
Engagements de garantie reçus	37 537	43 752	35 428
Engagements sur titres	9 672	4 270	481

COMPTE DE RESULTAT DE BNP PARIBAS SA

En millions d'euros, au 31 décembre	2001	2000	1999
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	28 805	28 728	15 644
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	(27 037)	(27 764)	(13 192)
Net des intérêts et produits assimilés	1 768	964	2 452
Revenus des titres à revenu variable	1 082	1 660	628
<i>Commissions (produits)</i>	3 509	3 885	5 281
<i>Commissions (charges)</i>	(957)	(968)	(3 031)
Net des commissions	2 552	2 917	2 250
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	3 194	2 788	610
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	96	59	(5)
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>	422	527	239
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>	(415)	(453)	(390)
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire	7	74	(151)
Produits nets des autres activités	-	17	-
Produit net bancaire	8 699	8 479	5 784
Frais de personnel	(3 803)	(4 029)	(2 468)
Autres frais administratifs	(1 909)	(1 867)	(1 212)
Total des charges générales d'exploitation	(5 712)	(5 896)	(3 680)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(336)	(313)	(238)
Résultat brut d'exploitation	2 651	2 270	1 866
Coût du risque	(622)	(661)	(507)
Résultat d'exploitation	2 029	1 609	1 359
Gains nets sur actifs immobilisés	2 366	1 307	624
Résultat courant avant impôt	4 395	2 916	1 983
Résultat exceptionnel	(98)	(334)	(107)
Impôt sur les bénéfices	(373)	585	(323)
Reprise des fonds pour risques bancaires généraux	1	-	13
Résultat net avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	3 925	3 167	1 566
Reprise de provision (charges) pour restructuration relative au rapprochement BNP-Paribas (*)		219	(594)
Résultat net après charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	3 925	3 386	972

(*) En 1999, les charges de restructuration relatives au rapprochement BNP Paribas (594 millions d'euros) correspondaient à l'évaluation faite pour l'ensemble du groupe. En 2000, il a été procédé à une affectation de ces charges aux différentes sociétés concernées et la partie imputable aux filiales a fait l'objet d'une reprise de 219 millions d'euros.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS SA

Les comptes sociaux de BNP PARIBAS SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit, et aux dispositions du règlement CRC n° 00-03 relatif aux états de synthèse individuels.

FAITS MARQUANTS AFFECTANT LA COMPARABILITÉ DES COMPTES

A la suite de la prise de contrôle de Paribas par BNP SA en 1999, l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2000 de BNP SA a approuvé la fusion des sociétés BNP SA et Paribas avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000. Le compte de résultat et le bilan des exercices 2001 et 2000 comprennent donc les opérations de Paribas, alors que l'exercice 1999 ne porte que sur les opérations de BNP SA. De plus, l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2001 a approuvé l'apport à BNP Paribas Securities Services de l'activité du métier titres en France (effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001) et en Italie (effet différé au 1^{er} juillet 2001). Dans le compte de résultat de l'exercice 2001 ces apports ont notamment pour effet de réduire le montant des commissions sur services financiers et ont généré une plus-value sur actifs immobilisés.

Conformément à la réglementation relative aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les actifs et passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale sont désormais compensés. La présentation des états financiers relatifs aux exercices 1999 et 2000 a été retraitée en conséquence.

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses. Les engagements présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois ou plus de six mois en matière immobilière sont considérés comme provisionnables à hauteur de la perte en capital prévisible.

Les mêmes principes s'appliquent aux crédits consentis aux professionnels de l'immobilier ; dans ce secteur d'activité la perte potentielle est déterminée en fonction de la valeur estimée des biens financés, des garanties et des pertes à terminaison résultant de la comparaison des recettes attendues et des dépenses restant à engager. L'estimation de la valeur des biens financés tient compte notamment des valeurs locatives et des prix constatés lors de transactions récentes portant sur des opérations de nature comparable ainsi que des moins-values éventuelles. Les dépenses restant à engager tiennent compte des frais financiers futurs jusqu'au désengagement complet du programme, des coûts de construction et des honoraires qui seront encourus ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées sous la rubrique "Coût du risque", à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS SA (suite)

Opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail financées par BNP Paribas SA sont assimilées à des crédits à la clientèle et présentées au bilan sous la rubrique "Opérations de crédit-bail et opérations assimilées", déduction faite de l'amortissement pratiqué sur le bien financé.

Titres

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 00-02, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Enfin, en ce qui concerne les titres de transaction, de placement, d'investissement, ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de contrepartie dont les impacts peuvent être isolés, font alors l'objet de provisions dont les mouvements sont inscrits en coût du risque.

❖ Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

❖ Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part d'actif net revenant à BNP Paribas SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement sous la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées sous la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS SA (SUITE)

❖ Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue.

❖ Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

❖ Autres titres détenus à long terme

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des vingt quatre derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement sous la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

❖ Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP Paribas SA.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS SA (SUITE)

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des vingt quatre derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. La valeur d'usage des titres non cotés est égale à l'actif net réévalué et le cas échéant consolidé.

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de provision, sont enregistrées sous la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'assemblée générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés sous la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Actions propres détenues par BNP PARIBAS SA

Les actions propres détenues par BNP Paribas SA sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises avec pour objectif de régulariser les cours et celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.
- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.
- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond à aucun des motifs précédemment mentionnés sont inscrites en valeurs immobilisées. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

Immobilisations

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital. Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire. La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée sous la rubrique "provisions réglementées; amortissements dérogatoires" au passif du bilan. Aucun effet d'impôt n'est constaté sur les amortissements dérogatoires.

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel, dans un délai maximal de 5 ans.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS SA(SUITE)

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature: dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

Provisions pour risques pays

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat sous l'intitulé "Coût du risque".

Provisions pour risques sectoriels

BNP Paribas SA constitue des provisions pour risques sectoriels et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

Fonds pour risques bancaires généraux

BNP Paribas SA constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS SA (SUITE)

Instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

❖ Instruments de taux d'intérêt à terme

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux micro-couvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

❖ Instruments de change à terme

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-déports, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération couverte.

❖ Instruments de titres à revenu variable

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

❖ Instruments composites

L'évaluation des instruments composites, combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant. Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspond un montant notionnel unique au sein du hors-bilan, et un flux net unique au sein du compte de résultat.

❖ Détermination de la valeur de marché des instruments financiers

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS SA (SUITE)

Impôts sur les sociétés

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 19 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme. A compter du 31 décembre 2000, sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 5 % du capital (contre 10 % lorsque le montant de la participation était supérieur à 150 millions de francs jusqu'au 31 décembre 1999).

Le Gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle de 10 % à partir de 1995 ramenée à 6 % pour l'exercice 2001 et à 3 % pour l'exercice 2002 et une contribution conjoncturelle additionnelle de 15 % à partir de 1997 ramenée à 10 % pour l'exercice 1999, dernière année d'application. Une nouvelle contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes, et fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan.

Participation des salariés

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

Régimes des pensions de retraites allouées aux anciens salariés

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés de BNP Paribas SA reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels BNP Paribas SA exerce son activité.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités de BNP Paribas SA est défini de la manière suivante, à compter du 1^{er} janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS SA (SUITE)

- Les Caisses de retraite de BNP Paribas SA versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1er janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et, le cas échéant, par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraite et peut, en conséquence, être réduit à due proportion.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement de vingt ans a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de BNP SA affiliés à ces organismes. Pour les salariés de Paribas, cette contribution a été prélevée sur les réserves de la caisse de retraite de Paribas.

Engagements sociaux

BNP Paribas SA est engagée vis à vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière, de pensions dans le cadre de plans de retraites à prestations définies ou de plans de cessation anticipée d'activité, ainsi que de gratifications pour ancienneté de service.

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Opérations en devises

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

Conversion des comptes en devises étrangères

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

8 - TABLEAU DES RESULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES DE BNP PARIBAS SA

	BANQUE NATIONALE DE PARIS SA				BNP PARIBAS SA	
	1997 (francs)	1998 (francs)	1998 (euros)	1999 (euros)	2000 (euros)	2001 (euros)
<u>Situation financière en fin d'exercice</u>						
a) Capital social	5 331 104 700 ⁽¹⁾	5 460 266 775 (2)	832 412 304	1 798 666 976 (3)	1 792 258 860 (4)	1 771 942 784 (5)
b) Nombre des actions ordinaires existantes	213 244 188 ⁽¹⁾	218 410 671 (2)	218 410 671	449 666 744 (3)	448 064 715 (4)	442 985 696 (5)
c) Nombre d'actions futures à créer par exercice de droit de souscription						17 704 434 (6)
<u>Résultat global des opérations effectives</u>						
a) Chiffre d'affaires hors taxes	118 564 568 666	130 356 249 306	19 872 682 097	19 665 467 407	37 588 553 951	37 064 085 322
b) Bénéfice avant impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	13 243 961 291	16 269 190 329	2 480 222 077	2 664 362 859	3 559 312 573	5 391 841 471
c) Impôts sur les bénéfices	-330 618 810	109 636 483	16 713 974	323 726 730	-499 029 941	373 086 382
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	397 090 649	484 840 467	73 913 453	100 825 427	90 116 125	74 084 000 (7)
e) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 099 873 373	7 070 703 732	1 077 921 835	971 519 141	3 386 203 219	3 925 144 188
f) Montant des bénéfices distribués	1 492 719 116	2 149 788 867	327 733 200	787 726 615	1 008 463 624	1 063 947 593
<u>Résultats des opérations réduits à une seule action</u>						
a) Bénéfice après impôts, participation des salariés mais avant produits et charges exceptionnels, dotations aux amortissements et provisions	62,89	72,17	11,00	5,04	8,81	11,12
b) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9,85	32,37	4,93	2,16	7,56	8,85
c) Dividende versé à chaque action	7,00 (8)	9,84 (9)	1,50	1,75 (10)	2,25 (11)	1,20 (12)
<u>Personnel</u>						
a) Nombre de salariés au 31 décembre (13)	40 002	39 554	39 554	39 115	45 452	45 870
b) Montant de la masse salariale	9 577 822 860	9 667 865 889	1 473 856 654	1 538 010 765	2 614 012 376	2 613 281 535
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Oeuvres sociales, etc.)	3 954 666 310	4 099 021 977	624 891 872	647 434 031	1 055 133 353	861 936 161

- (1) Le capital a été porté de 5 185 874 825 F à 5 331 104 700 F par l'OPE des titres BNP "I" contre des actions émises pour 32 878 050 F, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 23 00000 F et par le paiement du dividende en actions pour 89 351 825 F.
- (2) Le capital a été porté de 5 331 104 700 F à 5 460 266 775 F par l'OPE des titres BNP "I" contre des actions émises pour 42 560 250 F, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 32 00000 F, par le paiement du dividende en actions pour 54 423 300 F, et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 178 525 F.
- (3) Le capital a été converti en euros le 6 janvier 1999 et le nominal de l'action déterminé à 4 euros portant le montant à 873 642 684 E. Puis le capital a été porté de 873 642 684 E à 1 798 666 976 E par l'OPE des titres Paribas contre des actions émises pour 917 960 200 E, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 6 029 996 E et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 1 034 096 E.
- (4) Le capital a été porté de 1 798 666 976 E à 1 800 517 976 E par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 1 851 000 E. Ensuite, conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 7 053 612 actions BNP que détenait la Société Paribas pour 28 214 448 E ramenant le capital de 1 800 517 976 E à 1 772 303 528 E. Le capital a été porté de 1 772 303 528 E à 1 792 258 860 E par les souscriptions effectuées par le personnel pour 19 285 612 E et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 669 720 E.
- (5) Le capital a été porté de 1 792 258 860 E à 1 792 824 220 E par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 565 360 E. Ensuite, conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 9 000 000 actions pour 36 000000 E ramenant le capital de 1 792 824 220 E à 1 756 824 220 E. Le capital a été porté de 1 756 824 220 E à 1 771 942 784 E par les souscriptions effectuées par le personnel pour 13 447 684 E et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 1 670 880 E.
- (6) Sur la base du nominal à 2 euros par la division du nominal par deux le 20 février 2002.
- (7) Provision constituée au titre de l'exercice.
- (8) Sur la base de 213 245 588 actions, compte tenu des 1 400 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 1997, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002, comptabilisées le 29 janvier 1998.
- (9) Sur la base de 218 488 800 actions, compte tenu des 75 900 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 1998, créées dans le cadre du plan d'options 1994-2001 et des 2 229 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 1998, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002, comptabilisées le

6 janvier 1999.

- (10) Sur la base de 450 129 494 actions, compte tenu des 389 250 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1994-2001, des 18 000 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002 et des 55 500 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1996-2003, comptabilisées le 26 janvier 2000.
- (11) Sur la base de 448 206 055 actions, compte tenu des 141 340 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 2000, comptabilisées le 29 janvier 2001.
dont 27 450 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP,
et 113 890 actions créées dans le cadre des plans d'options ex PARIBAS (Banque Paribas, Cardif, Cie Financière Paribas et Cie Bancaire),
- (12) Sur la base de 443 311 497 actions, compte tenu des 325 801 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 2001, comptabilisées le 17 janvier 2002.
dont 193 182 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP,
et 132 619 actions créées dans le cadre des plans d'options ex PARIBAS (Banque Paribas, Cardif, Cie Financière Paribas et Cie Bancaire),
et compte tenu de la division du nominal par deux effective le 20 février 2002 portant le nombre d'actions à 886 622 994 actions.
- (13) En métropole, les salariés à temps partiel sont décomptés au prorata du temps de travail.

9 - INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA

(a) Chiffres en milliers de devises

(b) Chiffres en milliers d'euros

Filiales et participations	Dev	Cours de change	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		dont Ecart de réévaluation	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société
								Brute	Nette				
			(a)	(a)	(a)	(a)	en %	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)
I - RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE FILIALE ET PARTICIPATION DONT LA VALEUR NETTE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE BNP PARIBAS													
1. Filiales (détenues à + de 50%) :													
KLE 66	EUR	1,00000	2 174 364	1 735 605	-3 601	-3 665	100,00%	3 744 867	3 744 867				
PARIBAS INTERNATIONAL	EUR	1,00000	371 790	914 282	10 930	10 741	100,00%	1 327 951	1 327 951				
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES	EUR	1,00000	149 487	408 319	282 354	59 311	100,00%	1 287 633	1 287 633	2 171		394 581	
CIP CIE INVESTISSEMENTS PARIS	EUR	1,00000	394 504	443 608	-2 697	39 099	100,00%	597 982	597 982		63 367		
BANEXI COMMUNICATION	EUR	1,00000	180 565	103 898	44 297	74 274	100,00%	408 749	408 749	3 825	46 947	77 903	
BNP INTERCONTINENTALE	EUR	1,00000	30 523	477 822	34 129	26 903	100,00%	272 081	272 081	22 021		55 889	
BNP IRELAND	EUR	1,00000	177 821	11 903	1 838	30 115	100,00%	201 161	201 161				
BNP HOLDING UK LTD	GBP	1,64020	130 000	-7 032	4 125	3 370	100,00%	175 610	175 610	16 180			
BNP PUK HOLDING LTD	GBP	1,64020	34 353	-6 720	-676	-138	100,00%	106 980	47 800				
CIPANGO	JPY	0,00860	9 400 000	926 593	573 869	177 151	100,00%	82 375	82 375				
BNP PARIBAS BK POLSKA	PLN	0,28450	193 400	105 199	141 222	49 469	100,00%	78 699	78 699				
BNP PRIME PEREGRINE HOLDINGS (L)	USD	1,13170	65 700	-32 152	-1 522	-6 291	100,00%	78 582	24 898				
BANQUE DE BRETAGNE	EUR	1,00000	52 921	15 248	74 404	12 066	100,00%	71 021	71 021		11 398	250 497	
BNP EQUITIES ASIA	USD	1,13170	48 559	-1 281	4	-23	100,00%	54 956	53 495				
BNP DRESDNER BK HUNGARIA	HUF	0,00400	3 500 000	4 418 005	4 331 820	1 379 065	100,00%	42 252	42 252			18 693	
PARIBAS MERCHANT BANK ASIA LTD	SGD	0,61070	36 609	-3 947	3 353	-2 512	100,00%	35 455	30 587				
BNP MEXICO HOLDING	USD	1,13170	30 000	-482	12	262	100,00%	33 952	32 501				
BNP FINANS	NOK	0,12550	100 000	63 333	6 360	14 389	100,00%	31 524	31 524		14 345		
CB UK REMB. B	GBP	1,64020	1	42 109			100,00%	25 973	25 973				
BNP PARIBAS BROKERAGE	USD	1,13170	5	25 837	29 914	4 703	100,00%	25 753	25 753		40 526		
BNP PRIVATE BANK AND TRUST COMPAN	USD	1,13170	4 900	4 340	5 044	-401	100,00%	24 785	23 190				
BNP PARIBAS SECURITIES (JAPAN) Ltd	JPY	0,00860	39 800	-2 202	24 462	-1 876	100,00%	349 457	349 457			215 881	
CARDIF SA	EUR	1,00000	175 631	320 135	-601 034	91 627	100,00%	359 267	359 267				
BNP PARIBAS IMMOBILIER	EUR	1,00000	79 500	4 460	73 923	18 252	100,00%	261 602	83 935		51 226		
ANTIN BAIL	EUR	1,00000	18 000	11 114	-7 706	1 444	100,00%	27 380	27 380		1 020	23 669	
BANQUE DIRECTE	EUR	1,00000	66 875	14 167	12 561	-28 157	100,00%	226 632	226 632			4 573	
PARIBAS DERIVES GARANTIS PDG	EUR	1,00000	121 959		11 826	6 833	100,00%	121 959	121 959			96 265	

INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA (SUITE)

(a) Chiffres en milliers de devises

(b) Chiffres en milliers d'euros

Filiales et participations	Dev	Cours de change	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		dont Ecart de réévaluation	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société
			(a)	(a)	(a)	(a)	en %	Brute (b)	Nette (b)		(b)	(b)	(b)
I - RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE FILIALE ET PARTICIPATION DONT LA VALEUR NETTE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE BNP PARIBAS (suite)													
1. Filiales (détenues à + de 50%) :													
FINANCIERE DU MARCHE ST HONORE	EUR	1,00000	22 500	5 090	910	2 641	100,00%	25 492	25 492		999		
FINANCIERE BNP	EUR	1,00000	1 158 268	481 992	104 470	116 962	100,00%	1 638 242	1 638 242		98 659		
BNP ANDES	USD	1,13170	50 000	-896	5 119	1 605	100,00%	57 605	57 605				
SFA STE FRANCAISE AUXILIAIRE	EUR	1,00000	5 849	1 170 197	334 135	529 447	100,00%	360 003	360 003			97 289	
PARILEASE SNC	EUR	1,00000	20 738	19 064	-5 448	2 433	100,00%	25 771	25 771			68 204	
SAFADECO	EUR	1,00000	24 264	34 956	7 924	6 103	99,97%	48 915	48 906				
UCB NOM	EUR	1,00000	32 702	188 265	58 068	35 065	99,93%	728 053	399 069			8 759 085	
B*CAPITAL	EUR	1,00000	4 152	6 519	45 965	7 876	99,87%	50 804	50 804				
BNP PARIBAS EQUITIES FRANCE	EUR	1,00000	5 545	38 555	64 775	17 144	99,86%	46 989	46 989		53 241		
BNP PAM GROUP	EUR	1,00000	15 361	257 687	47 069	41 345	99,83%	247 265	247 265	13	122 683		
BNP ESPANA	EUR	1,00000	106 972	-55 577	33 772	-11 333	99,33%	149 791	71 690				
PT BANK LIPPO INDONESIA	IDR	0,00010	344 120 000	-210 382 408	90 299 064	19 407 149	99,00%	60 642	29 131			28 973	22 635
BANCO BNP BRASIL	BRL	0,48960	140 311	34 629	183 649	40 027	99,00%	92 073	92 073		4 186		
CETELEM	EUR	1,00000	334 222	983 062	991 466	146 414	98,51%	2 332 317	2 332 317		109 816	9 649 263	
CORTAL	EUR	1,00000	19 814	17 753	61 801	6 516	98,18%	32 689	32 689		6 484		
BANCWEST CORP	USD	1,13170	56 075	1 690 932	1 176 727	254 805	98,07%	2 155 815	2 155 815		47 022		
PARFICI NOM	EUR	1,00000	17 097	61 678	-3 096	-3 096	95,51%	109 956	109 956				
KLE 65	EUR	1,00000	578 133	94 693	14 091	14 101	94,52%	640 810	640 810				
GESTION ET LOCATION HOLDING	EUR	1,00000	265 651	936 914	31	-24 289	94,22%	988 653	988 653				
N H GUYOMARC'H EX SIEM	EUR	1,00000	302 048	60 354	3 397	3 006	93,99%	317 388	317 388				
BNP PARIBAS CANADA	CAD	0,71110	220 637	39 641	113 286	22 402	90,93%	167 278	157 485	190	5 941	7 111	2 413 147
CAPSTAR PARTNERS SAS	EUR	1,00000	1 798	45 638		16	80,00%	47 436	47 436				
BNP PARIBAS LEASE GROUP	EUR	1,00000	284 314	102 760	-77 642	110 457	74,65%	713 852	713 852		33 099	6 910 801	
EUROMEZZANINE 3 (Part A)	EUR	1,00000	90 052		5 734	42	74,40%	31 916	31 916		1 651		
CHARTER ATLANTIC ACTIONS B-FFTW	USD	1,13170	19 035	-2 591	43 047	-2 627	65,48%	105 451	105 451				
NATIOINFORMATIQUE	EUR	1,00000	29 391	14 380	-5 199	7 054	65,00%	34 569	28 784		749		
PARIBAS SANTE EX : DAGICO	EUR	1,00000	57 370	20 865	2 202	9 011	60,92%	61 496	48 064		1 496		
TOTAL								21 325 909	20 558 388	44 400	714 855	26 658 677	2 435 782

INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA (SUITE)

(a) Chiffres en milliers de devises

(b) Chiffres en milliers d'euros

Filiales et participations	Dev	Cours de change	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		dont Ecart de réévaluation	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société
								Brute	Nette				
			(a)	(a)	(a)	(a)	en %	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)
I - RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE FILIALE ET PARTICIPATION DONT LA VALEUR NETTE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE BNP PARIBAS (suite)													
2. Participations (détenues entre 10 et 50%) :													
BK INT PARIS SHANGAI	USD	1,13170	63 641	1 760	3 602	2 181	50,00%	36 012	36 012		826	59 174	
BANCA UCB	EUR	1,00000	72 240	696	37 955	8 449	49,00%	42 981	42 981				
BNP DEVELOPPEMENT	EUR	1,00000	68 000	33 141	9 420	8 001	45,24%	29 586	29 586		1 049		
BANQUE PETROFIGAZ	EUR	1,00000	36 416	5 176	6 950	6 950	44,81%	25 856	20 464		1 567		
BNP SUISSE 100 CHF	CHF	0,67540	320 271	1 124 260	379 585	173 966	33,60%	510 994	510 994	6 572		5 347 132	2 811
SPS RE	EUR	1,00000	7 581	16 431	19 842	8 898	33,03%	32 806	32 806		2 661		
RIVP - REGIE IMMOB. VILLE PARIS	EUR	1,00000	31 474	18 769	12 916	12 916	30,79%	25 590	25 590		1 476		
DONGWON ITMC	KRW	1168,91440	300 000	37 724 467	13 324 199	4 348 633	30,00%	21 623	21 623		676		
FINAXA	EUR	1,00000	200 420	3 858 437	44 300	44 300	22,25%	437 212	437 212		31 380		
AXA RE FINANCE	EUR	1,00000	153 057	74 014	29 098	29 098	21,09%	43 661	43 661		207		
NATIO VIE	EUR	1,00000	125 698	412 248	-186 795	141 727	20,00%	71 600	71 600		16 388		
OTTOMANE CIE FINANCIERE	EUR	1,00000	8 500	142 171	1 426	-7 873	18,61%	29 034	29 034				
CREDIT LOGEMENT (action A+B)	EUR	1,00000	517 330	36 414	110 025	32 567	16,50%	103 208	103 208		5 102		
BNP PARIBAS LUXEMBOURG	EUR	1,00000	100 000	300 175	99 815	83 469	13,21%	253 934	253 934		14 170	3 465 841	
TOTAL								1 664 097	1 658 705	6 572	75 502	8 872 147	2 811

INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA (SUITE)

(a) Chiffres en milliers de devises

(b) Chiffres en milliers d'euros

Filiales et participations	Valeur comptable des titres détenus		dont Ecart de réévaluation (b)
	Brute (b)	Nette (b)	
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
Filiales françaises	539 231	290 188	1 107
Filiales étrangères	2 120 777	1 988 178	4 361
Participations dans les sociétés françaises	1 228 139	1 134 127	65
Participations dans les sociétés étrangères	327 264	288 823	2 957

10 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA

I - FRANCHISSEMENTS DE SEUILS	
	Supérieur à 5% du capital
	Supérieur à 10% du capital
non cotée	SEGECE
	Supérieur à 20% du capital
non cotée	SOFINERGIE 4
	Supérieur à 33,33% du capital
	Supérieur à 50% du capital
non cotée	COMPAGNIE D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES
	Supérieur à 66,66% du capital
non cotée	BANC WEST CORP
non cotée	BETWEEN
non cotée	BNP DRESDNER BK BULGARIE
non cotée	BNP DRESDNER BK HUNGARIA
non cotée	PARIFERGIE

INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA (SUITE)

II - PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS EN FRANCE ET A L'ETRANGER		
seuil retenu : 20 MEUR pour les titres cotés et 1 MEUR pour les titres non cotés		
Acquisitions en France		Acquisitions à l'étranger
<u>Prises de participation nouvelles</u>		<u>Prises de participations nouvelles</u>
Intra-groupe	AGZ HOLDING	ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS (Italie)
	B*CAPITAL	ALLIANZ AG (Allemagne)
	CEGELEC HOLDING	ALSTHOM FINANCE JERSEY (Grande-Bretagne)
	CREDIT LYONNAIS	BNP PARIBAS EL DJAZAIR (Algérie)
	PEUGEOT	BNP PARIBAS NORTH AMERICA (Etats-Unis)
	PUBLICIS	INDUSTRI CAPITAL 2000 LTD (Grande-Bretagne)
		MAC DOUGAL LITTEL INC (Etats-Unis)
		MARKET AXESS INC (Etats-Unis)
		NASDAQ EUROP NV (Belgique)
		SWAPSWIRE (Grande-Bretagne)
	<u>Renforcement des participations (acquisitions)</u>	<u>Renforcement des participations (acquisitions)</u>
	BETWEEN	BANCO BNP BRASIL (Brésil)
	KLE 66	BNP DRESDNER BANK BULGARIA (Bulgarie)
	SAFADECO	BNP DRESDNER BANK HUNGARIA (Hongrie)
	SEGECE	BNP PARIBAS BANK POLSKA (Pologne)
	SOFINERGIE 4	
	<u>Renforcement des participations (souscriptions)</u>	<u>Renforcement des participations (souscriptions)</u>
	BMS EXPLOITATION	BANC WEST CORP (Etats-Unis)
	BNP PARIBAS E3	BNP EQUITIES MAURITIUS (Ile Maurice)
	BNP PARIBAS PRIVATE BANK	BNP IRELAND (Irlande)
	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES	BNP PRIME PEREGRINE HOLDING (Malaisie)
	COMPAGNIE D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	BONDS IN ASIA (Hong kong)
	CHEQUERS CAPITAL	CHARTER ATLANTIC ACTIONS B-FFTW (Etats-Unis)
	CREDIT LOGEMENT	CLS SERVICES LTD (Grande-Bretagne)
	FINAXA	FX ALLIANCE LLC (Etats-Unis)
	GESTION ET LOCATION HOLDING	TRACTEBEL AMPS (Etats-Unis)
	LAFFITTE PARTICIPATION 11	
	PARIFERGIE	
	PARILEASE	
	SPS RE	
Cessions en France		Cessions à l'étranger
<u>Totales</u>		<u>Totales</u>
Intra-groupe	ANSWORK	BANK DHOFAR AL OMANI FRANSI (Oman)
Intra-groupe	AVENTIS	BNP DRESDNER BANK (Z.A.O) (Russie)
	COFINOGA	BNP DRESDNER BANK CROATIA (Croatie)
	CREATION FINANCIAL SERVICES	BNP DRESDNER BANK CSFR (Tchequie)
	EUROGERM	BNP LEASING SPA (Italie)
	FIVES LILLE	BNP PARIBAS ASIA EQUITY LTD (Hong Kong)
	IDEALIX BSA	CIE BENELUX PARIBAS- COBEP SA (Belgique)
	KLEBER PROMOTION	DRESDNER BANK (Allemagne)
	LDCOM	INVERSIONES DRESDNER BNP PARIS LTDA (Chili)
	LE SITE IMMOBILIER	POCZTOWO BANKOWE POWSZECHNE T.
	POCHET	PRESIDENT CHAIN STORE (Taiwan)
	SOGERES NOMINATIVE	R.T.L GROUP SA (Luxembourg)
		SEMA GROUP PLC (Royaume Uni)
		UCB SOCABAIL IMMOBILIARE (Italie)
	<u>Partielles</u>	<u>Partielles</u>
	ATOS ORIGIN	
	FINANCIERE DE L'ODET	
	PEUGEOT SA	
	RENAULT	
	SAINT GOBAIN	
	TOTAL FINA ELF	

11 - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Barbier Frinault & Autres
Andersen
41, rue Ybry
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex

Befec-Price Waterhouse
Membre de
PricewaterhouseCoopers
32, rue Guersant
75017 Paris

Mazars & Guérard
Le Vinci
4, allée de l'Arche
92075 Paris la Défense

Exercice clos le 31 décembre 2001

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions autorisées au cours de l'exercice :

■ **Dénouement du partenariat entre BNP Paribas et COFINOGA**

Administrateur concerné :

M. Baudouin Prot, Représentant permanent de BNP Paribas au Conseil d'Administration de COFINOGA (démission le 21 décembre 2001)

Dans le cadre du dénouement du partenariat conclu en 1997 entre BNP et COFINOGA, BNP Paribas qui détient 55 % de BETWEEN a racheté les 45 % restants détenus par COFINOGA moyennant un prix de 4 192 milliers d'euros.

Votre conseil d'administration du 4 septembre 2001 a autorisé l'opération de rachat de la participation de COFINOGA dans BETWEEN.

■ **Convention avec AXA**

Administrateurs concernés :

M. Claude Bébéar, Président du Conseil de Surveillance d'AXA et du Conseil d'Administration de Finaxa),
M. Michel François – Poncet, Membre du Conseil de Surveillance d'AXA et Administrateur de FINAXA,
M. Michel Pébèreau, Membre du Conseil de Surveillance d'AXA

Les groupes BNP Paribas et AXA ont signé le 12 septembre 2001 un protocole d'accord consistant à assurer le maintien de leurs participations minimales (respectivement de 4,9 % d'AXA dans BNP Paribas et de 22,25 % de BNP Paribas dans Finaxa) et à se concéder un droit de préemption mutuel à l'échéance du protocole portant sur une participation minimale ainsi qu'une option d'achat réciproque en cas de changement de contrôle du capital de l'un d'eux.

Le groupe AXA s'engage en outre à assurer la liquidité de la participation de BNPParibas dans Finaxa.

Le protocole est conclu pour une période de trois ans à compter de sa signature, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance.

Votre Conseil d'Administration du 4 septembre 2001 a autorisé cette convention avec le groupe AXA.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

▪ **Prêt subordonné**

BNP Paribas Espana

Administrateur concerné : M. René Thomas, Administrateur

Le remboursement de ce prêt subordonné de 18 631 milliers d'euros est intervenu le 21 décembre 2001.

▪ **Garanties en faveur des filiales**

BNP Paribas Private Bank Plc Londres

Administrateur concerné : M. David Peake, Président

Le montant de ces garanties à la clôture de l'exercice 2001 s'élève à 1 506 milliers de livres sterling.

▪ **Garantie des administrateurs**

Votre société a souscrit auprès de la compagnie Chubb des contrats d'assurance visant à prémunir les dirigeants et administrateurs de ses filiales et succursales des conséquences pécuniaires et des frais de défense au cas où une action en responsabilité serait intentée à leur encontre, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Le montant de la garantie a été fixé à 30 490 milliers d'euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine, Paris, et la Défense, le 20 mars 2002

Les commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Autres

Befec-Price Waterhouse

Mazars & Guérard

Membre de

PricewaterhouseCoopers

Christian Chiarasini Radwan Hoteit

Etienne Boris

Yves Bernheim

12 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

CADRE JURIDIQUE DE BNP PARIBAS

DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL

BNP Paribas
16 Boulevard des Italiens
75009 PARIS

Les documents relatifs à la société peuvent être consultés au siège social.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS ET CODE APE

662 042 449 RCS Paris
Code APE 651 C.

DURÉE ET EXERCICE SOCIAL

Sa durée est de 99 ans à compter du 17 septembre 1993. Son exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

FORME, LÉGISLATION ET OBJET SOCIAL

BNP Paribas est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions du Code monétaire et financier (Livre V, Titre 1^{er}) relatives aux établissements du secteur bancaire. La société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966.

Outre les règles particulières liées à son statut d'établissement du secteur bancaire, BNP Paribas est régie par les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales, ainsi que par ses statuts et par les règles particulières liées à sa qualité d'établissement de crédit. Elle a pour objet (article 3 des statuts), dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicable aux établissements de crédit ayant reçu l'agrément du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'investissement en tant qu'établissement de Crédit, de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- tous services d'investissement,
- tous services connexes aux services d'investissement,
- toutes opérations de banque,
- toutes opérations connexes aux opérations de banque,
- toutes prises de participations.

au sens du Livre III, Titre 1^{er} relatif aux opérations de banque, et Titre II relatif aux services d'investissement et leurs services connexes, du Code monétaire et financier

BNP Paribas peut également à titre habituel dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, BNP Paribas peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

RISQUES JURIDIQUES

REGLEMENTATIONS PARTICULIERES

BNP Paribas est soumise, dans chacun des pays où le groupe est présent, aux réglementations applicables aux entreprises de ses secteurs d'activité, notamment la banque, l'assurance, les services financiers et est tenue au respect de l'intégrité des marchés, au respect de la primauté des intérêts des clients. Le groupe concourt également à la prévention du blanchiment des capitaux, à la lutte contre le terrorisme et la corruption.

DISPOSITIONS FISCALES PARTICULIERES

BNP Paribas n'est soumise à aucune réglementation fiscale particulière autre que celles applicables, dans les différents pays où le groupe est présent, aux entreprises des secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du groupe, comme la banque, l'assurance et les services financiers.

LITIGES

Les litiges en cours au 31 décembre 2001 font l'objet de provisions adéquates et ne présentent pas d'incidence significative sur la situation financière du groupe.

RISQUE DE RESSOURCES HUMAINES

Le suivi du « risque de ressources humaines » est inscrit, depuis de nombreuses années, dans les procédures internes et l'analyse de l'évolution des risques de ressources humaines fait partie intégrante du Rapport de contrôle interne présenté au Comité des risques et de contrôle interne du Conseil d'administration. Conformément à la réglementation, ce rapport est adressé annuellement à la Commission bancaire. Par ailleurs, les engagements sociaux font l'objet des provisions adéquates.

ASSURANCES

BNP Paribas est assurée pour les risques concernant sa responsabilité de chef d'entreprise et d'établissement financier.

Elle a souscrit en particulier, auprès des principaux grands intervenants du marché de l'assurance, des couvertures portant sur ses risques de dommages aux biens, de fraude et de malveillance, de vols, de responsabilité civile professionnelle, de responsabilité civile exploitation, de pertes d'activités financières et a également mis en place une police couvrant ses mandataires sociaux.

SITUATION DE DÉPENDANCE

BNP Paribas n'est dépendante d'aucun brevet ou licence ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

FAITS EXCEPTIONNELS

Au 31 décembre 2001, il n'existe aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse qui soit susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière et l'activité de BNP Paribas et du groupe BNP Paribas.

Par ailleurs, les événements du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis n'ont pas eu de conséquences négatives directes sur le groupe BNP Paribas. Néanmoins, ces événements ainsi que les réactions qu'ils ont provoqué de la part des autorités américaines et de la communauté internationale, ont eu nécessairement des conséquences indirectes sur l'environnement économique dans lequel opère le groupe BNP Paribas.

DIVERS

COMITE EXECUTIF DE BNP PARIBAS

Le Comité Exécutif est l'instance de décision opérationnelle du groupe. Il rassemble les principaux responsables de pôles et de fonctions centrales

Michel PEBEREAU, Président Directeur Général

Baudouin PROT, Administrateur Directeur Général Délégué

Dominique HOENN, Directeur Général Délégué

Georges CHODRON de COURCEL, Banque de Financement et d'Investissement

Philippe BLAVIER, Banque de Financement et d'Investissement

Jean CLAMON, Services Financiers Spécialisés

Hervé GOUEZEL, Systèmes d'Information Groupe

Bernard LEMEE, Ressources Humaines Groupe

Vivien LEVY-GARBOUA, Banque Privée, Gestion d'Actifs, Assurance, Titres et Immobilier

Alain MOYNOT, Banque de Détail en France

Amaury-Daniel de SEZE, BNP Paribas Capital

Laurent TRECA, Responsable du Développement Groupe est Rapporteur du Comité

Participent également aux travaux et réunions du Comité :

Michel FRANÇOIS-PONCET, Vice-Président du Conseil d'Administration de BNP Paribas

Jacques de LAROSIERE, Conseiller du Président

Philippe BORDENAVE, Finances Groupe

Michel CLAIR, en charge du Rapprochement et de l'Immobilier d'Exploitation

13- RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU DOCUMENT DE REFERENCE

M. Michel Pébereau, Président-Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

À ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Fait à Paris le 20 mars 2002

Le Président-Directeur Général

Michel Pébereau

14 - RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1 – Nom et adresse des Commissaires aux Comptes

- Concernant la BNP, jusqu'à l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 :

Barbier Frinault & Autres Arthur Andersen Représenté par Christian Chiarasini et Radwan Hoteit 41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex	Befec-Price Waterhouse Membre de PricewaterhouseCoopers Représenté par Etienne Boris 32, rue Guersant 75017 Paris	RSM Salustro Reydel Représenté par Michel Savioz et Edouard Salustro 8, avenue Delcassé 75008 Paris
--	--	---

- Concernant Paribas, jusqu'à son absorption le 23 mai 2000 :

Deloitte Touche Tohmatsu Représenté par Jacques Manardo 85, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine	Ersnt & Young Audit Représenté par Patrick Gounelle 4, rue Auber 75009 Paris
---	---

- Concernant BNP Paribas, à compter du 23 mai 2000 :

Barbier Frinault & Autres Andersen Représenté par Christian Chiarasini et Radwan Hoteit 41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex	Befec-Price Waterhouse Membre de PricewaterhouseCoopers Représenté par Etienne Boris 32, rue Guersant 75017 Paris	Mazars & Guérard Représenté par Yves Bernheim 125, rue de Montreuil 75011 Paris
---	--	--

2 – Attestation des Commissaires aux Comptes

En notre qualité de Commissaires aux comptes de BNP Paribas et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration de BNP Paribas. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 arrêtés par le Conseil d'Administration de BNP Paribas ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes de la profession applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec l'observation qui figure dans notre rapport sur les comptes consolidés relative à la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de consolidation applicables aux compagnies d'assurance définies par le règlement CRC n° 2000-05 du 7 décembre 2000.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2000 arrêtés par le Conseil d'administration de BNP Paribas ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes de la profession applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec les observations suivantes :

- . d'une part, l'observation qui figure dans notre rapport sur les comptes consolidés relative à la note 1, qui expose les changements de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de présentation des documents de synthèse consolidés définies par le règlement CRC n° 2000-04 du 4 juillet 2000;
- . d'autre part, l'observation qui figure dans notre rapport général relative à la note 1, qui expose les changements de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de présentation des documents de synthèse individuels définies par le règlement CRC n° 2000-03 du 4 juillet 2000.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercices clos le 31 décembre 1999, arrêtés par le Conseil d'administration de la BNP ont fait l'objet d'un audit par le collège des Commissaires aux comptes de la BNP à cette date, selon les normes de la profession applicables en France et ont été certifiés sans réserve avec l'observation qui figure dans le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 1999 relative aux notes 1 et 21 de l'annexe, qui exposent le changement de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de consolidation définies par le CRC 99-07 du 24 novembre 1999.

Les résultats pro forma au 31 décembre 1999 établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de BNP Paribas sont constitués des résultats consolidés au 31 décembre 1999 de la BNP (qui incluent la contribution du groupe Paribas pour le dernier trimestre) et des résultats consolidés au 30 septembre 1999 de Paribas. Les résultats consolidés au 30 septembre 1999 de Paribas qui entrent dans la composition des résultats pro forma n'ont pas fait l'objet de travaux de notre part. Les résultats consolidés au 30 septembre 1999 de Paribas ont fait l'objet par le collège des Commissaires aux comptes de Paribas à cette date de vérifications de sincérité au regard de leur cohérence et de leur pertinence.

Concernant les information pro forma contenues dans ce document de référence, nous rappelons que ces informations ont vocation à traduire l'effet sur des informations comptables et financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Elles ne sont toutefois pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée.

Sur la base de ces diligences, et compte tenu des observations rappelées ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 20 mars 2002

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres
Andersen

Befec-Price Waterhouse
Membre de
PricewaterhouseCoopers

Mazars & Guérard

Christian Chiarasini Radwan Hoteit

Etienne Boris

Yves Bernheim

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

M Michel BARBET-MASSIN
125, rue de Montreuil
75011 Paris

M. Richard OLIVIER
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

M. Pierre COLL
32, rue de Guersant
75017 Paris

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

FINANCES GROUPE
M. Philippe Bordenave

15 - TABLE DE CONCORDANCE COB

Sections Rubriques

1.1 Noms et fonctions des responsables du document	p 185
1.2 Attestations des responsables	p 185
1.3 Noms et adresses des contrôleurs légaux	p 186-187
3.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	p 25-26; 182-184
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	p 55
3.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	p 14
3.4 Marché des titres de l'émetteur	p 15-17
3.5 Dividendes	p 23-24
4.1 Présentation de la société et du groupe	p 3-13
4.2 Dépendances éventuelles	p 183
4.3 Effectifs	p 157
4.4 Politique d'investissement	p 31-77
4.7 Risques de l'émetteur	p 63-75; 183
5.1 Comptes de l'émetteur	p 79-172
6. Organes d'administration, de direction et de surveillance	p 32-39;57-62;149;184
7. Évolution récente et Perspectives d'avenir	p 40-51

16 - RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

PARTIE ORDINAIRE

Première résolution (*Approbation des bilan et compte de résultat consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2001, approuve le bilan consolidé au 31 décembre 2001 et le compte de résultat consolidé de l'exercice 2001.

Deuxième résolution (*Approbation du bilan et du compte de résultat sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2001*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2001, approuve le bilan social au 31 décembre 2001 et le compte de résultat social de l'exercice 2001. Elle arrête le résultat net après impôts à € 3 925 144 187,66.

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001 et mise en distribution du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide en application de l'article 18 des statuts l'affectation des résultats de la manière suivante :

en euros

Bénéfice net de l'exercice	3 925 144 187,66
Report à nouveau bénéficiaire	2 538 834 344,91
Total	6 463 978 532,57
Dotation à la réserve spéciale des plus-values à long terme	723 997 406,00
Dividende	1 063 947 592,80
Report à nouveau	4 676 033 533,77
Total	6 463 978 532,57

Le dividende global d'un montant de € 1 063 947 592,80 à verser aux actionnaires de BNP Paribas, correspond à une distribution de € 1,20 par action au nominal de € 2 assortie d'un avoir fiscal au titre d'un impôt déjà payé au Trésor de € 0,60 pour les actionnaires personnes physiques et les sociétés bénéficiant du régime des sociétés mères, portant le montant global à € 1,80 étant précisé que tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte "report à nouveau" la fraction du dividende correspondant aux actions auto-détenues par BNP Paribas.

Le dividende de l'exercice 2001 sera détaché de l'action le 1^{er} juillet 2002 et payable en espèces à partir de cette date.

Le Conseil d'administration rappelle, conformément à l'article 47 de la loi n°65-566 du 12 juillet 1965, que les dividendes au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi (en euros):

	Nominal action	Nombre d'actions	Montant distribution	Dividende net	Avoir fiscal (1)	Revenu Global
1998	4,00	218 488 800	327 733 200,00	1,50	0,750	2,250
1999	4,00	450 129 494	787 726 614,50	1,75	0,875	2,625
2000	4,00	448 206 055	1 008 463 623,75	2,25	1,125	3,375

(1) au titre d'un impôt déjà payé au Trésor

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à prélever sur le compte "Report à nouveau" les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant de l'exercice d'options de souscription qui serait effectué avant la date de mise en paiement du dividende.

Quatrième résolution (*Approbation des opérations et conventions visées par les articles L. 225-38 à 225-43 du Code de commerce objet d'un examen préalable pour celles passées entre une société et ses dirigeants sociaux mais également entre sociétés d'un groupe avec dirigeants sociaux communs*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles L. 225-38 à 225-43 du Code de commerce et approuve les opérations et conventions dont ledit rapport fait état.

Cinquième résolution (*Emission de titres de créance, notamment obligations et titres assimilés*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise le Conseil d'administration à procéder sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 20 milliards d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger de titres de créance (notamment obligations et titres assimilés tels que les titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée et hormis les titres de créances négociables au sens de l'article L. 213-1 et suivants du Code monétaire et financier), libellés soit en euro, soit en monnaie étrangère ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, avec ou sans garantie hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président ou à un administrateur, en vue de la réalisation de ces émissions et précise qu'il aura toute latitude pour déterminer leurs conditions et fixer toutes les caractéristiques des titres, étant entendu que les obligations ou titres assimilés pourront comporter notamment un taux d'intérêt fixe ou variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum ci-dessus fixé. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de l'autorisation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

Conformément à la loi, cette autorisation est valable pour une période de 26 mois à compter du jour de la présente décision.

Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation précédente de même nature.

Sixième résolution (Achat d'actions de la société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et de la note d'information visée par la Commission des opérations de bourse, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant son capital social, soit un achat maximal de 88 662 299 actions.

L'Assemblée générale décide que les acquisitions d'actions pourront notamment être effectuées en vue de la régularisation des cours, de l'achat et de la vente en fonction des situations de marché, du service des options d'achat d'actions, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'attribution d'actions aux dirigeants sociaux et à certains membres du personnel dans le cadre d'options d'achat d'actions, de leur conservation, de leur transfert par tout moyen notamment par échange de titres, par cession sur un marché réglementé ou de gré à gré, de l'annulation ultérieure des actions dans les conditions fixées par l'Assemblée générale extraordinaire, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués, à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, et par tous moyens y compris par cession de bloc ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder € 80 par action, soit un montant maximal d'achat de € 7 092 983 920. Le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à € 40 par action.

Ces prix sont fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois.

Le Conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation précédente de même nature.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Septième résolution (Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-129-III du Code de commerce :

Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit (y compris des titres de créance) donnant accès, de quelque manière que ce soit, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, y compris si ces valeurs mobilières sont émises en application de l'article L. 228-93 du Code de commerce ;

Décide que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

Décide, en outre, que le montant nominal des titres de créance donnant accès immédiatement et/ou à terme aux actions de la société susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 10 milliards d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies ;

Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée ;
répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Décide que l'émission de bons de souscription d'actions de la société en application de l'article L. 228-95 du Code de commerce, entrant dans le plafond du troisième alinéa ci-dessus, pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes ;

Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;

Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la valeur nominale des actions ;

Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. En outre, le Conseil ou son président pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

En outre, en cas d'émission de titres de créance donnant accès immédiatement et/ou à terme aux actions de la société, le Conseil d'administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de paiement des intérêts, leur durée qui pourra être déterminée ou indéterminée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction notamment des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;

Décide que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable, à compter de la présente assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article L. 225-129-III du Code de commerce, soit 26 mois.

Huitième résolution (Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-129-III du Code de commerce :

Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit (y compris des titres de créance) donnant accès, de quelque manière que ce soit, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, y compris si ces valeurs mobilières sont émises en application de l'article L. 228-93 du Code de commerce ;

Décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

Décide, en outre, que le montant nominal des titres de créance donnant accès immédiatement et/ou à terme aux actions de la société susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 10 milliards d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies ;

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et dans les conditions qu'il fixera. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible ;

Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;

Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;

Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale le cas échéant à la limite inférieure prévue par la loi ;

Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. En outre, le Conseil ou son président pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour

parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

Plus particulièrement en cas d'émissions d'actions ou valeurs mobilières à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange initiées par la société, le Conseil d'administration aura tout pouvoir à l'effet notamment de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ; de constater le nombre de titres apportés à l'échange ainsi que le nombre d'actions ou valeurs mobilières à créer en rémunération ; de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions nouvelles, ou, le cas échéant, des titres donnant accès immédiatement et/ou à terme à une quotité du capital de la société ; d'inscrire au passif du bilan à un compte "prime d'apport", sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale ; de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation, sur ladite "prime d'apport", de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée.

En outre, en cas d'émission de titres de créance donnant accès immédiatement et/ou à terme aux actions de la société, le Conseil d'administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de paiement des intérêts, leur durée qui pourra être déterminée ou indéterminée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction notamment des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;

Décide que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable, à compter de la présente assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article L. 225-129-III du Code de commerce, soit 26 mois.

En tant que de besoin, l'Assemblée générale confirme que la septième résolution adoptée par l'Assemblée générale du 15 mai 2001 ayant autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital, dans les conditions prévues notamment par l'article L. 443-5 du Code du travail, par émission d'actions réservées aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces adhérents, partiellement utilisée, demeure en vigueur aux conditions prévues par la septième résolution précitée, y compris pour pouvoir être utilisée en cas de mise en œuvre de toute autre autorisation d'augmentation de capital dont celle objet de la présente résolution.

Neuvième résolution (*Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport*)

L'Assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, délègue audit Conseil les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

L'Assemblée générale décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président, dans les conditions fixées par la loi, à l'effet le cas échéant de déterminer les dates et modalités des émissions, fixer les montants à émettre et plus généralement de prendre toutes dispositions pour en assurer la bonne fin, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

L'Assemblée générale décide que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature.

La présente délégation est valable, à compter de la présente assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article L. 225-129-III du Code de commerce, soit 26 mois.

Dixième résolution (Augmentation de capital en période d'Offre Publique d'Achat (OPA) ou d'Offre Publique d'Echange (OPE) sur les titres de la société pour les opérations approuvées dans leur principe antérieurement au dépôt des offres)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-IV du Code de commerce, décide expressément que les délégations données au Conseil d'administration dans les trois résolutions précédentes, à l'effet de réaliser l'augmentation du capital de la société, ne sont pas maintenues en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, sauf pour les opérations dont le principe a été approuvé par le Conseil d'administration préalablement au dépôt d'une offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société.

La présente résolution est valable à compter de ce jour et jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Onzième résolution (Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la sixième résolution de la présente Assemblée générale statuant sur la partie ordinaire, dans la limite de 10% du capital et réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président, pour modifier en conséquence les statuts, accomplir toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois.

Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation précédente de même nature.

Douzième résolution (approbation de l'apport de l'activité Banque Privée à Singapour par BNP Paribas à BNP Paribas Private Bank)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires à la scission, déclare approuver dans toutes ses dispositions le traité d'apport intervenu avec la société BNP Paribas Private Bank, aux termes duquel il lui est fait apport, au titre d'un apport partiel d'actif soumis au régime des scissions, avec effet différé au 1^{er} juillet 2002, de l'ensemble des biens, droits et obligations de toute nature composant la branche complète d'activité de Banque Privée de BNP Paribas à Singapour, dont l'actif est évalué à €2 897 845 000 et le passif à €2 856 265 000. Il est rappelé que, conformément au traité d'apport, BNP Paribas n'est pas tenue solidairement du passif pris en charge par BNP Paribas Private Bank.

L'Assemblée générale prend acte de ce que ledit apport sera rémunéré par l'émission par BNP Paribas Private Bank de 2 475 000 actions nouvelles de € 6 chacune, entièrement libérées, attribuées à BNP Paribas, la prime d'apport s'élevant à € 26 730 000.

L'Assemblée générale extraordinaire prend acte de ce que l'apport partiel d'actifs ne sera définitivement réalisé qu'à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BNP Paribas Private Bank approuvant ledit apport et après réalisation des conditions suspensives.

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, à l'effet de constater la levée des conditions suspensives énoncées dans le traité d'apport.

Treizième résolution (modification des statuts à l'effet de réduire le nombre maximal d'administrateurs)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux modalités de l'article L. 225-17 du Code de commerce (modifié par la loi n°2001-420 du 15 mai 2001), de modifier l'article 7, 1/, alinéa 1^{er} des statuts relatif au nombre maximum d'administrateurs qui composent le Conseil d'administration.

« Leur nombre est de neuf au moins et de dix-huit au plus. Les administrateurs élus par les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et maximal d'administrateurs ».

Quatorzième résolution (modification des statuts à l'effet de supprimer le nombre minimal d'actions pour l'accès aux assemblées générales ordinaires)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, suite à l'abrogation par la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 de l'article L. 225-112 du Code de commerce, de supprimer l'alinéa 10 de l'article 15 des statuts relatif à la possession minimale de dix actions pour accéder aux assemblées générales ordinaires et à la faculté pour les actionnaires de se regrouper pour atteindre ce minimum.

Les cinq résolutions suivantes, relatives aux organes de gestion de la société, forment un tout indissociable ; elles sont destinées à harmoniser les statuts avec les nouvelles dispositions de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001. La quinzième et la seizième précisent les pouvoirs du Conseil d'administration et la fonction de Président du Conseil d'administration ; la dix-septième précise le mode d'organisation de direction générale ; les dix-huitième et dix-neuvième précisent les fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué.

Quinzième résolution (modification des statuts relative aux pouvoirs du Conseil d'administration)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux nouvelles dispositions de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001, de remplacer les alinéas 1, 2 et 3 de l'ancien article 12 du titre IV des statuts par deux alinéas nouveaux, relatifs aux pouvoirs du Conseil d'administration.

Remplacement des alinéas 1, 2 et 3 de l'ancien article 12 du titre IV des statuts par deux alinéas nouveaux, relatifs aux pouvoirs du Conseil d'administration :

« Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de BNP PARIBAS et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de BNP PARIBAS et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le Président, le Directeur Général ou les Directeurs Généraux Délégués, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.»

Seizième résolution (modification des statuts relative à la fonction de Président du Conseil d'administration)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux nouvelles dispositions de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001, de remplacer l'ancien article 13 du titre IV des statuts par un article 13 nouveau, relatif à la fonction de Président du Conseil d'administration.

Remplacement de l'ancien article 13 des statuts par un article 13 nouveau, relatif à la fonction de Président du Conseil d'administration :

« Le Président du Conseil d'administration représente ce dernier. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP PARIBAS et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.
La rémunération du Président est fixée librement par le Conseil d'administration.»

Dix-septième résolution (modification des statuts à l'effet de préciser le mode d'organisation de direction générale)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux nouvelles dispositions de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001, d'insérer un article 14 nouveau au titre IV des statuts, relatif au mode d'organisation de direction générale.

Insertion d'un article 14 nouveau, relatif au mode d'organisation de direction générale:

« Au choix du Conseil d'administration, la Direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur général.

Ce choix est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Les modalités d'exercice de la Direction générale et la durée pendant laquelle ces modalités demeureront en vigueur seront arrêtées pour la première fois lors de la première réunion du Conseil d'administration qui suivra l'adoption des présents statuts.

Le Conseil d'administration aura la faculté de décider que ce choix est à durée déterminée.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait que la Direction générale est assurée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions des présents statuts relatives au Directeur général s'appliqueront au Président du Conseil d'administration qui prendra dans ce cas le titre de Président Directeur Général»

Dix-huitième résolution (modification des statuts relative à la fonction de Directeur Général)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux nouvelles dispositions de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001, d'insérer un article 15 nouveau au titre IV des statuts relatif à la fonction de Directeur Général.

Insertion d'un article 15 nouveau, relatif à la fonction de Directeur Général:

« Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de BNP PARIBAS. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente BNP PARIBAS dans ses rapports avec les tiers. BNP PARIBAS est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs, de façon temporaire ou permanente, autant de mandataires qu'il avisera, avec ou sans la faculté de substituer.

La rémunération du Directeur Général est fixée librement par le Conseil d'administration.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions du Président du Conseil d'administration.

Lorsque le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les fonctions du Directeur Général prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 65ans. »

Dix-neuvième résolution (modification des statuts relative à la fonction de Directeur Général Délégué)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux nouvelles dispositions de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001, d'insérer un article 16 nouveau au titre IV des statuts, relatif à la fonction de Directeur Général Délégué.

Insertion d'un article 16 nouveau, relatif à la fonction de Directeur Général Délégué:

« Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer, dans les limites légales, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Ces derniers disposent toutefois à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les rémunérations des Directeurs Généraux Délégués sont fixées librement par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment, sur proposition du Directeur Général, par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsqu'un Directeur Général Délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les fonctions des Directeurs Généraux Délégués prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteignent l'âge de 65ans. »

L'Assemblée générale décide de modifier, en conséquence, le libellé du Titre IV des statuts «Attributions du Conseil d'administration, du Président, de la direction générale et des censeurs» et, la numérotation des articles des statuts et les renvois qui y sont faits.

Vingtième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

BNP PARIBAS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 773 245 988 Euros

Siège social : 16, Boulevard des Italiens, 75009 PARIS

R.C.S. : PARIS 662 042 449

Tél : 01 40 14 45 46

Relations avec les actionnaires

Tel : 01 42 98 21 61 – 01 40 14 63 58

Internet : www.bnpparibas.com